

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES



# DOCUMENT D'INFORMATION

## Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne « ECMR 6,25% Net 2022-2029 »

NATURE DES TITRES : ..... Obligations ordinaires du trésor  
NOMBRE DE TITRES A EMETTRE : ..... 20 000 000  
PRIX D'ÉMISSION D'UNE OBLIGATION : ..... 10 000 FCFA, au pair  
MONTANT TOTAL DE L'ÉMISSION : ..... 200 000 000 000 FCFA  
PERIODE DE SOUSCRIPTION : ..... Du 16 au 25 mai 2022  
MINIMUM DE SOUSCRIPTION : ..... 300 000 FCFA ( 30 obligations )

Consortium Chef  
de File et Arrangeur :



Co-Arrangeurs :



Le présent document d'information est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF-APE-01/2022 du 29 avril 2022 conformément aux dispositions découlant du Règlement n°06/03-CEMAC-UMAC portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale. Conformément à l'instruction N° 2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'information exigé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent document d'information est dispensé du visa de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale préalablement à sa distribution dans le public. L'attribution par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale d'un numéro d'enregistrement ne constitue pas une approbation de l'opportunité de l'opération envisagée. Elle n'authentifie pas les informations présentées relativement à la situation économique et financière de l'Émetteur. L'attribution du numéro d'enregistrement porte seulement sur la cohérence et la pertinence de l'information fournie dans la perspective de la présente émission.



# TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT D'INFORMATION</b>	7
<b>II.</b>	<b>ABREVIATIONS</b>	8
<b>III.</b>	<b>AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS</b>	9
	A. Avertissement	9
	B. Restrictions	9
<b>IV.</b>	<b>PREAMBULE</b>	10
<b>V.</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	11
	A. Attestation du Ministre des Finances, représentant l'Emetteur	11
	B. Attestation de l'arrangeur et chef de file	12
	C. Attestation de Conformité et de Régularité du Conseil Juridique	13
	D. Habilitation du représentant de l'émetteur	14
<b>VI.</b>	<b>PRESENTATION DE L'OPERATION</b>	15
	A. Contexte et objectif de l'opération	16
	B. Destination des Fonds Levés	17
	C. Caractéristiques de l'Emprunt	18
	D. Modalités de Remboursement de l'Emprunt	20
	E. tableau d'amortissement indicatif	21
	F. Syndicat de Placement (liste des Agents placeurs)	21
	G. Modalités de souscription	23
	H. Règles d'Allocation des Titres	23
	I. Règlement-Livraison des Titres	23
	J. Période indicative de souscription	24
	K. Fiscalité de l'opération	24
	L. Déclaration des Résultats de l'Emission	24
	M. Coût de l'Opération	24
	N. Cotation en Bourse	24
	O. Masse des Obligataires	25
	P. Service Financier de l'Emprunt	25
	Q. Faits Exceptionnels et Litiges	25
	R. Facteurs de Risques	25
<b>VII.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR</b>	26
	A. Informations Générales sur l'Emetteur	27
	B. Forme du Gouvernement	28
	C. Principales Organisations	31
	D. Sources d'Information	32

<b>VIII. INFORMATIONS ECONOMIQUES</b>	33
A. Présentation générale	34
B. Services	50
C. Système Bancaire et Politique Monétaire	50
<b>IX. FINANCES PUBLIQUES</b>	61
A. Budget de l'Etat	62
<b>X. DETTE PUBLIQUE</b>	67
A. Dette directe de l'administration centrale	68
B. Service de la dette de l'administration centrale	75
C. Stratégie d'endettement à moyen terme 2022-2024 et plan annuel d'endettement 2022	79
D. Evolution des engagements et des nouveaux emprunts de l'administration centrale	82
E. Indicateur de l'endettement	88
F. Analyse de la viabilité de la dette	90
<b>XI. ANNEXES</b>	92

# LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES

## LISTES DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b>	Liste des projets à financer .....	17
<b>Tableau 2:</b>	Caractéristiques de l'emprunt .....	18
<b>Tableau 3:</b>	Provision mensuelle à constituer sur le compte séquestre (1/12ème de l'annuité) .....	20
<b>Tableau 4:</b>	Tableau d'amortissement de l'emprunt .....	21
<b>Tableau 5:</b>	Membres du syndicat de placement .....	21
<b>Tableau 6:</b>	Organisations internationales et régionales .....	31
<b>Tableau 7:</b>	Sources d'information .....	32
<b>Tableau 8:</b>	Ventilation sectorielle du PIB (en %) .....	36
<b>Tableau 9:</b>	Projections budgétaires .....	41
<b>Tableau 10:</b>	Indicateurs macroéconomiques clés .....	43
<b>Tableau 11:</b>	Chiffres Clés de l'Etat du Cameroun .....	49
<b>Tableau 12:</b>	Statistiques financières dépôts, crédits et total bilan du secteur de la microfinance (en milliards) .....	55
<b>Tableau 13:</b>	Critères de convergence .....	56
<b>Tableau 14:</b>	Synthèse des titres émis par syndication .....	59
<b>Tableau 15:</b>	Historique émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 31/12/2021 .....	60
<b>Tableau 16:</b>	Mobilisation des ressources budgétaires à fin novembre 2021 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire) .....	64
<b>Tableau 17:</b>	Exécution des dépenses budgétaires à fin novembre 2021 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire) .....	66
<b>Tableau 18:</b>	Encours de la dette extérieure .....	69
<b>Tableau 19:</b>	Encours de la dette intérieure hors Restes à Payer. ....	71
<b>Tableau 20:</b>	Encours des Restes à Payer. ....	72
<b>Tableau 21:</b>	Encours de la dette avalisée par l'Etat. ....	73
<b>Tableau 22:</b>	Encours de la dette intérieure des entreprises et établissements publics. ....	74
<b>Tableau 23:</b>	Encours de la dette extérieure des entreprises et établissements publics. ....	74
<b>Tableau 24:</b>	Service de la dette publique en milliards de FCFA.....	75
<b>Tableau 25:</b>	Service de la dette extérieure .....	76
<b>Tableau 26:</b>	Situation des allègements du service de la dette au titre de la DSSI .....	77
<b>Tableau 27:</b>	Service de la dette intérieure hors Restes à Payer. ....	78
<b>Tableau 28:</b>	Variations des restes à payer (en milliards de FCFA).....	79
<b>Tableau 29:</b>	Cibles visées à fin 2024 .....	79
<b>Tableau 30:</b>	Détermination du besoin d'endettement 2022-2024.....	80
<b>Tableau 31:</b>	Nouveaux engagements signés en 2022. ....	82
<b>Tableau 32:</b>	Décrets d'habilitation signés en 2022 .....	83
<b>Tableau 33:</b>	Décaissements sur emprunts extérieurs par bailleur .....	84
<b>Tableau 34:</b>	<i>Décaissements par type de concessionnalité.</i> ....	85
<b>Tableau 35:</b>	Décaissements par projet en millions de FCFA .....	85
<b>Tableau 36:</b>	Décaissements sur emprunts intérieurs .....	86
<b>Tableau 37:</b>	Soldes Engagés Non Décaissés sur emprunts extérieurs .....	87
<b>Tableau 38:</b>	Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique. ....	88



## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1 :</b> Carte de la République du Cameroun .....	26
<b>Figure 2 :</b> Organigramme de l'Emetteur .....	28
<b>Figure 3:</b> Atouts du Cameroun et Vision Prospective .....	48

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1:</b> Distribution des EMF par catégorie .....	55
<b>Graphique 2:</b> Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie .....	56
<b>Graphique 3 :</b> Evolution récente de la dette .....	70
<b>Graphique 4:</b> Décaissements sur emprunts publics .....	84
<b>Graphique 5 :</b> Répartition de la dette publique par devise .....	89
<b>Graphique 6 :</b> Répartition de la dette extérieure par devise .....	90
<b>Graphique7 :</b> Evolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure .....	90



# I.

## CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT D'INFORMATION

**Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF (article 53), le présent Document d'information fera l'objet d'une diffusion dans le public sous les formes suivantes :**

- *Mise à la disposition gratuite pour consultation au siège de l'émetteur ;*
- *Mise à la disposition gratuite et mise en ligne auprès du consortium d'arrangeur et chef de file et des Agents Placeurs (voir liste complète des agents placeurs en page 20 ;*
- *Mise à la disposition gratuite des Documents au siège de la BVMAC ;*
- *Envoi sans frais d'une copie du Document d'Information à tout intéressé qui en fera la demande ;*

**Le présent document d'information sera disponible en ligne et également tenu à la disposition du public aux adresses suivantes :**

- *Ministère des Finances : [www.minfi.gov.cm](http://www.minfi.gov.cm) ;*
- *sur le site internet du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : [www.minepat.gov.cm](http://www.minepat.gov.cm) ;*
- *Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire : [www.dgtcfm.cm](http://www.dgtcfm.cm) ;*
- *Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, Direction de la Trésorerie, Bâtiment A, Porte 01 ;*
- *Emprunt Obligataire (Site web): [www.ecmr2022.com](http://www.ecmr2022.com) ;*
- *Caisse Autonome d'Amortissement : [www.caa.cm](http://www.caa.cm) ;*
- *Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : <https://cosumaf.org>*

## II.

## ABREVIATIONS

<b>BEAC :</b>	<b>Banque des Etats de l'Afrique Centrale</b>
<b>BIT :</b>	<b>Bureau International du Travail</b>
<b>BTA :</b>	<b>Bons du Trésor Assimilables</b>
<b>BTP :</b>	<b>Bâtiments et Travaux Publics</b>
<b>BC-PME :</b>	<b>Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises</b>
<b>BICEC :</b>	<b>Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit</b>
<b>BVMAC :</b>	<b>Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale</b>
<b>CAA :</b>	<b>Caisse Autonome d'Amortissement</b>
<b>CAGR :</b>	<b>Compound Annual Growth Rate</b>
<b>CARFIC :</b>	<b>Cameroon Rural Financial Corporation</b>
<b>CBC :</b>	<b>Commercial Bank -Cameroun</b>
<b>CEMAC :</b>	<b>Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale</b>
<b>COSUMAF :</b>	<b>Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale</b>
<b>CPIA :</b>	<b>Country Policy and Institutions Assessment</b>
<b>DGTCFM :</b>	<b>Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire</b>
<b>ECMR :</b>	<b>Emprunt du Cameroun</b>
<b>FBCF :</b>	<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>
<b>FCFA :</b>	<b>Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale</b>
<b>MINEPAT :</b>	<b>Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</b>
<b>MINFI :</b>	<b>Ministère des Finances</b>
<b>MINREX :</b>	<b>Ministère des Relations Extérieures</b>
<b>OHADA :</b>	<b>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</b>
<b>OTA :</b>	<b>Obligations du Trésor Assimilables</b>
<b>PIB :</b>	<b>Produit Intérieur Brut</b>
<b>SCB Cameroun :</b>	<b>Société Commerciale de Banque Cameroun</b>
<b>SDB :</b>	<b>Société de Bourse</b>
<b>SG Cameroun :</b>	<b>Société Générale Cameroun</b>
<b>SNH :</b>	<b>Société Nationale des Hydrocarbures</b>
<b>TIAO :</b>	<b>Taux d'Intérêt des Appels d'Offres</b>

### III.

## AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS

### A. AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne, ni sur la qualité du placement objet du présent document d'information, ni sur la réussite de l'opération envisagée. Le visa ou l'enregistrement de la Commission porte seulement sur la qualité de l'information fournie et sa conformité à la législation et la réglementation en vigueur.

### B. RESTRICTIONS

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres à émettre, objet des présentes.

Les personnes en possession du présent document d'information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'appel public à l'épargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres, objet du présent document d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, ni l'Emetteur, ni le Consortium d'arrangeur et chef de file n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou plusieurs membres du Syndicat de Placement.



## IV.

# PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF, précisément son Titre II « *Appel Public à l'Epargne et Information Financière* » et des articles 86 et suivants et 823 à 827-12 de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information porte sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.

Ce Document d'Information a été préparé par le Consortium avec le concours de l'Emetteur conformément aux modalités de l'Instruction COSUMAF n°2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne.

Le contenu de ce Document a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès du Ministère des Finances.

***Conformément aux textes en vigueur, le présent Document d'information doit être :***

- Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;
- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).



V.

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

A. ATTESTATION DU MINISTRE DES FINANCES, REPRESENTANT L'EMETTEUR

Paix - Travail - Patrie  
**MINISTRE DES FINANCES**  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE  
 DIRECTION DE LA TRESORERIE



PEACE - WORK - PATRIOTISM  
**MINISTRY OF FINANCE**  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTORATE GENERAL OF TREASURY, FINANCIAL, AND MONETARY COOPERATION  
 LIQUIDITY MANAGEMENT DEPARTMENT

0002649  
 N° 22/ /A/MINFI/SG/DGTFCM/DITre

Yaoundé, le 21 AVR 2022

**ATTESTATION DU MINISTRE DES FINANCES, REPRESENTANT L'EMETTEUR**

Nous soussignés, Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances de la République du Cameroun, agissant au nom de l'Etat du Cameroun, attestons qu'à notre connaissance, les données contenues dans le présent Document d'Information dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat du Cameroun ainsi que sur les droits attachés aux titres à émettre.

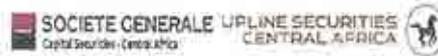
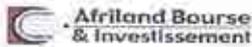
*Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.*




Louis Paul MOTAZE

**B.**

**ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE**



**ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE**

**NATURE DE L'OPERATION : EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le présent Document d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

**Afriland Bourse & Investissement**

Représentée par Pierre KAMMOGNE, Directeur Général  
Avenue Charles de Gaulles, en face du Lycée Fustel,  
BP 11 834 Yaoundé  
Téléphone : 242 05 80 31 - 650 84 70 54  
WhatsApp : 620 29 32 98  
[bourseinvestissement@afrilandfirstbank.com](mailto:bourseinvestissement@afrilandfirstbank.com)  
[www.afrilandfirstbank.com](http://www.afrilandfirstbank.com)

**BGFIBourse**

Représentée par Ulrich GAMBIGHA, Directeur Général  
Boulevard de l'Indépendance  
3ème étage, Immeuble Odyssee, BP. 2253  
Libreville-Gabon  
Tél: +241 062 07 07 68

**Société Générale Capital Securities Central Africa**

Représentée par Mareme MBAYE NDIAYE, Directeur Général par intérim  
Bonanjo – Plateau Joss, Immeuble Grassfield, 2e étage, BP 2759 Douala  
Tel +237 233 50 19 44 / 233 50 19 48  
[agcapital.central@socgen.com](mailto:agcapital.central@socgen.com)  
[www.societegenerale.ci](http://www.societegenerale.ci)

**UPLINE Securities Central Africa**

Représentée par Michèle ATANGANA, Directeur Général  
234, avenue de l'indépendance, carrefour hôtel de l'air – Boneprise  
BP 1925 Douala  
Téléphone : +237 233 43 59 24  
[usca@bicc.com](mailto:usca@bicc.com)  
[www.bicc.com](http://www.bicc.com)

Fait à Douala, le 21 avril 2022



Ulrich GAMBIGHA



Mareme MBAYE NDIAYE



Michèle ATANGANA



## C. ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE

### THE ABENG LAW FIRM

Member of the Miranda Alliance

Me ABENG Roland  
Me IBOHN Nicolas  
Me ASIBONG Queenia  
Me KOUNGA Jean Almid  
Me NGAÏBE Bernard  
Me LIBOM Philippe  
EGGOME Tiphène  
NTUBE Jones  
ATANGA Anne Marie  
FOUTHMANDENG Ivoire  
YAKONG Innocentia  
MUNGU Mirabel



Barristers/Solicitors/Legal Consultants  
LEGAL – COMPLIANCE – TAX

Phone: (+237) 33 42 02 08  
Fax: (+237) 33 43 75 79  
Email: [contact@theabenglawfirm.com](mailto:contact@theabenglawfirm.com)  
P.O. Box 4155  
Douala, CAMEROON

Concerne : Emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun 2022

Douala, le 26 Avril 2022

## ATTESTATION DE CONFORMITE DU CONSEIL JURIDIQUE

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions légales, statutaires et réglementaires nationales et communautaires applicables en matière d'emprunt obligataire notamment les dispositions relatives à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement de l'Intérêt Economique.

Pour THE ABENG LAW FIRM

Abeng Roland



Roland D. Abeng  
Barrister - Solicitor  
AVOCAT

Avocat Principal : Maître Roland ABENG

D.

HABILITATION DU REPRESENTANT DE L'EMETTEUR

ETAT DU CAMEROUN,  
REPRESENTE PAR LE MINISTRE DES FINANCES

Monsieur LOUIS PAUL MOTAZE, MINISTRE Dûment habilité

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2022/052 DU 25 JAN 2022

habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de trois cent cinquante milliards (350 000 000 000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 2 mars 2018,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Ministre des Finances est habilité, avec faculté de délégation, à recourir, au nom du Gouvernement, à des émissions de titres publics, notamment des Obligations du Trésor, pour un montant maximum de trois cent cinquante milliards (350 000 000 000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

**ARTICLE 2.**- Les emplois des ressources découlant des émissions de titres publics visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, sont soumis à l'approbation préalable du Président de la République.

**ARTICLE 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 25 JAN 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA



# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

VI.

## PRESENTATION DE L'OPERATION



### A.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun s'est engagé dans un vaste programme d'investissements dans des projets porteurs de croissance et d'emploi dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques, entre autres. Cet engagement est en droite ligne avec les orientations de sa Stratégie Nationale de Développement (SND 30), qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

*Les efforts déjà consentis ont permis le financement d'importantes infrastructures telles que :*

- le Port en eau Profonde de Kribi déjà entré en exploitation ;
- le deuxième pont sur le Wouri à Douala ;
- les pénétrantes Est et Ouest de la ville de Douala ;
- le barrage hydro électrique de Lom-Pangar ;
- le barrage de Mekin...

*Mais aussi de lancer d'autres projets tels que :*

- l'autoroute Douala – Yaoundé ;
- l'autoroute Yaoundé – Nsimalen ;
- les travaux de réhabilitation et de construction des complexes sportifs et des voies d'accès dans la perspective de l'organisation de la CAN de football en 2021 ;
- le bitumage de la route Foumban-Mankim-Pont de la MAPE et construction du pont sur la MAPE ;
- le Bitumage de la route Mengong Sangmélina (73 km) ;
- les travaux de bitumage du corridor Bamenda-Ekok-Bachuo-Akagbe ;
- le financement des programmes de relance de la SODECOTON...

Pour poursuivre les différents chantiers engagés et financer les nouveaux projets inscrits au Budget 2022, l'Etat a prévu dans la Loi de Finances, un endettement global de près de 1 500,50 milliards de FCFA afin de combler le déficit de financement dudit exercice.

Le Budget total de l'Etat du Cameroun tel qu'inscrit dans la Loi de Finances de l'exercice 2022 s'élève à 5 752,40 milliards de FCFA. La répartition des ressources mobilisées pour financer ces dépenses se décline comme suit :

- Recettes fiscales : 3 088,70 milliards de FCFA ;
- Recettes non fiscales : 216,20 milliards de FCFA ;
- Financement : 1 670,50 milliards de FCFA répartis comme suit :
  - 350,00 milliards de FCFA par émissions des titres publics sur le marché local;
  - 1 150,50 milliards de FCFA auprès des partenaires extérieurs et dons ;
  - 170 milliards de FCFA de tirage dans les comptes de disponibilité (DTS et autres financements bancaires).

Le décret N°2022/052 du 25 janvier 2022 habilite le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 350 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement inscrits dans la Loi de finances au titre de l'exercice 2022.

C'est dans ce cadre que, l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministère des Finances souhaite mobiliser par Appel Public à l'Épargne, un montant de deux cent milliards (200 000 000 000) de FCFA sur le marché financier de l'Afrique Centrale.

## A.2 OBJECTIF DE L'OPERATION

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans la Loi de Finances 2022.

## B. DESTINATION DES FONDS LEVES

Les fonds collectés seront affectés aux projets dont la liste figure ci-dessous :

*Tableau 1: Liste des projets à financer*

### EMPRUNT OBLIGATAIRE 2022 : LISTE DES PROJETS ELIGIBLES

N°	ADMINISTRATION	SECTEURS ECONOMIQUES	MONTANT
01	MINEPAT	Planification et aménagement du territoire	3 744 533 583
02	MINEE	Energie	23 477 389 000
03	MINTP	Infrastructures routières	119 867 525 000
04	MINDHU	Aménagement urbain	23 230 376 000
05	MINTRANS	Extension des travaux d'aménagement du PAK	15 000 000 000
06	MINEPAT : INTERVENTION ET FONDS DE CONTREPARTIE	Reconstruction des Régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et autres fonds de contrepartie	14 680 176 417
		<b>TOTAL</b>	<b>200 000 000 000</b>

Source : MINFI, synthèse données MINEPAT/DGEPIP.

## C. CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT

**Tableau 2 : Caractéristiques de l'emprunt**

<b>Emetteur</b>	Etat du Cameroun
<b>Dénomination</b>	« ECMR 6,25% net 2022 – 2029 »
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne
<b>Objet de l'opération</b>	Financement de certains projets de développement inscrits au Budget de l'Etat pour l'exercice 2022
<b>Montant de l'émission</b>	200 000 000 000 FCFA
<b>Valeur nominale unitaire</b>	10 000 FCFA
<b>Minimum de souscription</b>	300 000 FCFA ( 30 obligations )
<b>Taux</b>	6,25% net d'impôts et taxes
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
<b>Nombre de titres à émettre</b>	20 000 000 obligations
<b>Forme des titres</b>	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés.
<b>Durée de l'emprunt</b>	Sept (07) ans
<b>Période de souscription</b>	La période de souscription est prévue du 16 au 25 mai 2022. Toutefois, cette période de souscription pourra être prorogée ou réduite après une autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).
<b>Date de jouissance</b>	La date de jouissance des titres est fixée à 48 heures après la clôture de l'opération.
<b>Période de différé</b>	Deux (02) ans
<b>Fiscalité</b>	<p>Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC.</p> <p>Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs.</p> <p>Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.</p>
<b>Paiement des intérêts</b>	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres
<b>Remboursement du capital</b>	Le remboursement du capital sera linéaire après deux (02) ans de différé ; soit le paiement du cinquième (1/5e) du capital chaque année pendant cinq ans.
<b>Clause de rachat</b>	L'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ces titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
<b>Règlement</b>	Les paiements seront initiés et assurés par la BEAC, Banque de règlement, qui prélèvera du compte séquestre du présent emprunt, à chaque date de remboursement, les annuités dues et les mettra à la disposition des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.

Mécanisme de sûreté	<p>Un compte séquestre destiné exclusivement à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt sera ouvert dans les livres de la BEAC avant l'ouverture de la période de souscription.</p> <p>Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement du dit compte.</p>
Pondération des titres dans les livres des banques	<p>La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a notifié par lettre n° COBAC/0192/DSP/DCP/IHT du 11 février 2022 du Président de la COBAC en réponse au Ministre des Finances sur la sollicitation de la pondération nulle, que les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération de nulle (0%), le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le collatéral tel que décrit ci-dessus.</p>
Modalités de remboursement	<p>Le remboursement se fera par annuités constantes avec deux (02) années de différé sur le principal ; Paiement annuel des intérêts.</p>
Liquidité	<p>La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises.</p> <p>Un contrat d'animation à signer entre la BVMAC et une Société de Bourse viendra concourir également à la liquidité du titre.</p>
Assimilation	<p>Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.</p>
Eligibilité au refinancement	<p>Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.</p>
Méthodes de placement	<p>Le présent emprunt fait l'objet d'une prise ferme partielle de 180 500 000 000 francs CFA (Cent Quatre-Vingt Milliards Cinq Cent Millions) mobilisée par le consortium et les Co-Arrangeurs ( AFG Capital et ASCA ) constitués dans le cadre de la présente opération. Un syndicat de placement est par ailleurs mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.</p>
Masse des obligataires	<p>Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.</p>
Arrangeur et Chef de file	<p>Le Consortium est constitué de Sociétés de Bourse dûment mandatées comme arrangeur et chef de file de l'opération par l'Emetteur. Il s'agit de :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  <p>Avenue Charles de Gaulles, en face du Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé Téléphone (Fixe) : 242 05 80 31 - 650 84 70 54 / WhatsApp : 620 29 32 98 bourseinvestissement@afriandfirstbank.com www.afriandfirstbank.com</p> </div> <div style="width: 45%;">  <p>234, avenue de l'indépendance, carrefour hôtel de l'air Bonapriso - BP 1925 Douala Téléphone : +237 233 43 59 24</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 20px;"> <div style="width: 45%;">  <p>Bonanjo - Plateau Joss, Immeuble Grassfield, 2<sup>ème</sup> étage, BP 2759 Douala Tel +237 233 50 19 44 / 233 50 19 48 www.societegenerale.cm</p> </div> <div style="width: 45%;">  <p>Boulevard de l'Indépendance 3<sup>ème</sup> étage, Immeuble Odyssée - BP. 2253 - Libreville-Gabon Tél.:+241 062 07 07 68</p> </div> </div>

Source : minfi/dgtcfm.

## D. MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Cameroun, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté. Ce compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12<sup>e</sup>) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt.

A l'approche de chaque échéance, le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement prévu par la Convention d'ouverture et de fonctionnement du compte séquestre, et impliquant le Dépositaire Central et la Banque de Règlement.

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central rappelle à la Direction Nationale de la BEAC, et à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, le montant de l'échéance à régler conformément au tableau d'amortissement en précisant les montants en capital et intérêts ;
2. A la date d'échéance de l'emprunt, la Direction Nationale de la BEAC débite le compte séquestre de l'emprunt du montant de l'annuité due, et crédite le compte de Règlement dans les livres de la Banque Centrale, Banque de Règlement. L'intitulé du transfert sera le suivant : « Echéance ECMR 2022-2029 du [JJ/MM/2022] » ;
3. A la réception des fonds de la Direction Nationale de la BEAC, la Banque de Règlement crédite les comptes des teneurs de comptes titres.

Le tableau ci-dessous indique les provisions à constituer

**Tableau 3 : Provision mensuelle à constituer sur le compte séquestre (1/12<sup>ème</sup> de l'annuité)**

Echéances	Annuités	Provision mensuelle à constituer (1/12 <sup>ème</sup> de l'annuité)
2023	12 500 000 000	1 041 666 667
2024	12 500 000 000	1 041 666 667
2025	52 500 000 000	4 375 000 000
2026	50 000 000 000	4 166 666 667
2027	47 500 000 000	3 958 333 333
2028	45 000 000 000	3 750 000 000
2029	42 500 000 000	3 541 666 667
<b>TOTAL</b>	<b>262 500 000 000</b>	

Source : MINFI/DGTFCM.

## E. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

**Tableau 4 : Tableau d'amortissement de l'emprunt.**

Echéances	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en fin de période
<b>2023</b>	200 000 000 000	0	12 500 000 000	12 500 000 000	200 000 000 000
<b>2024</b>	200 000 000 000	0	12 500 000 000	12 500 000 000	200 000 000 000
<b>2025</b>	200 000 000 000	40000000000	12 500 000 000	52 500 000 000	160 000 000 000
<b>2026</b>	160 000 000 000	40000000000	10 000 000 000	50 000 000 000	120 000 000 000
<b>2027</b>	120 000 000 000	40000000000	7 500 000 000	47 500 000 000	80 000 000 000
<b>2028</b>	80 000 000 000	40000000000	5 000 000 000	45 000 000 000	40 000 000 000
<b>2029</b>	40 000 000 000	40000000000	2 500 000 000	42 500 000 000	0
<b>TOTAL</b>	-	200 000 000 000	62 500 000 000	262 500 000 000	

Source : MINFI/DGTFCM.

## F. SYNDICAT DE PLACEMENT (LISTE DES AGENTS PLACEURS)

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

**Tableau 5 : Membres du syndicat de placement.**

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Afriland Bourse & Investissement	Avenue Charles de Gaulles, Face Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé	+237 242 05 80 31/ +237 620 29 32 98/ +237 650 84 70 54 bourseinvestissement@afrilandfirstbank.com
2	Afriland First Bank	1063 Place de l'Indépendance, BP: 111834 Yaoundé	+ 237 222 23 30 68
3	Société Générale Capital Securities Central Africa (SG CAPITAL CEMAC)	Immeuble Grassfield, 2th Floor, Bonanjo, Douala Cameroun	+237 233 501 902
4	Société Générale Cameroun	78, Rue Joss BP 4042 Douala - Cameroun	+237 233 427 010
5	Société Générale Congo	Avenue Amilcar CABRAL, Centre-ville, BP 598 Brazzaville	+242 06 504 22 22
6	Société Générale Guinée Equatoriale	Malabo II B.P.686 Malabo - Guinea Ecuatorial	240 555 091 912
7	Société Générale Tchad	Siège est à N'Djamena, 2-6 rue du Commandant GALYAM Negal, BP 461	+235 22 52 28 01
8	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	Siège Social : 234, Avenue de l'Indépendance - Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24

9	Banque Internationale Du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	BP : 1925, Avenue du Général de Gaulle Douala - Cameroun	+237 233 436 000
10	BGFI Bourse	1295, Boulevard de l'indépendance BP 2253 Libreville	+241 011 79 67 10
11	BGFI Bank Gabon	1295, Boulevard de l'Indépendance B.P. : 2253 – Libreville / Gabon	+241 01 76 23 26 Fax: +241 01 74 44 56
12	BGFI Bank Cameroun	Siège Social : Avenue du Général de Gaulle-Angle rue Carras, B.P. :660, Douala / Cameroun	+237 33 42 64 64 Fax: +237 34 43 33 88
13	BGFI Bank Congo	Siège social: Angle rue de Reims, face Paierie de France, BP 14 579 Brazzaville	+242 06 632 65 05 - (242) 05 505 18 65 Fax: +242 22 281 40 51/52
14	BGFI Bank Guinée Equatoriale	Siège Social: Malabo Carretera de Luba, BP 749 Malabo	+240 333 09 63 52 Fax: +240 333 09 63 73
15	AFG Capital Central Africa	Immeuble Noutchougouin, Akwa, B.P. 2933 Douala	+237 233 421 066/ 56 114 444
16	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo Priso, Bonapriso BP : 255 Douala	+237 233 431 446 / 233 435 400
17	SCB Cameroun	B.P. 300 Douala – Cameroun	+237 233 435 400
18	Premium Capital Securities	Rue Moukougoulou Plateau des 15 ans Moungali B.P. : 800 – Brazzaville / Congo	+242 065 70 67 76
19	CBC Bourse	BP 4004 Douala-Cameroun	+237 233 42 02 02
20	Commercial Bank Cameroon	148, Avenue De Gaulle BP : 4004 Douala-Cameroun	+237 233 420 202
21	EDC Investment Corporation	BP : 237 Douala - Cameroun	+237 233 431 446/ (+237) 233 435 400
22	FINANCIA Capital	BP:4593 Bonanjo, Douala - Cameroun	+237 696 42 42 42
23	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo BP : 15451 Douala - Cameroun	+237 233 43 06 24 / +237 680 26 07 49
24	Horus Investment Capital	Rue TOKOTO, Bonapriso, BP 13207	+237 233 425 963
25	Banque Populaire Maroco Centrafricaine (BPMC)	Rue Guérillot Bangui – République Centrafricaine	+236 72 40 39 21
26	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon	+241 11 77 72 37
27	Crédit du Congo	Avenue Emmanuel Dadet BP 2470 Pointe Noire Congo	+242 06 510 02

Source : Arrangeur et chef de file

## G. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du Syndicat de Placement (agents placeurs). La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'agent placeur.

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un agent de l'établissement placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité. Le Consortium d'Arrangeur et Chef de file assurera la centralisation des bulletins de souscription.

## H. REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 200 milliards FCFA, l'Etat du Cameroun pourrait prolonger la période de souscription après information de la COSUMAF.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 200 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de:

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la souscription ;
- Ou de procéder avec l'arrangeur et Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

## I. REGLEMENT-LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres. Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées. Des relevés de solde titres pourront aussi l'être, à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite du « closing » de l'opération et correspond à la date de jouissance.

## J. PERIODE INDICATIVE DE SOUSCRIPTION

La période officielle de souscription s'étendra du 16 au 25 mai 2022. Cependant, elle pourrait être prorogée, raccourcie ou déplacée en cas de besoin identifié par le Consortium d'Arrangeur et Chef de file et l'Emetteur et après autorisation de la COSUMAF. Le résultat final de l'opération fera l'objet d'un compte rendu d'émission à transmettre à la COSUMAF et à l'Emetteur ainsi que d'un communiqué de presse qui devra être visé par la COSUMAF préalablement à sa diffusion. Ces documents devront être soumis et publiés au plus tard 8 jours ouvrés après la clôture de l'opération.

## K. FISCALITE DE L'OPERATION

Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC.

Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.

## L. DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par les membres du Syndicat de Placement, et visé par la COSUMAF. Le procès-verbal visé par la COSUMAF est publié sous forme de communiqué destiné au public dans un journal d'annonces légales.

## M. COUT DE L'OPERATION

L'Emetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de 6,25% net et versera au Consortium Chef de file, ainsi qu'aux membres des syndicats de prise ferme et de placement, des commissions conformément à la grille indiquée dans le contrat de marché et en adéquation avec la tarification applicable aux opérations du marché Financier de l'Afrique centrale.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses relatives à la communication et à la promotion de l'opération, Road Show. Il en sera de même des frais de conseil juridique et autres débours liés à l'opération.

## N. COTATION EN BOURSE

Des demandes de codification et de cotation de la valeur seront introduites respectivement auprès de la BEAC-CRCT, Dépositaire Central Unique et de la BVMAC par le Consortium. L'introduction en bourse devra intervenir au plus tard trois mois après la clôture de la période de souscription.

L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

## O. MASSE DES OBLIGATAIRES

Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après le « closing » de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

## P. SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la Direction Nationale de la BEAC, par virement du compte séquestre ouvert dans ses livres au profit du compte de règlement à partir duquel les souscripteurs seront réglés via leurs différents teneurs de comptes.

## Q. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance du consortium et de l'Emetteur, ce dernier n'est impliqué dans aucun litige sur le plan local ou international de nature à compromettre la bonne réalisation de la présente opération.

La présente émission est régie par la loi camerounaise et la réglementation de la COSUMAF. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à la COSUMAF et le cas échéant, aux tribunaux du Cameroun, seuls compétents.

## R. FACTEURS DE RISQUES

Depuis le 16 décembre 2021, l'Agence de notation internationale Fitch a rendu public sur son site et ce, de façon totalement indépendante (sans engagement des autorités camerounaises), un rating souverain du Cameroun. Ainsi, Fitch a affirmé le rating souverain du Cameroun à B avec des perspectives « stables » pour les obligations en monnaie locale et en devises étrangères.

Plus tôt, précisément le 06 juillet 2021, Moody's donnait aussi une notation équivalente à celle attribuée par Fitch, alors que Standard & Poor's avait procédé à un abaissement des perspectives de « stables » à « négatives » le 10 avril 2020.

Le maintien de la note B2 attribuée par Moody's reflète (i) le niveau de diversification de l'économie camerounaise qui a permis de contenir l'impact de la baisse du prix du baril de pétrole en comparaison des autres pays de la CEMAC, (ii) le niveau d'endettement acceptable et (iii) la mise en œuvre du programme d'investissement dans les infrastructures de nature à soutenir la croissance économique.

Quant au changement de perspectives par Standard & Poor's, il résulte principalement des tensions fiscales engendrées par le programme d'investissement et le contexte socio-politique lié à la crise dans les régions anglophones et au nord du pays.



## EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

### VII. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR



## A.

## INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR

**1. SUPERFICIE**

La République du Cameroun s'étend sur une superficie de 475 442 km<sup>2</sup> au sein du Golfe de Guinée sur la façade occidentale de l'Afrique. Le pays est limitrophe du Nigéria à l'Ouest, du Tchad au Nord, de la République Centrafricaine à l'Est, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de la République du Congo au Sud.

Le pays dispose de 590 km de côtes tout le long de l'océan Atlantique dont Kribi et Limbé sont les principales stations balnéaires. Le Cameroun se situe entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au sud. L'ouest du pays est dominé par les Hauts-Plateaux, et comprend le massif le plus haut de toute l'Afrique Centrale : le mont Cameroun, qui culmine à 4 070 mètres (9<sup>ème</sup> sommet du continent africain). L'Est du pays est recouvert dans sa très grande majorité d'une forêt équatoriale encore bien conservée.

**2. Population**

La population du Cameroun est estimée en 2020 à 26 millions d'habitants. Selon les résultats du dernier recensement, le Cameroun compte toujours un peu plus de femmes (50,6 %) que d'hommes (49,4 %). La moitié de la population a moins de 17,7 ans et le poids démographique des moins de 15 ans se situe à 43,6 %. Les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5,5 % de la population totale.

Malgré une démographie urbaine en constante croissance, notamment dans les villes de Yaoundé et Douala, une majorité (de 55 % à 65 % selon les estimations) de la population demeure en zone rurale.

Les régions les plus densément peuplées (plus de 100 habitants au km<sup>2</sup>) sont les régions de l'Ouest, du Littoral, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. En revanche, les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud sont très faiblement peuplées (moins de 15 habitants par km<sup>2</sup>).

**3. Richesses**

Le Cameroun dispose de nombreuses richesses naturelles et exploite principalement le pétrole, le bois, le cacao, le café, la banane, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, la bauxite, le cobalt, le nickel et les ressources halieutiques. L'exploitation des ressources minérales est en croissance avec la mise en place de nombreux projets y afférents.

## B. FORME DU GOUVERNEMENT

### 1. FORME DE L'ETAT

Le Cameroun est une République à régime présidentiel. L'Etat est unitaire et décentralisé.

### 2. POUVOIR EXECUTIF

#### a. La Présidence de la république

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret, à la majorité des suffrages exprimés pour un mandat de sept (07) ans renouvelable. Il définit la politique de la Nation. La prochaine élection présidentielle se tiendra en octobre 2025.

#### b. Le Gouvernement

Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement dont il dirige l'action. Il est chargé de l'exécution des lois. Il exerce le pouvoir réglementaire, nomme aux emplois civils sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ces domaines, suivant l'article 12 de la Constitution.

Le Gouvernement met en œuvre la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République et en est responsable devant l'Assemblée Nationale.

### 3. LE POUVOIR LEGISLATIF

Le Parlement est constitué de deux chambres qui légifèrent et contrôlent l'action du Gouvernement : le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Les deux chambres parlementaires se réunissent aux mêmes dates trois fois par an en sessions ordinaires. Les prochaines élections sénatoriales se tiendront en mars 2023 et les élections législatives seront tenues en 2025.

#### a. Le Sénat

Le Sénat représente les Collectivités Territoriales Décentralisées. Chaque région est représentée au Sénat par dix (10) sénateurs dont sept (07) sont élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et trois (3) nommés par le Président de la République. Le mandat des sénateurs a une durée de cinq (5) ans.

#### b. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quatre-vingt (180) députés élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans.

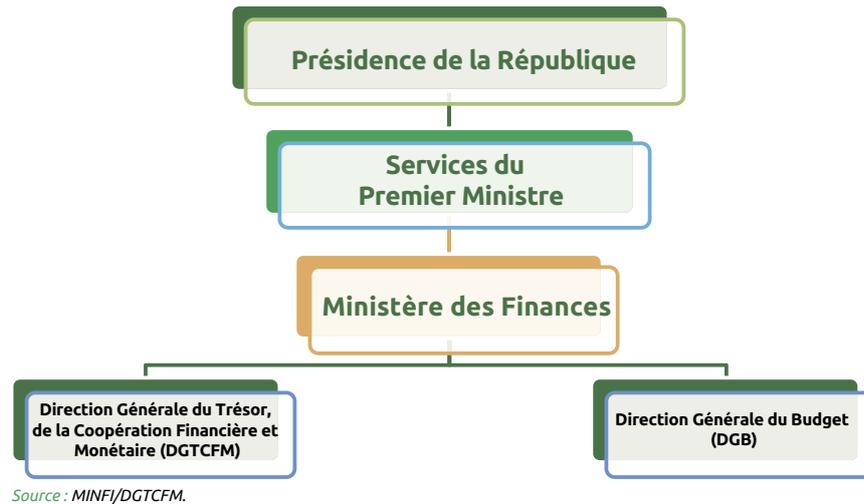
### 4. LE POUVOIR JUDICIAIRE

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Il est exercé par la Cour Suprême, les cours d'appel et les tribunaux.

### 5. PRÉSENTATION DE L'EMETTEUR

L'Emetteur est l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Finances. La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) et la Direction Générale du Budget (DGB) sont les entités administratives chargées de conduire l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.

Figure 2 : Organigramme de l'Emetteur



Les missions et l'organisation de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont précisées par le décret n° 2013/066 du 28 Février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.

### a. Missions

Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire est chargée :

- *Du recouvrement et de la centralisation des recettes publiques, sous réserve des dispositions des textes particuliers ;*
- *De l'élaboration des règles de comptabilisation des recettes et dépenses publiques ;*
- *Du contrôle du respect des normes et des procédures comptables ;*
- *De l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion de la trésorerie ;*
- *De la mise en œuvre du Plan Comptable Général de l'Etat ;*
- *De l'élaboration du tableau de bord des finances publiques, du tableau des opérations financières de l'Etat et des indicateurs de suivi des états de synthèse ;*
- *De la production du Compte Général de l'Etat ;*
- *Du suivi des transferts des fonds des migrants ;*
- *De la tenue de la comptabilité générale et auxiliaire de l'Etat et des comptabilités particulières des tiers et autres correspondants du Trésor ;*
- *De la supervision de la production des comptes de gestion par les comptables publics ;*
- *De la mise en état d'examen des comptes de gestion de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*
- *Des relations avec la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, en ce qui concerne les comptes de gestion des comptables principaux ;*
- *De la supervision, de la coordination et du contrôle des activités des postes comptables du Trésor et des Administrations Financières, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*
- *Du règlement des dépenses de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*
- *Du suivi de la gestion des dépôts autorisés par les lois et règlements, en liaison avec les structures concernées ;*
- *Du suivi comptable de la dette intérieure et extérieure, en liaison avec les administrations concernées ;*
- *De la centralisation des données chiffrées relatives aux opérations budgétaires des comptes spéciaux ;*
- *De la réalisation des études monétaires ;*
- *De la politique d'émission et de gestion des titres publics à souscription libre, en liaison avec les administrations concernées ;*

- De l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux marchés financiers ;
- De la réglementation et du suivi du marché de la titrisation ;
- De l'organisation et du suivi des marchés financiers et monétaires ;
- Du suivi de la politique monétaire, en liaison avec l'Institut d'émission ;
- De la coopération financière et monétaire internationale, avec le Fonds Monétaire International, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Zone Franc et les autres espaces et zones monétaires ;
- De la participation à l'élaboration de la réglementation des changes et de sa mise en œuvre ;
- De la régulation des systèmes financiers décentralisés et des marchés financiers, en liaison avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Du suivi des activités des établissements de crédit et de microfinance ;
- De l'élaboration de la réglementation bancaire et financière, de sa mise en œuvre et du contrôle des établissements de crédit, en liaison avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- Du contrôle des finances extérieures et du respect de la réglementation des changes ;
- De la liaison avec les associations professionnelles des établissements de crédit et du marché des assurances ;
- De l'élaboration, du suivi et du contrôle de la réglementation applicable aux assurances ;
- Des relations avec les organismes internationaux d'assurance ;
- De la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurance ;
- De la contribution à l'élaboration de la politique de financement de l'économie ;
- De la lutte contre la criminalité économique et le blanchiment d'argent.

## **b. Organisation**

La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprend des services centraux, déconcentrés et extérieurs.

Les services centraux comprennent :

- Le Service d'Ordre ;
- L'Inspection des Services du Trésor ;
- La Cellule de la Législation et de la Codification ;
- La Division de l'Informatique ;
- La Division de la Microfinance ;
- La Direction des Assurances ;
- La Direction de la Comptabilité Publique ;
- La Direction de la Trésorerie ;
- La Direction de la Coopération Monétaire et Financière ;
- La Direction des Affaires Générales.

Les Services déconcentrés de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprennent :

- La Paierie Générale du Trésor ;
- Les Paieries Spécialisées ;
- Les Trésoreries Générales ;
- Les Services Régionaux des Affaires Monétaires et des Assurances ;
- Les Recettes des Finances ;
- Les Perceptions ;
- Les Agences Comptables.

Les services extérieurs de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont constitués de Paieries auprès des Missions Diplomatiques ou Consulaires.

## C. PRINCIPALES ORGANISATIONS

Le Cameroun est membre de plusieurs organisations et institutions internationales :

**Tableau 6 : Organisations internationales et régionales.**

Organisations internationales		
Politique	Organisation des Nations Unies	ONU
	Cour Pénale Internationale	CPI
	Organisation Internationale du Travail	OIT
	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO
	Organisation Mondiale pour la Santé	OMS
	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	UNESCO
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	OMPI
	Organisation Internationale de la Francophonie	OIF
	Organisation de la Conférence Islamique	OCI
Economique	Common Wealth of Nations	
	Organisation Mondiale du Commerce	OMC
	Banque Mondiale	BM
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	OIBT
	Fonds Monétaire International	FMI
Organisations Régionales		
Politique	Union Africaine	UA
	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	OAPI
	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale	CEMAC
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	CEEAC
	Commission Bancaire d'Afrique Centrale	COBAC
Economique	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	BEAC
	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Central	BDEAC
	Banque Africaine de Développement	BAD
	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	OHADA
Militaire	Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale	MARAC
	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale	COPAX

Source : MINFI/DGTFCM.

## D. SOURCES D'INFORMATION

**Tableau 7 : Sources d'information.**

Sources d'information	
Présidence de la République du Cameroun	<a href="http://www.prc.cm">www.prc.cm</a>
Services du Premier Ministre	<a href="http://www.spm.gov.cm">www.spm.gov.cm</a>
Ministère des Finances	<a href="http://www.minfi.gov.cm">www.minfi.gov.cm</a>
Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	<a href="http://www.minepat.gov.cm">www.minepat.gov.cm</a>
Ministère des Relations Extérieures	<a href="http://www.diplocam.cm">www.diplocam.cm</a>
Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire	<a href="http://www.dgtcfm.cm">www.dgtcfm.cm</a>
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	<a href="http://www.caa.cm">www.caa.cm</a>
Les atouts économiques 2021	<a href="http://www.atoutseconomiques.cm">www.atoutseconomiques.cm</a>
Banque Mondiale	<a href="http://www.banquemondiale.org">www.banquemondiale.org</a>
Fonds Monétaire International	<a href="http://www.imf.org">www.imf.org</a>
Loi des Finances 2022 de la République du Cameroun	<a href="http://www.prc.cm">www.prc.cm</a>
Note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 11/21 du 30 décembre 2021	Caisse Autonome d'Amortissement
Les comptes nationaux de 2022	
Sources internes aux SDB du Consortium	

Source : MINFI/DGTCFM.



# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

## VIII. INFORMATIONS ECONOMIQUES



## A.

## PRESENTATION GENERALE

## 1. SITUATION ECONOMIQUE GÉNÉRALE

En 2020 l'environnement économique international a été principalement marqué par la crise de la COVID-19. Le Fonds Monétaire International (FMI) estime la croissance de l'économie mondiale à -3,3% en 2020 contre +2,8% en 2019. Cette crise est caractérisée par :

- *Un ralentissement profond et quasi-généralisé des différentes économies ;*
- *Une nette diminution de la production de services et de la consommation : les entreprises confrontées à de soudaines baisses de demande, à des ruptures d'approvisionnement et à des fortes incertitudes quant à leurs revenus futurs, ont réduit leurs investissements. Il en résulte un choc sur la demande globale, qui vient s'ajouter aux ruptures d'approvisionnement causées par les mesures de riposte sanitaire, notamment le confinement des populations ;*
- *Une faible mobilité des personnes en lien avec la fermeture des frontières ;*
- *Une mise à rude épreuve du marché du travail ;*
- *Une contraction du commerce mondial : la baisse des échanges commerciaux est estimée à 11,9% en 2020 par rapport à 2019, en raison de la faiblesse de la demande, de l'effondrement du tourisme international, et des ruptures d'approvisionnement ;*
- *Un fléchissement de l'inflation : en 2020, l'inflation moyenne est estimée à 0,7% dans les pays avancés et 5,1% dans les pays émergents. Les pressions à la baisse sur les prix, dues à la diminution de la demande globale et à la baisse des prix du carburant, ont plus que compensé les pressions à la hausse liées à l'augmentation des coûts, dues aux ruptures d'approvisionnement.*

Tenant compte de cette conjoncture, la croissance de la consommation a été à la baisse dans la plupart des pays, en raison de perturbations plus graves que prévu de l'activité économique. La diminution de la consommation privée résulte de la conjonction d'un choc de grande ampleur sur la demande globale, provoqué par la distanciation physique et les mesures de confinement, et d'une augmentation de l'épargne de précaution. Par ailleurs, l'investissement a été atone, car, en période de forte incertitude, les entreprises remettent à plus tard leurs dépenses en capital. Les mesures publiques de soutien à l'économie ont partiellement compensé la baisse de la demande intérieure privée.

En 2021, l'activité économique devrait connaître une reprise progressive, avec une croissance projetée à 6%. La consommation devrait augmenter progressivement et l'investissement devrait également être en hausse, tout en restant à un niveau modéré. Le PIB mondial pour l'ensemble de l'année 2021 devrait à peine dépasser son niveau de 2019.

En Afrique subsaharienne, la croissance est prévue à 3,4% contre -1,9%, en liaison avec les reprises envisagées au Nigéria (+2,5% en 2021 contre -1,8% en 2020) et en Afrique du Sud (+3,1% contre -7,0%). En zone CEMAC, l'activité progresserait de 2,6% en 2021 après une contraction de 3,1% en 2020.

L'inflation mondiale devrait augmenter progressivement en 2021, parallèlement à la reprise de l'activité. Les perspectives restent cependant timides, car la demande globale devrait demeurer faible. Le taux d'inflation est estimé à 1,6% dans le groupe des pays avancés et 4,9% dans le groupe des pays émergents et en développement.

## 2. POLITIQUE ÉCONOMIQUE RÉCENTE

### a. Croissance économique et prix

En 2021, l'économie nationale évolue dans un environnement marqué par la reprise de l'économie mondiale et la persistance des crises sécuritaires. La croissance du PIB réel devrait rebondir à 3,5% contre 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés, consécutive à la reprise progressive des activités économiques. Dans le secteur non pétrolier en particulier, la reprise de la demande chez les partenaires commerciaux du Cameroun favorise le regain de l'activité de production dans les branches tournées vers l'exportation, notamment l'agriculture d'exportation et, la sylviculture et exploitation forestière. De même, la levée progressive des mesures restrictives donne une nouvelle impulsion aux secteurs des services de tourisme, d'hôtellerie, et de transports, particulièrement impactés par les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19.

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie de la Covid-19, et de l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous l'hypothèse d'un retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19. Elles considèrent une reprise entourée d'incertitudes en 2021, notamment au plan sanitaire, qui s'accélérera toutefois dans le temps, en lien avec les campagnes de vaccination en cours. Les perspectives tablent en conséquence sur une croissance de 4,0% en 2022 et 4,5% en moyenne sur la période 2022-2024. La croissance resterait soutenue par la demande intérieure, notamment l'investissement.

Au niveau des secteurs d'activités, la croissance est projetée à la hausse, aussi bien dans le secteur primaire que dans les secteurs secondaire et tertiaire.

En termes d'offre, les évolutions sectorielles se présentent comme suit :

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance de 4,0% en 2022 et de 4,7% en moyenne sur la période 2022-2024. Cette évolution serait soutenue par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le secteur secondaire, la croissance est projetée à 3,2% en 2022 et 4,0% en moyenne sur la période 2022-2024. Malgré la baisse de la production pétrolière, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques et la construction des infrastructures de transport d'électricité.

Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,4% en 2022 et 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. Elle s'appuie sur le développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), et sur la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment dans les transports, la restauration et l'hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de croissance dans ce secteur.

S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3,00% de la CEMAC sur la période 2022-2024, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché interne d'autre part.

**Tableau 8 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)**

Libellés	Historiques				Est.	Projections		
	2017	2018	2019	2020		2021	2022	2023
Secteur primaire	2,5	3,8	3,9	0,6	4,7	4,0	4,6	5,4
<b>Agriculture</b>	1,3	3,2	3,3	1,1	4,8	4,2	5,1	6,1
<b>Agriculture des produits vivriers</b>	4,7	3,5	2,6	2,4	2,5	3,4	4,9	5,7
<b>Agriculture industrielle et d'exportation</b>	-4,7	2,5	5,0	-1,6	11,3	6,4	5,7	7,0
<b>Elevage, chasse</b>	4,4	3,6	3,8	2,5	1,9	4,0	5,0	5,4
<b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	4,2	5,8	6,1	-1,8	7,0	3,6	3,7	4,2
<b>Pêche et pisciculture</b>	4,0	3,2	2,1	1,1	2,2	2,9	3,0	3,3
Secteur secondaire	1,4	2,9	3,8	3,2	3,1	3,2	3,9	5,0
<b>Industries extractives</b>	-17,5	-2,8	8,2	3,2	-2,6	-2,0	0,6	1,4
<b>Dont : Hydrocarbures</b>	-19,2	-3,0	8,4	3,1	-3,0	-2,3	0,5	1,3
<b>Industries agro-alimentaires</b>	4,4	1,9	2,4	3,6	5,8	4,3	4,6	4,7
<b>Autres industries manufacturières</b>	1,8	5,1	0,1	0,9	1,2	3,4	3,8	5,3
<b>Production et distribution d'électricité</b>	7,0	-10,5	0,0	0,2	1,4	1,9	1,3	1,3
<b>Production et distribution d'eau et assainissement</b>	2,6	2,5	1,8	1,2	3,2	3,2	4,6	4,6
<b>BTP</b>	8,5	7,8	7,9	6,4	5,0	4,9	6,2	7,7
Secteur tertiaire	4,8	5,1	3,1	0,6	3,3	4,4	4,6	4,9
<b>Commerce et réparation véhicule</b>	4,4	5,3	2,8	1,6	3,4	3,8	4,6	5,0
<b>Restaurants et hôtels</b>	6,2	5,2	4,2	-6,4	8,6	7,2	5,1	5,4
<b>Transports, entrepôts, communications</b>	4,2	4,5	4,1	-1,3	3,2	4,5	4,5	4,6
<b>Informations et télécommunications</b>	6,9	-0,6	1,6	5,5	5,4	5,3	5,3	5,5
<b>Activités financières et d'assurance</b>	5,0	13,8	3,2	3,8	9,5	5,8	7,2	7,8
<b>Administration publique, sécurité sociale</b>	3,5	5,0	3,1	2,4	1,5	3,7	3,4	3,0
<b>Education</b>	4,2	2,1	2,0	0,6	1,7	4,4	5,3	5,8
<b>Santé et action sociale</b>	3,9	3,2	2,4	2,2	1,7	3,4	3,4	3,7
<b>Autres services</b>	5,4	6,3	2,8	2,1	0,8	3,6	4,0	5,0
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	3,5	4,3	3,4	1,3	3,5	4,0	4,4	5,0
<b>Impôts et taxes moins subventions (% PIB)</b>	4,5	0,4	3,8	-8,0	2,5	3,7	4,0	4,1
<b>PIB</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>4,4</b>	<b>5,0</b>

Source : MINFI

### b. Échanges extérieurs

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du solde courant pourrait se réduire à 2,50% du PIB en 2022 contre 3,80% estimé en 2021. Cette réduction devrait se poursuivre sur toute la période 2022-2024 au cours de laquelle le déficit du compte courant serait ramené à 1,50% du PIB en moyenne, grâce notamment à la promotion des exportations de produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et à la mise en œuvre de la politique d'import substitution.

### c. Situation monétaire

La politique monétaire resterait en conformité avec celle de la BEAC. La masse monétaire s'établirait à 25,3% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024. Elle devrait connaître un taux de progression moyen de 7,5%

au cours de cette période. En moyenne, les crédits à l'économie et les avoirs extérieurs nets représenteraient respectivement 15,1% et 10% du PIB et croitraient chacun en ce qui le concerne de 7,90% et 12,10%.

#### **d. Estimations 2022**

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continue à reposer sur un effort de consolidation budgétaire. Cette dernière vise à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières dans l'optique d'éviter un endettement public non viable, tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier mis en œuvre avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Dans cette perspective, le déficit budgétaire global devrait se situer à 2,00% du PIB en 2022 contre 3,10% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait se réduire graduellement, pour s'établir à 1,5% en 2023 et 0,6% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB sur la période considérée. La consolidation budgétaire ainsi visée devrait résulter d'une part, d'un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses publiques.

Le taux de pression fiscale devrait remonter à 12,10% en 2022 après 11,40% en 2021, pour s'établir à 12,60% en 2023 et 13,00% en 2024. Les dépenses seront contenues à 16,60% du PIB en 2022 contre 16,90% en 2021, et se stabiliseront à 16,00% en moyenne entre 2023 et 2024.

### **3. RÉFORMES STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES**

#### **a. Politique fiscale et douanière**

La politique fiscale sur la période 2022-2024 sera globalement orientée vers : (i) l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales ; (ii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales ; (iii) l'amélioration du climat fiscal des affaires.

*En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes, les perspectives sont relatives à :*

- La réforme de la fiscalité locale en vue d'un financement optimal de la décentralisation ;
- La mise en place d'un régime fiscal adapté pour les entrepreneurs individuels ;
- La poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale, à travers la suppression des exonérations jugées inefficaces ou leur soumission à des taux réduits ;
- La poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- L'optimisation de la fiscalité des particuliers, notamment par la simplification et la modernisation des modalités d'imposition ;
- La poursuite de la recherche des sources innovantes d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- Le réaménagement du régime fiscal des opérations financières et des assurances ;
- La clarification du régime fiscal des opérations de transfert de fonds à l'étranger ;
- Le renforcement du régime du précompte sur achats ;
- L'encadrement des activités informelles à travers la poursuite de la mise en place des mesures visant à la limitation des transactions en espèces ;
- La consolidation de la réforme de l'agent intégré, afin d'élargir l'assiette en facilitant la fiscalisation du secteur informel.

### *En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales :*

- La poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transferts de bénéficiaires ;
- La poursuite du durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- La poursuite de l'arrimage du dispositif aux normes internationales de transparence et d'échanges de renseignements.

### *En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires :*

- L'aménagement du régime d'imposition à la TSR des marchés publics ;
- La poursuite de l'allègement des charges fiscales des entreprises directement affectées par la crise sanitaire, à travers la consécration d'un taux d'amortissement accéléré ;
- L'amélioration du dispositif de soutien à certains secteurs stratégiques de l'économie (tourisme, certaines filières agricole et textile).
- L'allègement du coût de la discipline fiscale, à travers notamment l'imputation des frais financiers liés au paiement des impôts et taxes par voie électronique ;
- La réduction du nombre de paiement en matière d'impôts et taxes locaux ;
- L'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- La simplification de la fiscalité du secteur des transports ;
- La poursuite de l'arrimage de la législation à la dématérialisation des procédures fiscales ;
- La clarification du régime de taxation des mutations à titre gracieux, notamment les successions et les donations ;
- La promotion de la mise en conformité fiscale des contribuables, par la mise en place d'un programme de régularisation volontaire.

La politique douanière sera orientée globalement vers la poursuite des missions fiscales et économiques.

### *Concernant la mission fiscale, les mesures suivantes visant l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de la dépense fiscale seront mises en œuvre :*

- La poursuite de la politique de soumission au droit d'accises des biens de luxe ou ceux présentant des externalités négatives ;
- La taxation graduelle à l'exportation, en fonction de l'évolution des cours sur le marché, des produits de rente prisés à l'international et notamment le bois exporté sous forme de grumes ;
- La consolidation du processus de modernisation du système d'information douanier, à travers le maillage national de la Cameroon Customs Information System (CAMCIS) et le développement de ses modules complémentaires.

### *S'agissant du rôle économique, les actions vont se déployer à travers les quatre priorités suivantes :*

La mise en œuvre de la politique d'import-substitution, la contribution à la régulation de l'économie, la protection de la société et l'amélioration de la compétitivité économique du Cameroun.

#### **b. Projection des ressources budgétaires**

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et dons. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles sont ajoutées depuis 2020 les recettes provenant de l'exportation du gaz naturel.

## La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur :

(i) une production de pétrole à 25,3 millions de barils ; (ii) une production de gaz projetée à 69,90 milliards de scf (standard cubic feed) ; (iii) un cours du baril à 64,50 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, pour un prix du baril camerounais à 61 dollars ; (iv) un prix du mètre cube de gaz à 6,30 dollars ; (v) un taux de change de 575,5 francs FCFA par dollar.

Ainsi calculée, la redevance SNH pétrole attendue est de 485,4 milliards. Assis essentiellement sur les bénéfices de l'exercice 2021, le montant attendu de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 76,60 milliards.

Au total, les recettes pétrolières sont projetées à 562 milliards en 2022, en augmentation de 85 milliards (17,80%) par rapport à 2021. A moyen terme, ces recettes s'établiraient à 523 milliards entre 2023 et 509 milliards en 2024, soit une diminution de 39 milliards (-6,90%), en rapport avec la baisse de la production annoncée par la SNH.

Les recettes non pétrolières sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2022, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 6,10% résultant d'une croissance réelle non pétrolière de 4,40% et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 1,70%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières attendues s'élèvent à 3 294,9 milliards, dont 2 184,8 milliards d'impôts et taxes, 903,9 milliards de recettes douanières et 206,2 milliards de recettes non fiscales.

Entre 2023 et 2024, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 834,5 milliards en moyenne, soit une hausse de 539,6 milliards (+16,40%) par rapport à 2022, en lien essentiellement avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les dons sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 142,30 milliards en 2022, en hausse de 77,60 milliards par rapport à 2021, du fait de la reprise du mécanisme de remboursement et décaissement des fonds C2D suspendu temporairement en 2021, en rapport avec l'initiative d'allègement de la dette du G20. A moyen terme, ces dons sont projetés à 92,90 milliards entre 2023 et 2024, soit une diminution de 48,40 milliards (-34,30%) par rapport à 2022.

Les ressources de financement de l'Etat sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à compenser le gap de financement qui résulte du déficit budgétaire, ainsi que du paiement des charges de financement et de trésorerie. Pour l'exercice 2022, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 690,50 milliards, y compris le tirage spécial des DTS du FMI à hauteur de 70 milliards et les appuis budgétaires de 389 milliards liés à la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier avec le FMI, soit un accroissement de 224 milliards (+135,80%) par rapport à 2021.

A moyen terme, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 508,8 milliards entre 2023 et 2024, soit une baisse de 181,5 milliards (-10,70%) par rapport à 2022. Cet écart se justifie essentiellement par la baisse des appuis budgétaires du PEF et du retrait du financement spécial des DTS.

### c. Projection des dépenses budgétaires

La projection des dépenses prend en compte les facteurs suivants : (i) l'évolution des ressources à mobiliser, (ii) l'objectif de déficit projeté et, (iii) le niveau actuel des engagements du Gouvernement. Ainsi, les dépenses et charges totales sont projetées à 5 689,80 milliards en 2022, y compris la dotation du fonds Covid-19 de 80 milliards, soit une hausse de 195,50 milliards en valeur absolue et 3,60% en valeur relative par rapport à 2021. Entre 2023 et 2024, ces dépenses et charges se situeraient à 5 901,50 milliards, en augmentation de 211,70 milliards (+3,60%) par rapport à 2022.

Les évolutions par grandes masses se présentent comme suit :

- *Les dépenses de personnel augmentent de 55 milliards (5,10%) en 2022 passant de 1 069,8 milliards à 1 124,8 milliards. Ces dépenses s'établiraient à 1 129,4 milliards à moyen terme entre 2023 et 2024 ; soit une augmentation de 64,6 milliards (5,70%) par rapport à 2022.*
- *Les dépenses de biens et services passent de 761,90 milliards en 2021 à 798 milliards en 2022 y compris la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards ; soit une augmentation de 36,10 milliards (+4,70 %). Cette augmentation vise notamment la constitution d'une provision et le renforcement des dépenses sécuritaires. A moyen terme, ces dépenses se situeraient à 820,90 milliards entre 2023 et 2024, en hausse de 53 milliards (6,90%) par rapport à 2022.*
- *Les transferts et subventions augmentent de 24,40 milliards passant de 628,80 milliards à 653,20 milliards entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement imputable au renforcement de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 100 milliards en 2021 à 117 milliards en 2022. A moyen terme, ces dépenses s'établiraient à 692,20 milliards entre 2023 et 2024, en augmentation de 68,70 milliards (10,6%) pour tenir notamment compte de la dynamique des pensions.*
- *Les intérêts de la dette publique sont projetés à 239,60 milliards en 2022 contre 302,20 milliards en 2021 ; soit une baisse de 62,70 milliards (-20,70%).*
- *Les dépenses d'investissement augmentent de 127,10 milliards (9,30%) entre 2021 et 2022 passant de 1 352 à 1 479,10 milliards de FCFA. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 81,10 milliards pour s'établir à 664,3 milliards en 2022 contre 583,20 milliards en 2021. A moyen terme, les dépenses en capital sont projetées à 1 741,90 milliards en moyenne entre 2023 et 2024, en progression de 263,40 milliards (+17,80%) par rapport à 2022 pour accompagner la mise en œuvre efficace de la politique de développement adossée sur la SND30.*
- *Une provision de 80 milliards a été programmée en 2022 au titre de la dernière tranche de la mise en œuvre de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie de la covid-19.*

Au regard des recettes totales et des dépenses telles que projetées en 2022, il se dégagerait un déficit budgétaire global dons compris de 2,20 % en 2022 contre 3,20% en 2021. Au cours de la période 2022-2024, le déficit budgétaire (dons compris) devrait poursuivre sa tendance baissière, conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 1,400% du PIB.

Tableau 9 : Projections budgétaires

	2020	LFR. 2021	2021	2022	2023	2024
<b>A - RESSOURCES TOTALES (I+II+III)</b>	<b>4730,4</b>	<b>5581,2</b>	<b>5494,2</b>	<b>5689,7</b>	<b>5763,6</b>	<b>6037,3</b>
<b>I - RECETTES INTERNES</b>	<b>3177,6</b>	<b>3466,1</b>	<b>3394,1</b>	<b>3856,9</b>	<b>4163,9</b>	<b>4531,6</b>
1-Recettes pétrolières	428,2	536,0	477,0	562,0	523,0	509,0
2-Recettes non pétrolières	2749,4	2930,1	2917,1	3294,9	3640,9	4022,6
<b>Recettes fiscales</b>	<b>2749,4</b>	<b>2743,1</b>	<b>2743,1</b>	<b>3088,7</b>	<b>3421,9</b>	<b>3789,7</b>
- Impôts et taxes	1853,0	1938,4	1938,4	2184,8	2433,4	2708,4
- Recettes douanières	707,8	804,7	804,7	903,9	988,5	1081,3
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>188,7</b>	<b>187,0</b>	<b>174,0</b>	<b>206,2</b>	<b>219,0</b>	<b>232,9</b>
<b>II - DONS</b>	<b>44,0</b>	<b>64,7</b>	<b>64,7</b>	<b>142,3</b>	<b>90,9</b>	<b>96,3</b>
<b>III - FINANCEMENTS</b>	<b>1508,8</b>	<b>2050,4</b>	<b>2035,4</b>	<b>1690,5</b>	<b>1508,8</b>	<b>1409,4</b>
- Prêts projets	605,3	703,4	703,4	746,5	905,8	963,4
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	214,5	230,0	165,0	389,0	223,0	96,0
- FMI (DTS)	0,0		50,0	70,0	0,0	0,0
- Emission de titres publics	420,0	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0
- Autres Emprunts (Eurobond)		450,0	450,0			
- Financement bancaire	0,0	111,0	111,0	100,0	30,0	0,0
- Financement exceptionnel	269,0	206,0	206,0	35,0	0,0	0,0
<b>B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4578,5</b>	<b>5581,2</b>	<b>5494,3</b>	<b>5689,8</b>	<b>5765,6</b>	<b>6037,4</b>
<b>I - DEPENSES COURANTES</b>	<b>2614,8</b>	<b>2430,5</b>	<b>2426,8</b>	<b>2574,4</b>	<b>2601,2</b>	<b>2673,5</b>
1- Dépenses de personnel	1046,6	1069,8	1069,8	1124,8	1148,9	1128,9
2- Achats sur biens et services	945,1	731,9	728,2	796,4	781,4	831,1
3- Transferts et subventions	623,1	628,8	628,8	653,2	670,9	713,5
<b>II- DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1071,3</b>	<b>1352,0</b>	<b>1352,0</b>	<b>1479,1</b>	<b>1674,7</b>	<b>1808,0</b>
* Dépenses sur FINEX	470,0	733,8	733,8	779,8	941,2	1001,0
* Dépenses sur ressources internes	575,7	583,2	583,2	664,3	696,4	767,5
* Dépenses de restructurations	25,6	35,0	35,0	35,0	37,1	39,5
<b>III-PRETS NETS</b>	<b>41,8</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>IV -FONDS DIVERS</b>	<b>0,0</b>	<b>260,0</b>	<b>180,0</b>	<b>181,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>
<b>V- DETTE PUBLIQUE</b>	<b>850,6</b>	<b>1558,7</b>	<b>1555,5</b>	<b>1475,3</b>	<b>1399,7</b>	<b>1465,9</b>
* Dette extérieure	359,6	886,0	1001,0	677,0	761,0	778,0
- Intérêts	138,1	182,0	237,0	157,0	166,0	173,0
- Principal	221,5	704,0	764,0	520,0	595,0	605,0
* Dette intérieure	491,0	672,7	554,5	798,3	638,7	687,9
dont : - Intérêts	59,4	65,2	65,2	82,6	65,7	71,9
- Principal	117,1	438,0	318,0	531,7	387,5	367,5
- Restes à payer	72,0	97,5	99,3	100,0	101,5	164,5

Source : MINFI

#### **d. Risques budgétaires 2022**

Les projections budgétaires réalisées pour l'année 2022 restent sensibles à diverses sources de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi par la loi de finances.

Ces risques ont trait tant aux hypothèses macroéconomiques, qu'aux recettes, notamment pétrolières et aux dépenses, ainsi qu'aux financements attendus de nos partenaires.

Du point de vue macroéconomique, une faible adhésion des populations à la vaccination contre la Covid-19 pourrait empêcher la maîtrise de la pandémie et continuer de peser sur l'activité économique nationale en 2022. De même, l'absence de retombées économiques véritables de l'organisation de la CAN et la persistance des tensions sécuritaires, pourrait entraîner un ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance en deçà de 4,0% attendu en 2022.

En conséquence, on assisterait à une perte de recettes fiscales et douanières par rapport au niveau projeté par la loi de finances. Également, tout impact limité des mesures fiscales nouvelles introduites dans le projet de loi de finances 2022 par rapport à l'effort supplémentaire de 0,80% du PIB visé pourrait constituer une source de perte des recettes attendues.

Dans le même registre, une baisse plus prononcée du cours mondial du baril de pétrole en 2022 par rapport à 2021, une dépréciation du taux de change du dollar ou une contraction plus importante de la production pétrolière et gazière dans un contexte d'épuisement des champs pétroliers, pourraient entraîner une perte des recettes pétrolières.

Les risques budgétaires résident par ailleurs dans les financements attendus. En effet, le non décaissement en totalité des appuis budgétaires attendus des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours ou concernant le soutien de la lutte contre la Covid-19 (Banque Mondiale), en raison par exemple du non-respect des critères quantitatifs ou des repères structurels entraînerait un gap de financement dans les opérations financières de l'Etat en 2022. Il en est de même des tirages de 70 milliards au titre des DTS du FMI sur le compte dédié à la BEAC et de la mobilisation des titres publics pour lesquels il est attendu un montant de 350 milliards en 2022.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser également sur les dépenses de l'Etat notamment à travers les interventions directes SNH dont le volume reste encore élevé en rapport avec la persistance des tensions sécuritaires et sociopolitiques. Par ailleurs, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait, si la pandémie n'est pas maîtrisée en 2022, constituer également un risque majeur à la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations de l'Etat sur la période 2022. Aussi, toute escalade des dépenses liées à l'organisation de la CAN au-delà de la provision prévue dans le budget 2022 pourrait également aboutir au dé plafonnement des dépenses de l'Etat.

Par ailleurs, le poids important des engagements existants de l'Etat, liés notamment à l'enchevêtrement de la mise en œuvre des divers programmes de dépenses, couplés aux obligations financières traditionnelles relatives aux paiements des salaires et pensions, du service de la dette et des arriérés intérieurs, face à un espace budgétaire de plus en plus étroit, installe une forte rigidité budgétaire préjudiciable à l'équilibre des finances publiques en 2022 et à moyen terme.

De même, le maintien d'un rythme accéléré de recrutement des personnels dans la fonction publique et dans les forces l'ordre et de défense, augmente continuellement la masse salariale. Aujourd'hui cette dernière représente près de 40% des recettes internes non pétrolières.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que les prêts garantis par l'Etat pour lesquels le plafond passe de 40 milliards à 240 milliards entre 2020 et 2022, pourraient nécessiter des soutiens financiers importants à partir du budget de l'Etat, toute chose qui entraînerait une dégradation du déficit budgétaire.

Tableau 10 : Indicateurs macroéconomiques clés

	Historiques			Estimations	Projections		
	2018	2019	2020		2021	2022	2023
<b>Secteur réel</b>							
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>22 203</b>	<b>23 244</b>	<b>23 486</b>	<b>25 059</b>	<b>26 543</b>	<b>28 304</b>	<b>30 303</b>
PIB pétrolier	830	872	544	753	723	703	674
PIB non pétrolier	21 374	22 372	22 943	24 305	25 819	27 600	29 629
<b>PIB à prix constant (en %)</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>4,2</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>
PIB pétrolier	-3,0	8,4	3,1	-3,2	-2,3	2,3	-0,5
PIB non pétrolier	4,2	3,3	0,4	3,7	4,4	4,8	5,1
<b>Prix (en %)</b>							
Déflateur du PIB	1,9	1,2	0,5	3,1	1,7	1,8	2,0
Déflateur du PIB pétrolier	29,6	-3,0	39,5	59,1	-1,8	-5,0	-3,8
Déflateur du PIB non pétrolier	1,1	1,3	2,2	2,2	1,7	2,0	2,2
Prix à la consommation	1,1	2,5	2,5	2,4	2,0	2,0	2,0
Prix des exportations	5,9	-0,3	-9,8	55,9	2,4	1,1	1,9
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	29,6	-3,0	39,5	59,1	-1,8	-5,0	-3,8
Prix des importations	2,4	1,2	-5,5	6,1	2,9	0,7	-0,3
Termes de l'échange	3,5	-1,5	-4,3	49,8	-0,5	0,4	2,2
<b>Répartition sectorielle</b>							
Secteur Primaire	16,5	16,8	17,4	17,3	17,1	16,9	16,7
Secteur Secondaire	24,7	23,8	23,3	24,1	23,9	23,4	23,0
<i>dont pétrole</i>	3,7	3,8	2,3	3,0	2,7	2,5	2,2
Secteur Tertiaire	50,4	51,0	52,0	51,5	52,1	52,7	53,4
Impôts et taxes moins subventions	8,4	8,3	7,3	7,1	6,9	6,9	6,9
<b>Les composantes de la demande (en % du PIB)</b>							
Consommation	83,6	84,7	85,4	83,0	83,7	82,9	82,0
Privée	71,7	72,6	73,1	72,2	72,4	71,8	71,0
Publique	11,9	12,1	12,3	10,8	11,3	11,1	10,9
FBCF	19,6	19,1	17,8	18,6	18,8	19,1	19,0
Privée	14,0	13,5	13,9	13,9	14,0	14,0	13,9
Publique	5,6	5,6	4,0	4,7	4,8	5,1	5,1
Exportations B&S	18,7	19,9	15,0	17,5	16,6	16,0	15,6
Importations B&S	21,9	23,5	18,2	19,1	19,1	18,0	16,6
<b>Secteur public (en % du PIB)</b>							
Recettes totales et Dons	15,5	15,7	13,7	13,8	14,9	15,0	15,3
<i>pétrolières</i>	1,9	1,7	2,1	2,3	1,6	1,7	1,9
<b>non pétrolières (Pression fiscale)</b>	<b>12,5</b>	<b>12,3</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>12,1</b>	<b>12,6</b>	<b>13,0</b>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	12,7%	12,8%	11,6%	11,7%	12,4%	12,9%	13,3%
Dépenses	18,0	18,9	16,8	16,9	16,6	16,2	15,9
<i>courantes</i>	10,9	12,3	12,1	10,9	10,6	10,0	9,6
<i>en capital</i>	6,8	4,6	5,8	5,9	6,3	6,4	6,2
<b>Solde budgétaire global (base ordonnancements)</b>							

Source : MINFI

#### **4. PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE POST COVID-19**

Ce plan de relance vise non seulement à apporter un soutien conséquent aux branches négativement impactées par cette pandémie, mais aussi à celles ayant un effet d'entraînement important sur le reste de l'économie. Ainsi, il devra permettre de préserver l'activité économique et les emplois, de mettre en place des conditions pour un retour rapide au niveau d'activité d'avant-crise et de préparer l'avenir. Il se décline en quatre principaux axes : (i) la consolidation budgétaire ; (ii) la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ; (iii) la dynamisation des filières de croissance ; (iv) le renforcement de la compétitivité des entreprises.

##### **Axe 1 : Consolidation budgétaire**

La pandémie de Covid-19 est venue interrompre une trajectoire de finances publiques en nette amélioration. Afin de rétablir durablement la viabilité des finances publiques, le Gouvernement devrait poursuivre les efforts visant à préserver un cadre macroéconomique viable, mettre en œuvre des réformes structurelles et renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques.

##### **AXE 2 : Mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises**

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence une diminution sensible du niveau d'activités dans plusieurs entreprises et a compromis le respect de certains de leurs engagements envers les établissements de crédit. Cette situation couplée à l'incertitude qui prévaut sur la maîtrise de la pandémie, aussi bien sur le plan national que chez nos principaux partenaires commerciaux, devrait durcir davantage les conditions d'accès de nombreuses entreprises au financement bancaire. Le Gouvernement envisage de mettre en place des dispositifs adaptés permettant de résoudre les difficultés d'accès au financement du haut et du bas du bilan des entreprises, à travers des lignes spécifiques de financement logées dans les établissements bancaires.

##### **AXE 3 : Dynamisation des branches ou filières de croissance**

La pandémie de la COVID-19 a, en plus de son volet sanitaire, eu des conséquences sur le fonctionnement des entreprises, en liaison avec les mesures de restriction imposées par le gouvernement pour limiter sa propagation. Par ailleurs, du fait des principaux canaux de transmission, certaines branches d'activités ont été durement affectées par cette pandémie, parmi lesquelles : (i) le tourisme, l'hébergement et la restauration ; (ii) les industries pharmaceutiques ; (iii) les autres industries chimiques ; (iv) l'agriculture et la sylviculture ; (v) la pêche ; (vi) le commerce ; (vii) les Bâtiments et Travaux Publics ; et (viii) l'agroalimentaire.

Il s'agit ici de renforcer l'offre locale, satisfaire la demande intérieure et conquérir les marchés internationaux, avec des actions prioritaires en faveur de la restauration de l'activité des entreprises des filières les plus affectées par la pandémie, à travers la dynamisation des branches/filières de croissance.

##### **AXE 4 : Renforcement de la compétitivité des entreprises**

La crise sanitaire de la COVID-19 a notamment, généré auprès des entreprises un renchérissement des coûts de certaines charges d'exploitation, réduisant ainsi les marges commerciales. De plus, elle a mis en relief les contraintes liées à la faible transformation et les difficultés de conservation des produits du secteur rural. L'accent sera mis sur des mesures en vue d'alléger les coûts des facteurs notamment en faveur des très petites entreprises, ainsi que des petites entreprises et moyennes entreprises exerçant particulièrement dans le secteur agricole. Il s'agit notamment : (i) du renforcement des infrastructures et équipements ruraux ; (ii) du désenclavement des bassins de production, (iii) du renforcement des capacités des acteurs dans les techniques de développement des chaînes de valeur ; (iv) de l'accompagnement des producteurs dans l'acquisition des intrants agricoles et vétérinaires et (v) la facilitation de l'accès aux marchés local et international.

## 5. STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Sur la période 2021-2023, les perspectives macroéconomiques dépendront d'une part, des facteurs exogènes tels que de la durée de la pandémie, l'évolution des cours des matières premières et de la demande mondiale, et d'autre part, des facteurs endogènes relatifs notamment à l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement pour préserver les emplois et relancer l'économie.

La politique économique du Gouvernement sur la période repose sur un pilier structurel et un pilier conjoncturel. Le pilier structurel s'articule autour de la mise en œuvre du premier triennat de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND 30). Le deuxième pilier concerne la mise en œuvre concomitante de deux plans : un Plan de relance économique dans le cadre de la politique du relèvement de l'économie nationale et un Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, dans le cadre du renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

### **a. Orientations du premier triennat de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND 30)**

Cette partie présente de manière synthétique les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2021 et 2023. Ces orientations couvrent les quatre piliers de la deuxième phase de la vision qui sont : la transformation structurelle, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance et la décentralisation.

### **b. Transformation structurelle de l'économie**

Dans ce pilier, le premier défi est la mise en service des infrastructures, afin que ces dernières contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif. Le second est la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole. Le troisième est la promotion de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne le secteur des infrastructures, il sera question pour le gouvernement de : (i) finaliser et la mettre en service les grands projets de première génération, ainsi que le démarrage des projets de deuxième génération, (ii) entamer la reconstruction des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême Nord et, (iii) définir une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

Pour ce qui est du secteur rural, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constituera un axe privilégié. Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole.

S'agissant du secteur des Industries et Services, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « made in Cameroon » dans l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées, des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. Par ailleurs, en vue de favoriser le rattrapage technologique, le Gouvernement entend encourager la recherche-développement et l'innovation, et promouvoir les normes.

### **c. Développement du capital humain**

La question du capital humain renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, pour porter la transformation structurelle de l'économie. Ce capital humain doit être soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socio-économiques tout au long de la vie. Pour y arriver les éléments-clés concernent :

- Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières en milieu rural et dans les zones reculées qui constituera la priorité majeure dans le secteur de la santé entre 2021 et 2023, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation à travers notamment la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations. Des efforts seront consacrés à l'accroissement de l'offre des enseignements techniques et professionnels dans le système éducatif afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés. La politique du manuel scolaire constituera également un point d'attention stratégique ;
- Les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel qui seront intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part. Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale. Les mécanismes de sécurité sociale non contributive seront renforcés à travers la diversification et l'extension des programmes de transferts directs (monétaires/en nature) et indirects.

#### ***d. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique***

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent au plus grand nombre de travailleurs par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie à travers : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) le développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune ; (iv) le renforcement de la régulation du marché du travail.

#### ***e. Domaine de la gouvernance***

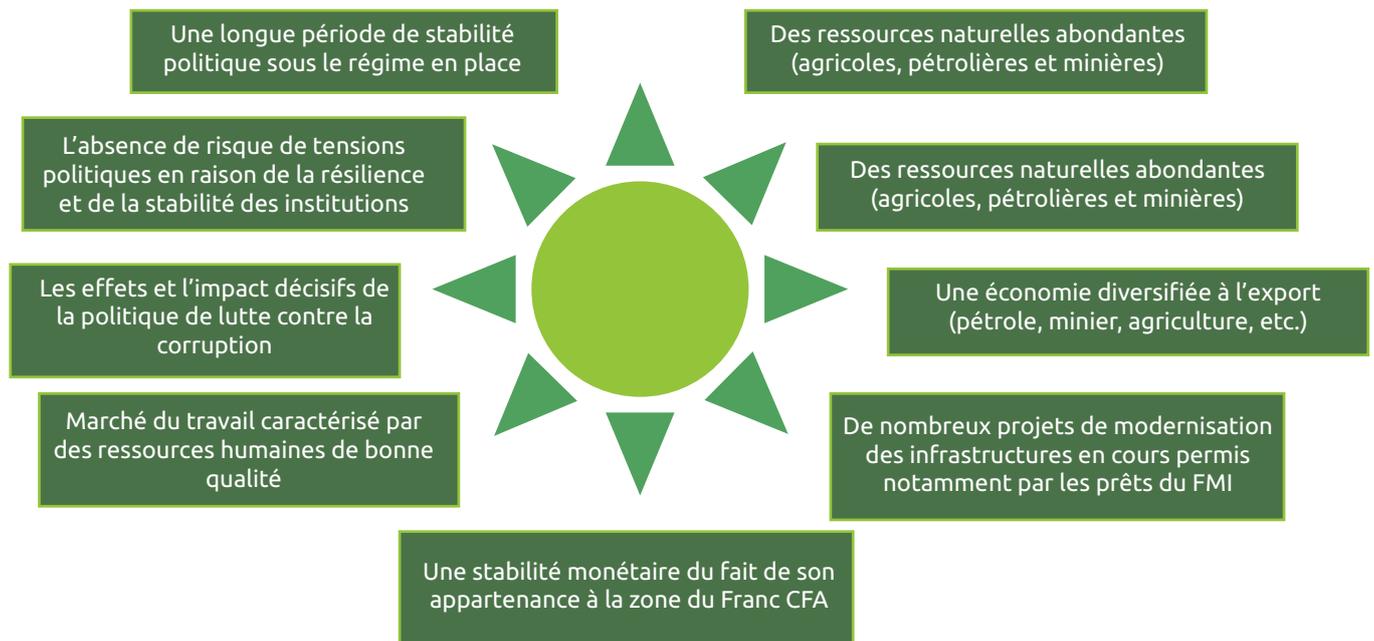
Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

#### ***f. Secteur de la gouvernance politique***

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à renforcer et consolider le processus de décentralisation. A cet effet, les textes d'application du code des CTD promulgué en décembre 2019 seront définis. De plus, les actions et mesures nécessaires seront prises pour la mise en place des régions, en particulier les régions à statut spécial du Nord- Ouest et du Sud-Ouest. Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale.

#### ***g. Secteur de la gouvernance administrative, économique et financière***

La gouvernance administrative et financière passe par la généralisation de la gestion axée sur les résultats à l'ensemble du secteur public et le renforcement de la redevabilité dans la gestion des ressources publiques. Une attention particulière sera également accordée à l'intensification des mesures de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Une priorité sera également accordée à la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires, en particulier celles qui ont un impact positif sur l'investissement et l'entrepreneuriat.

**Figure 3 : Atouts du Cameroun et Vision Prospective**

## 6. PRINCIPAUX CHIFFRES SUR TROIS ANS

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie de la COVID-19, ainsi qu'à l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. La crise de la Covid-19 nécessite de redéfinir le modèle de développement pour : (i) la prise en compte des risques et menaces exogènes ; (ii) la remédiation à certaines tendances lourdes de l'économie, notamment la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; (iii) la construction des bases solides pour une meilleure conquête des marchés extérieurs.

Ces différentes options ont guidé la formulation d'un plan triennal de relance économique post-Covid qui est mis en œuvre depuis le début de l'exercice 2021. Ce plan comporte des projets en faveur des secteurs affectés dont il vise la relance à travers : Le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation en cohérence avec la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. Lesdits produits portent notamment sur les intrants des unités de production, les produits de consommation de masse (riz, maïs, soja, mil/sorgho, poisson, huile raffinée...) ; La mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises (TPE, PME et GE). L'objectif étant de favoriser un plus grand accès au financement à moindre coût pendant cette période critique par les entreprises. Lesdits financements, logés dans les établissements de crédit, porteront sur les biens d'équipement et le fonds de roulement des entreprises.

Les perspectives tablent sur une croissance de 4,0% en 2022 et 4,5% en moyenne sur la période 2022-2024, grâce à une potentielle maîtrise de la pandémie et l'ouverture des économies combinées aux retombées de la mise en œuvre des plans de relance dans les différents pays partenaires. Ainsi, la croissance du secteur pétrolier sur la période 2022-2024 serait 0,3% en moyenne, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser l'épuisement des champs pétroliers.

S'agissant du secteur non pétrolier, les branches touchées par la crise sanitaire seraient particulièrement dynamiques, notamment du fait du rattrapage même partiel des pertes subies. On assistera notamment à : (i) une reprise dans l'agriculture industrielle et d'exportation et dans la sylviculture et l'exploitation forestière

et (ii) une remontée dans tous les services affectés par les mesures de restriction et particulièrement dans l'hôtellerie et la restauration en raison du regain de l'activité touristique.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance moyenne de 4,0% par an sur la période. Cette tendance est soutenue par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. L'accent sera mis sur l'augmentation de la production de l'agriculture vivrière (riz, maïs, sorgho, féculents), des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Pour ce qui est du secteur secondaire, la croissance est projetée à 4,1% en moyenne par an, en dépit de la baisse de la production pétrolière. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le secteur tertiaire, les projections de croissance sont de 5,1% en moyenne par an sur la période, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), le regain sur marché du travail et la maîtrise de l'inflation. Entre 2022 et 2024, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 4,7% avec une contribution à la croissance économique de 3 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 4,5%. S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2022-2024, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché interne d'autre part.

Pour ce qui est des finances publiques, la politique budgétaire pour la période 2022-2024 s'oriente vers la poursuite de l'effort de consolidation budgétaire engagée par le Gouvernement depuis 2017, visant à assurer la soutenabilité des finances publiques, dans l'optique d'éviter un endettement non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) en juillet 2021. Cette consolidation se fera à travers une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi qu'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques. Une réduction des dépenses non-prioritaires tout en préservant les dépenses sociales et une

meilleure priorisation des dépenses en capital permettront de poursuivre les projets d'investissement. Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,9% du PIB en moyenne au cours de la période 2022-2024 grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et la mise en œuvre de la politique d'import substitution à travers la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse.

**Tableau 11 : Chiffres Clés de l'Etat du Cameroun.**

	Historiques			Estimations		Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Secteur réel</b>								
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>20328,4</b>	<b>21492,5</b>	<b>22854,7</b>	<b>22776</b>	<b>24125</b>	<b>25685</b>	<b>27479</b>	<b>29408</b>
PIB pétrolier	660,0	829,7	872,0	543,6	708,5	701,3	720,9	715,2
PIB non pétrolier	20300,9	21373,6	22371,7	22942,9	24258,3	25707,0	27308,3	29101,2
<b>PIB à prix constant (taux de croissance) (%)</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8</b>
PIB pétrolier	-19,2	-3,0	8,4	3,1	0,8	-2,1	2,1	-0,1
PIB non pétrolier	4,3	4,2	3,3	0,4	3,7	4,4	4,6	5,0
<b>Prix (%)</b>								
Déflateur du PIB	1,0	1,9	1,2	0,5	2,6	1,5	1,5	1,5
Déflateur du PIB pétrolier	25,2	29,6	-3,0	-39,5	43,6	1,1	0,7	-0,7
Déflateur du PIB non pétrolier	0,4	1,1	1,3	2,2	2,0	1,5	1,5	1,5
Prix à la consommation	0,6	1,1	2,5	2,5	2,4	2,0	2,0	2,0
Prix des exportations	11,3	5,9	-0,3	-9,8	47,2	3,3	4,5	4,0
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	25,2	29,6	-3,0	-39,5	43,6	1,1	0,7	-0,7
Prix des importations	1,8	2,4	1,2	-5,5	3,7	1,9	1,1	0,5
Termes de l'échange	9,5	3,5	-1,5	-4,3	43,6	1,5	3,4	3,5
<b>Répartition sectorielle (en % du PIB)</b>								
Secteur Primaire	16,7	16,5	16,8	17,4	17,4	17,2	17,1	17,0
Secteur Secondaire	24,3	24,7	23,8	23,3	24,0	23,8	23,7	23,5
<i>dont pétrole</i>	3,1	3,7	3,8	2,3	2,8	2,7	2,6	2,4
Secteur Tertiaire	50,4	50,4	51,0	52,0	51,8	52,5	53,1	53,8
Impôts et taxes moins subventions	8,7	8,4	8,3	7,3	6,9	6,5	6,1	5,7
<b>Les composantes de la demande (en % du PIB)</b>								
Consommation	83,1	83,6	84,7	85,4	81,2	81,9	80,8	79,7
Privée	71,4	71,7	72,6	73,1	70,3	70,6	69,3	68,0
Publique	11,7	11,9	12,1	12,3	10,9	11,3	11,5	11,8
FBCF	19,3	19,6	19,1	17,8	18,8	19,2	19,8	19,9
Privée	14,2	14,0	13,5	13,9	14,1	14,3	14,5	14,6
Publique	5,1	5,6	5,6	4,0	4,7	4,9	5,3	5,4
Exportations B&S	18,4	18,7	19,9	15,0	19,0	18,1	18,0	18,0
Importations B&S	20,8	21,9	23,5	18,2	19,1	19,3	18,6	17,7

Source : MINFI/DP.

## B. SERVICES

### 1. CONTRIBUTION ET POIDS PAR RAPPORT AU PIB

Dans le secteur tertiaire, les projections de croissance sont de 4,7% en moyenne sur la période 2022-2024, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir cette dynamique. Le poids de ce secteur devrait représenter en moyenne 53,1% du PIB sur la période 2022-2024. Sa contribution à la croissance est projetée à 2,7% sur la période 2022-2024.

## C. SYSTEME BANCAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

### 1. Banque Centrale

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est la banque centrale États de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). La BEAC a été créée le 22 novembre 1972 avec pour mission de :

- Définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;
- Émettre et mettre en circulation le Franc CFA, monnaie commune de la zone CEMAC ;
- Conduire la politique de change de la zone CEMAC ;
- Détenir et gérer les réserves officielles de change des États membres ;
- Promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- Promouvoir la stabilité financière au sein de l'Union monétaire.

Elle est régie par la convention instituant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les six États membre de cette Union : République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Gabonaise, République de Guinée Équatoriale et République du Tchad.

En tant que Banque des banques, la BEAC possède dans ses livres, un compte pour chaque banque commerciale, qui a l'obligation de le provisionner (réserves obligatoires). C'est à partir de ces comptes qu'elles compensent quotidiennement les chèques et paiements électroniques de leurs clients.

Dans le cadre de sa mission de promotion de la stabilité financière, la BEAC a pris des mesures de soutien aux banques commerciales, afin de leur permettre de faire face aux conséquences de la pandémie du COVID-19 sur les économies.

#### a. Historique

- 22-nov-72 : Création de la BEAC et du FCFA
- 02-avr-73 : Début des activités de la BEAC
- 01-janv-77 : Transfert du Siège des Services Centraux de la BEAC de Paris à Yaoundé
- 01-avr-78 : Nomination à la BEAC d'un Gouverneur et d'un Vice-Gouverneur africains
- 01-janv-85 : Entrée de la Guinée Equatoriale au sein de la BEAC
- 16-oct-90 : Réformes des règles d'intervention de la BEAC et création de la COBAC
- 12-janv-94 : Nouvelle parité : 1 FCFA = 0,01 FF
- 01-janv-99 : Arrimage du FCFA à l'Euro au taux de 1 Euro = 655,957 FCFA

## **b. Fonctionnement**

Les différents organes et structures ci-après participent à l'administration, la gestion et au contrôle de la Banque.

### *– Le Comité Ministériel de L'UMAC*

Régi par la Convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, le Comité Ministériel, composé de deux Ministres pour chaque Etat membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des Etats et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune.

### *– Le Conseil d'Administration de la Banque*

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement.

Le Conseil d'Administration comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque État membre et de deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans, renouvelable, par leurs États respectifs.

### *– Le Comité de Politique Monétaire*

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politiques monétaire et de gestion des réserves de change. Outre le Président, le Comité de Politique Monétaire est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par État membre, dont le Directeur National de la BEAC, et de deux (2) pour la France.

### *– Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux*

Il est créé dans chaque État membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale, un Comité Monétaire et Financier National ayant pour rôle, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués et suivant les directives données par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire, notamment de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'État membre et de déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune.

### *– Le Gouvernement de la Banque*

Le Gouvernement de la Banque Centrale est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux.

Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement de la Banque Centrale assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur.

### *– Le Collège des Censeurs*

Le Collège des Censeurs est composé de trois (3) Censeurs dont un (1) désigné par la France. Les Censeurs contrôlent l'exécution du budget de la Banque et proposent au Conseil d'administration toutes recommandations ou mesure appropriées résultant de ce contrôle. Ils assistent, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et à celles des Comités Monétaires et Financiers Nationaux où leurs avis sont obligatoirement consignés au procès-verbal.

### – Le Comité d'Audit

Composé de cinq (5) membres, le Comité d'audit a essentiellement pour missions :

- De superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- De participer à la programmation des activités du contrôle externe ;
- D'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- D'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des censeurs et commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquêtes ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- De faire rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'Administration des conclusions de leurs travaux.

### c. Rôle

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, la BEAC émet la monnaie de l'Union Monétaire et en garantit la stabilité. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union.

Ses principales missions sont de :

- *Définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;*
- *Emettre les billets de banque et les pièces qui ont cours légal et pouvoir libérateur dans l'Union Monétaire ;*
- *Conduire la politique de change de l'Union ;*
- *Détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;*
- *Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.*

## 2. SYSTÈME BANCAIRE : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

### a. Paysage Bancaire

Le Cameroun dispose de la plus forte présence bancaire en zone CEMAC avec à ce jour 17 banques : Société Commerciale de Banque Cameroun, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, Commercial Bank -Cameroun, CITIBANK, ECOBANK, Union Bank of Cameroon, National Financial Credit-Bank, United Bank for Africa, Banque Atlantique du Cameroun, Banque Gabonaise et Française Internationale, la Banque Camerounaise des Petites et Moyenne Entreprise, la CCA Bank, Access Bank et BANGE Bank.

### b. Régulation Bancaire

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est l'organisme en charge de la régulation bancaire. Elle détient les pouvoirs réglementaire, administratif, de contrôle et de sanctions. Créée le 16 octobre 1990, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a débuté ses activités en janvier 1993. Sa première mission a été de doter la profession bancaire d'un corps de règles prudentielles dont la première vague a été publiée en avril 1993. Ces règles s'inspiraient fortement de l'Accord sur les fonds propres de 1988 (Bâle I) édicté sous la houlette du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB).

Après une évaluation de la supervision bancaire en Afrique Centrale, menée conjointement par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale en 2000 et 2001, la COB AC a procédé à la révision de ses normes assises sur les fonds propres. Cette révision, si elle améliore sensiblement la conformité du dispositif en vigueur en Afrique Centrale, a en outre faiblement anticipé sur la réforme ayant conduit à l'adoption d'un Nouvel accord sur les fonds propres (Bâle II). Depuis lors, ses règlements sont régulièrement révisés pour s'adapter aux évolutions de l'environnement.

### 3. CHIFFRES DU SECTEUR FINANCIER

#### a. Le Secteur bancaire :

Au 31 mars 2022, le secteur bancaire du Cameroun compte 17 banques en activité issues pour la grande majorité des grands groupes internationaux. Il s'agit notamment de :

- Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) ;
- Société Générale Cameroun ;
- Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) ;
- Standard Chartered Bank Cameroon;
- Afriland First Bank (First Bank);
- Commercial Bank Cameroun (CBC);
- Citibank Cameroon;
- Ecobank Cameroun;
- Union Bank of Cameroon (UBC);
- National Financial Credit Bank (NFC Bank);
- United Bank for Africa (UBA);
- Banque Atlantique Cameroun ;
- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBank) ;
- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
- Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA-Bank) ;
- BANGE BANK ;
- Access Bank.

Au 30 Novembre 2021, le total bilan des banques en activité au Cameroun s'élève à 7 553, 6 milliards de FCFA. Les dépôts quant à eux se situent à 6 233 milliards de FCFA pour un montant total des crédits de 4 312,4 milliards de FCFA au 31 Décembre 2021

#### b. Le secteur de la microfinance :

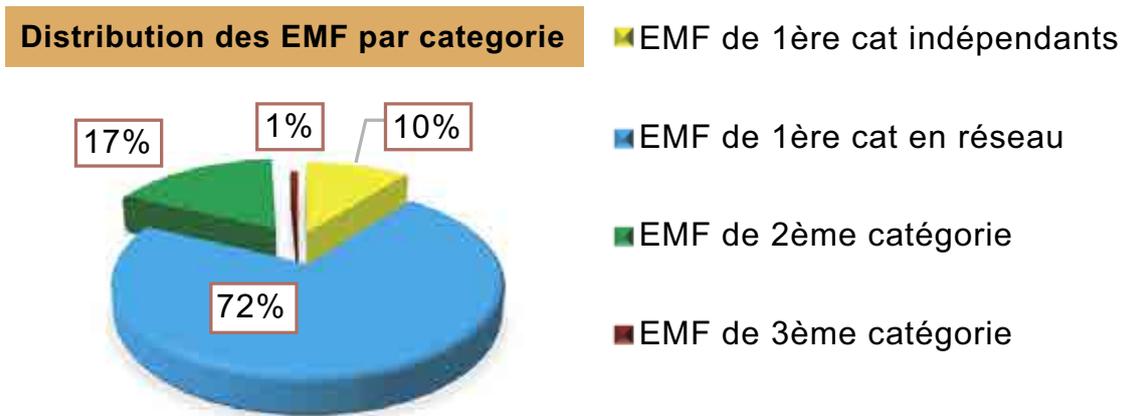
Au 31 décembre 2020, 415 établissements de microfinance agréés opèrent sur le territoire national. Le secteur de la microfinance contribue à hauteur de 10% au financement de l'économie nationale. Selon les statistiques de la CEMAC, 63% des établissements de microfinance de la sous-région se trouvent au Cameroun.

Le paysage de la microfinance est constitué de :

- 342 EMF de première catégorie (82%) ;
- 70 EMF de deuxième catégorie (17%) ;
- 3 EMF de troisième catégorie (0,72%).

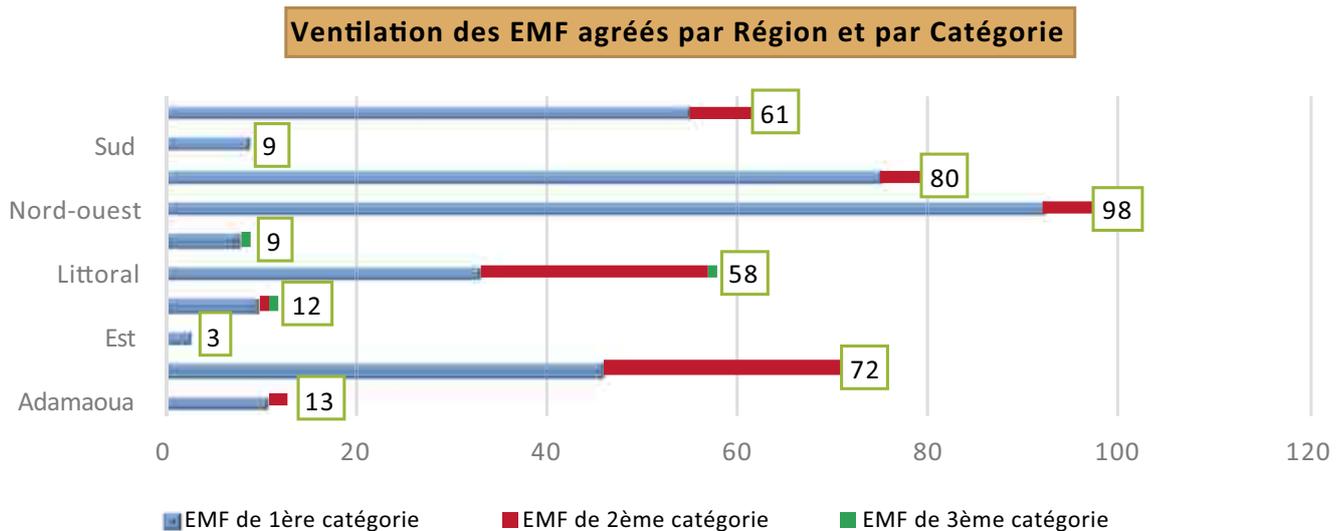
On dénombre huit (8) réseaux qui opèrent en première catégorie totalisant à eux seuls 299 EMF affiliés. La distribution des EMF de première catégorie exerçant en réseau montre que le réseau CAMCULL enregistre 57 % des EMF affiliés suivi du réseau MUFID qui totalise 25 % d'EMF.

**Graphique 1 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie**



Le secteur de la microfinance est caractérisé par une prépondérance des EMF de 1ère catégorie. Les EMF de 3ème catégorie restent, quant à eux, assez marginaux.

**Graphique 2 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie**



Les établissements de microfinance déploient leurs activités à travers 1 713 points de services (agences) répartis sur l'ensemble du territoire national. Malgré la forte densification et l'expansion territoriale des EMF (tous les Départements sont couverts par les EMF), on note cependant, une inégale répartition des EMF sur le triangle national. Quatre des dix régions que compte le Cameroun, à savoir le Nord-Ouest, le Centre, l'Ouest, et le Sud-Ouest comptent 75% des EMF fonctionnels, tandis que les régions de l'Est, du Sud et du Nord ne concentrent que 5% des EMF.

Pour ce qui est de l'évolution au cours des deux dernières années, le nombre de comptes détenu par les clients/membres a connu une hausse de 5% par rapport à 2019 et s'est établi à 2 451 881 comptes. L'encours des dépôts a enregistré une augmentation de 10,2% pour se positionner à 595,1 milliards de FCFA contre 539,9 milliards de FCFA en 2019. Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 307,0 à 323,8 milliards sur la même période, soit une hausse de 5,5 %. S'agissant de l'orientation du financement par secteur d'activités, l'essentiel des crédits accordés est alloué au secteur « commerce, restaurants, hôtels » avec 56%, suivi du secteur « Bâtiments et travaux publics » (12%).

**Tableau 12 : Statistiques financières dépôts, crédits et total bilan du secteur de la microfinance (en milliards)**

Années	31/12/2020	31/12/2019	Ecart	%
DEPÔTS	595,1	539,9	55,2	10,2%
CREDITS	323,8	307	16,8	5,5%

Source : MINFI.

## 4. POLITIQUE MONÉTAIRE

### a. Objectif

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

### b. Instruments

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur le contrôle de la liquidité bancaire s'exerce à travers la politique du refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

## 5. TAUX D'INTÉRÊT

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

- *Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire) : Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.*
- *Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)*

### a. Interventions en faveur des établissements de crédit

Elles se font par injection et ponctions de liquidité sur les différents guichets de la BEAC.

- **Injections de liquidités sur le « Guichet A » :**
  - Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres «à la française», en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base.
  - Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible.
  - Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP)

- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO

#### - **Injections de liquidités sur le « Guichet B » :**

- Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés, il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.
- Ponctions de liquidités
- Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

#### - **Taux des avances aux Trésors Nationaux :**

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit.

### **b. Conditions de banque**

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargé de veiller à l'application de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

## **6. CRITÈRES DE CONVERGENCE**

Depuis le 06 juin 2018, le Cameroun ne respecte pas deux critères de convergence sur quatre, à savoir :

- Le critère du solde budgétaire de base (pondération de 20%) ; et
- Le critère de non accumulation des arriérés (pondération de 65%)

**Tableau 13 : Critères de convergence.**

	Solde budgétaire de base (% PIB nominal)	Taux d'inflation annuel moyen (%)	Encours de la dette publique (% PIB nominal)	Arriérés de paiement intérieur (milliards FCFA)	
				Extérieur	Intérieur
Norme	≥ -1,5%	≤3%	≤70%	0	0
Cameroun	-2,2	0,6	33,3	ND	>0

Source : MINFI/DGTFCM.

En conséquence, le taux de pondération applicable sur les engagements des banques à l'Etat Cameroun est de 85%. Toutefois, l'Emetteur ayant fait évoluer le mécanisme de sécurisation du remboursement du présent emprunt en confiant la gestion à la BEAC, la COBAC a rendu le présent emprunt éligible à un taux de pondération de 0%, conformément aux dispositions contenues dans la correspondance N°COB/0192/DSP/DCP/IHT du 11 Février 2022 portant application d'une pondération nulle sur les titres publics émis par l'Etat du Cameroun en 2022.

## **D. MARCHE FINANCIER**

### **1. HISTORIQUE**

Avant 2017, il existe sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale (MFAC) deux places financières, notamment la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ayant son siège à Libreville au Gabon et la Douala Stock Exchange (DSX), établie au Cameroun.

La BVMAC a été créée en juin 2003 pour accompagner les mutations de l'écosystème financier de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle a pour objet de permettre aux agents économiques (Etats, Collectivités locales, Institutions publiques et/ou internationales, entreprises, etc.) de la Sous-Région d'avoir accès à des financements longs termes dans le cadre de la réalisation de transactions sur les valeurs mobilières privées et les titres publics,

La première cotation sur la BVMAC a lieu en 2008 avec la négociation des obligations émis par l'Etat Gabonais dans le cadre de son opération dénommée « Emprunt Etat Gabonais 5.5% Net 2007-2013 ».

La DSX quant à elle, est créée par la loi n°99/015 du 22 décembre 1999, avec pour mission la concession exclusive du service public d'organisation du commerce des valeurs mobilières et autres produits de placement.

Elle enregistre sa première cotation avec la négociation en 2006 des actions de la Société des Eaux minérales du Cameroun.

En octobre 2017, en vue de permettre l'éclosion d'une place financière dynamique et compétitive, véritable instrument de développement des pays de la Zone CEMAC, les Chefs d'Etats desdits pays décident de la fusion des deux places boursières existantes. A cet effet, l'acte additionnel portant unification des deux marchés financiers de la CEMAC est signé le 19 février 2018.

## 2. ORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les organes du marché financier de l'Afrique Centrale sont :

- la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : Autorité de régulation unique, établie à Libreville en République Gabonaise, elle assure les fonctions de tutelle, de supervision et de contrôle du marché et de ses acteurs ;
- la Bourse de Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC) : Entreprise de marché unique, établie à Douala en République du Cameroun, elle assure la gestion et l'animation de la plateforme de cotation sous régionale ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) : Dépositaire Central Unique et Banque de Règlement, assurant la conservation de l'ensemble des titres en circulation et le dénouement des transactions initiées sur le marché des capitaux de la CEMAC ;

## 3. QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE LA BVMAC UNIFIÉE.

La BVMAC comprend trois compartiments : le compartiment des titres de capital (actions), le compartiment des titres de créances (obligations) et le compartiment hors cote.

Au 31 janvier 2022, le compartiment des titres de capital comprend cinq (05) valeurs : SEMC, SOCAPALM, SAFACAM, SIAT GABON, LA REGIONALE pour une capitalisation boursière de 159,08 milliards de FCFA contre 140,90 milliards de FCFA au 31 janvier 2021, soit une variation de 18,18 milliards de FCFA en valeur absolue, équivalent à un accroissement de 12,90% en valeur relative, dû principalement à (i) l'introduction en Bourse de la valeur « LA RÉGIONALE » pour un montant en nominal de 2,66 milliards de FCFA et (ii) à la hausse de plus de huit (8) points de pourcentage du cours de l'action de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM).

Entre 2020 et le début de l'année 2022, le compartiment obligataire de la BVMAC s'est enrichi de cinq nouvelles valeurs, « BDEAC 5,45% net 2020 – 2027 » et « BDEAC 5,60% net 2021 – 2028 », obligations émises par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ; « EOCG 6,25% net 2021-2026 », titre issu d'une émission obligataire de l'Etat du Congo ; « EOG 6,00% net 2021 – 2026 », valeur émise par le souverain Gabonais ; « ALIOS 02 5,40% brut 2021-2025 », obligation émise par le corporate Alios Finance Cameroun et totalise désormais 11 titres. La capitalisation boursière du compartiment obligataire au 31 janvier 2022 s'est établie à 780,99 milliards de FCFA contre 566,72 milliards de FCFA au 31 janvier 2021, soit une hausse de 37,80%.

## 4. EMISSIONS DE TITRES PUBLICS

Depuis 2007, d'importantes réformes ont été engagées par les pays de la CEMAC dans les domaines de la gestion de la dette et de la trésorerie publiques. Parmi celles-ci figurent l'abandon progressif des avances statutaires de la BEAC au profit du financement par le marché, sur les principales places financières internationales.

Au 31 mars 2022, le volume mobilisé par l'Etat du Cameroun depuis sa première intervention sur le marché s'élève environ à 5 280,318 milliards de FCFA, notamment à travers (i) le marché financier local pour un volume de 795 milliards de FCFA, (ii) le marché financier international pour un volume de 900,35 milliards de FCFA et (iii) le marché monétaire pour un montant cumulé de 3 618,968 milliards de FCFA.

### a. Emission par syndication

Le montant total des ressources mobilisées par syndication sur le marché financier national s'élève à 795 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA en 2010 au taux d'intérêt de 5,6% net, 80 milliards de FCFA en 2013 au taux d'intérêt de 5,9% net, 150 milliards de FCFA en 2014 au taux d'intérêt de 5,5% net, 165 milliards de FCFA en 2016 au taux d'intérêt de 5,5% net et 200 milliards de FCFA en 2018 au taux d'intérêt de 5,6% net. La totalité des titres émis entre 2010 et 2018 par l'Etat du Cameroun sur le marché boursier, l'a été sur la maturité de 05 ans. Les modalités de remboursement prévoyaient un amortissement linéaire du titre sur 4 ans après une année de différé en capital.

Au 31 mars 2022, l'encours des titres émis par syndication s'élève à 100 milliards de FCFA et concerne l'emprunt obligataire émis en 2018. Les quatre premiers emprunts ayant été intégralement remboursés.

**Tableau 14 :** Synthèse des titres émis par syndication

Code titre	Année d'émission	Montant (milliards de FCFA)	Echéance	Taux du coupon	Amortissement (milliards de FCFA)	Intérêts payés (milliards de FCFA)	Encours au 30 mars 2021 (milliards de FCFA)
ECMR 5,60% net 2010-2015	2010	200	2015	5,60%	200	39,2	0
ECMR 6,25% net 2013-2018	2013	80	2018	6,25%	80	15,34	0
ECMR 5,50% net 2014-2019	2014	150	2019	5,50%	150	22,68	0
ECMR 5,50% net 2016-2021	2016	165	2021	5,50%	165	18,15	0
ECMR 5,60% net 2018-2023	2018	200	2023	5,60%	50	18,15	100

Source : MINFI/DGTCFM.

### b. Emission par adjudication

Parallèlement aux émissions par syndication présentées ci-dessus, l'Etat recourt activement depuis 2011 au marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication sous la coordination de la BEAC. Sur les 3 618,968 milliards de FCFA mobilisés par adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC, 1 069,845 milliards de FCFA représentent des OTA de maturités comprises entre 02 et 10 ans, et, 2 549,123 milliards de FCFA des BTA répartis sur les maturités de 13, 26 et 52 semaines.

**Tableau 15 : Historique émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 31/12/2021**

	MONTANT EMI	TIMP OU PIMP	TAUX DE COUVERTURE
<b>2018</b>	<b>487 000 000 000</b>		
<b>BONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>287 000 000 000</b>	<b>2,75%</b>	<b>227,35%</b>
13 SEMAINES	174 000 000 000	2,68%	235,59%
26 SEMAINES	108 000 000 000	2,82%	239,26%
52 SEMAINES	5 000 000 000	2,98%	59,29%
<b>ECMR 2018 - 2023</b>	<b>200 000 000 000</b>	<b>5,60%</b>	<b>137,33%</b>
05 ANS	200 000 000 000	5,60%	137,33%
<b>2019</b>	<b>643 215 100 000</b>		
<b>BONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>403 010 000 000</b>	<b>2,31%</b>	<b>233,02%</b>
13 SEMAINES	110 000 000 000	2,20%	217,50%
26 SEMAINES	263 010 000 000	2,26%	252,29%
52 SEMAINES	30 000 000 000	2,63%	188,88%
<b>OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>240 205 100 000</b>	<b>93,99%</b>	<b>81,30%</b>
02 ANS	21 910 000 000	93,00%	55,28%
03 ANS	97 810 000 000	92,97%	86,83%
04 ANS	48 482 000 000	94,00%	97,31%
05 ANS	72 003 100 000	96,00%	78,00%
<b>2020</b>	<b>774 630 800 000</b>		
<b>BONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>413 918 000 000</b>	<b>2,43%</b>	<b>184,43%</b>
13 SEMAINES	20 000 000 000	2,30%	260,30%
26 SEMAINES	309 200 000 000	2,27%	181,11%
52 SEMAINES	84 718 000 000	2,81%	179,53%
<b>OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>360 712 800 000</b>	<b>95,92%</b>	<b>93,44%</b>
02 ANS	61 346 000 000	96,50%	86,37%
03 ANS	65 000 000 000	95,00%	127,19%
05 ANS	136 637 800 000	94,67%	112,46%
06 ANS	35 000 000 000	96,00%	102,78%
07 ANS	17 729 000 000	97,50%	43,90%
10 ANS	45 000 000 000	96,50%	83,09%
<b>2021</b>	<b>1 125 369 400 000</b>		
<b>BONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>429 020 000 000</b>	<b>2,13%</b>	<b>158,47%</b>
13 SEMAINES	132 620 000 000	1,91%	139,51%
26 SEMAINES	214 500 000 000	2,01%	169,65%
52 SEMAINES	81 900 000 000	2,65%	161,40%
<b>OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.</b>	<b>335 999 400 000</b>	<b>96,24%</b>	<b>112,64%</b>
02 ANS	25 000 000 000	97,50%	162,00%
03 ANS	30 500 000 000	95,00%	87,53%

Source : MINFI/DGTCFM.



## EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

IX.

### FINANCES PUBLIQUES



La loi de finances de la République du Cameroun, telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République fixe le budget de l'exercice 2022 à la somme 5 752,4 milliards de FCFA ; soit 5 599,7 milliards de FCFA au titre du budget général et 152,7 milliards de FCFA pour les comptes d'affectation spéciale. Comparé aux 5 762, 4 milliards de FCFA de l'exercice 2021, ce budget affiche une nette augmentation d'un peu plus de 5%.

Au cours des onze premiers mois de l'exercice 2021, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par : (i) la relance de l'économie mondiale avec une croissance positive, estimée à 5,9% en 2021, après la récession enregistrée en 2020 (-3,1%) du fait de la pandémie de la COVID-19 ; (ii) les mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; (iii) l'amélioration des indicateurs de santé, en lien avec les campagnes de vaccination, notamment dans les pays avancés ; (iv) l'adaptation progressive de l'activité économique à une mobilité réduite.

**Au plan national**, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) un ralentissement de l'activité économique en 2020, avec un taux de croissance estimé à -2,6% contre 3,7% en 2019 ; (ii) un rebond de la croissance à 3,3% en 2021 en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun, du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure ; (iii) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, à la suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes budgétaires ; (iv) le relèvement du plafond d'endettement de l'exercice, par l'ordonnance N°2021/002 du 26 mai 2021, afin d'augmenter le montant des émissions de titres publics ; (v) l'émission d'un Eurobond de 450 milliards au taux de 5,95%, en vue du rachat de l'Eurobond émis en 2015 ; (vi) la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit et ; (vii) l'organisation du Championnat Africain des Nations (CHAN) 2020.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, ce contexte a influencé la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses.

Pour l'analyse de la performance, les ressources mobilisées sont comparées aux objectifs fixés pour les neuf premiers mois de l'exercice, tandis que les dépenses exécutées, qui obéissent à la régulation budgétaire, sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative.

## 1. ANALYSE DES RECETTES

**Les ressources budgétaires totales** mobilisées au terme des onze premiers mois de l'exercice 2021 se chiffrent à 4 392,4 milliards. Elles baissent de 122,8 milliards (-2,7%) en glissement annuel. Cette baisse est imputable aux emprunts et dons. Par rapport à l'objectif de la période fixé à 4 961,9 milliards, elles sont en retrait de 569,5 milliards, soit un taux de réalisation de 88,5%. Cette contreperformance est principalement due aux emprunts et dons qui affichent un taux de réalisation de 70,8%.

**Les recettes budgétaires** internes ont été recouvrées à hauteur de 3 114,9 milliards, en augmentation de 289,8 milliards (+10%) par rapport à la même période de l'exercice 2020 où elles se situaient à 2 832,1 milliards. Cette hausse s'observe au niveau des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Le taux de réalisation des recettes internes est de 98,7% par rapport aux 3 156,9 milliards d'objectif à fin novembre 2021.

**Les recettes pétrolières** se chiffrent à 439,6 milliards à fin novembre 2021, en augmentation de 39,5 milliards (+9,9%) par rapport à fin novembre 2020, essentiellement du fait de la hausse du rythme annuel des

cours mondiaux du pétrole. Elles comprennent 366,4 milliards de redevance SNH et 73,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport à la prévision à fin novembre de 496,1 milliards, elles enregistrent un taux de réalisation de 88,6%.

**Les recettes non pétrolières** passent de 2 432 milliards à fin novembre 2020 à 2 675,3 milliards à fin novembre 2021, soit une augmentation de 243,3 milliards (+10%) entre les deux périodes. Par rapport aux 2 660,8 milliards de prévision à fin novembre, elles sont en dépassement de 14,2 milliards, soit un taux de réalisation de 100,5%. Cette performance s'explique en partie par la reprise des activités observée depuis le mois de mai 2020. L'évolution des principales composantes de ces recettes est présentée ci-dessous.

**Les recettes des impôts et taxes** recouvrées au terme des onze premiers mois de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 754,8 milliards contre 1 649,5 milliards à la même période de 2020, soit une hausse de 105,3 milliards (+6,4%) en glissement annuel. Cette hausse est induite par la hausse des recouvrements au titre de la TVA (+26 milliards) ; de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+37,4 milliards) ; des droits d'accises (+24,2 milliards) ; des droits d'enregistrement et du timbre (+6,9 milliards) et de la TSPP (+6,9 milliards). Par rapport aux 1 738,9 milliards d'objectif de la période, les recettes des impôts et taxes sont en dépassement de 15,9 milliards, soit un taux de réalisation de 100,9%. Ce dépassement s'observe au niveau de l'IS non pétrole, des droits d'accises et de la TSPP, dont les taux de réalisation sont respectivement de 114,4%, 120,5%, et 108,4%. Cette performance s'explique par le bon comportement des soldes d'IS et des droits d'accises, consécutif au regain d'activité et aux contrôles fiscaux effectués dans les entreprises brassicoles.

**Les recettes douanières** se chiffrent à 758,1 milliards à fin novembre 2021 contre 619,8 milliards à fin novembre 2020, soit une hausse de 138,4 milliards (+22,3%) en glissement annuel. Les droits de douane à l'importation progressent de 49,9 milliards, la TVA à l'importation de 70,3 milliards et les droits d'accises à l'importation de 18,4 milliards. Par rapport aux 732,1 milliards prévus pour la période, les recettes douanières sont en dépassement de 26 milliards, soit un taux de réalisation de 103,6%. La bonne performance en douanes est liée à : (i) une meilleure tenue de l'activité par rapport à l'année précédente ; (ii) la progression des recettes au Port autonome de Kribi ; (iii) l'apurement partiel de la dette des marketeurs ; et (iv) le rendement fiscal des mesures nouvelles, notamment celles relatives aux droits d'accises.

**Les recettes non fiscales** régressent de 11,3 milliards (-7,1%) en glissement annuel et s'établissent à 147,8 milliards à fin novembre 2021. Par rapport aux 171,4 milliards de prévision pour la période, elles sont en retrait de 23,6 milliards, soit un taux de réalisation de 86,2%. Cette évolution s'explique notamment par le faible rendement de toutes les composantes, à l'exception des revenus du domaine et du droit de transit pétrolier, qui affichent des taux de réalisation de 152,6% et 126,9% par rapport à l'objectif de la période.

**Les emprunts et dons** décaissés s'élèvent à 1 277,5 milliards à fin novembre 2021 contre 1 683 milliards à fin novembre 2020, soit une baisse de 405,5 milliards (-24,1%) entre les deux périodes. Cette baisse résulte principalement la diminution des appuis budgétaires octroyés par les partenaires au développement et des emprunts bancaires. Les emprunts et dons présentent un taux de réalisation de 70,8% par rapport aux 1 805 milliards de prévision pour la période.

**Tableau 16 : Mobilisation des ressources budgétaires à fin novembre 2021 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)**

RUBRIQUES	L.F.R.	janv-nov 21	janv-nov 21	janv - nov 20	Taux de		Variation	
	2021	Prévisions	Réalisations	Réalisations	Ecart	Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c-b)	(c/b) (%)	(abs)	(%)
<b>A - RECETTES INTERNES</b>	<b>3466,1</b>	<b>3156,9</b>	<b>3114,9</b>	<b>2832,1</b>	<b>-42,0</b>	<b>98,7</b>	<b>282,8</b>	<b>10,0</b>
I-Recettes pétrolières	536,0	496,1	439,6	400,1	-56,5	88,6	39,5	9,9
<b>1-Redevance SNH</b>	479,3	439,4	366,4	293,8	-72,9	83,4	72,6	24,7
<b>2- IS pétrole</b>	56,7	56,7	73,2	106,3	16,5	129,0	-33,1	-31,2
II- Recettes non pétrolières	2930,1	2660,8	2675,3	2432,0	14,5	100,5	243,3	10,0
1- Recettes Fiscales	2743,1	2471,0	2513,0	2269,3	41,9	101,7	243,7	10,7
a- Recettes des impôts et taxes	1938,4	1738,9	1754,8	1649,5	15,9	100,9	105,3	6,4
<b>dont - IRPP</b>	313,0	286,2	279,5	280,1	-6,7	97,7	-0,6	-0,2
- TVA	717,7	621,4	560,6	534,6	-60,8	90,2	26,0	4,9
- IS non pétrole	340,0	319,2	365,1	327,7	45,9	114,4	37,4	11,4
- Droits d'accises	225,0	205,3	247,4	223,2	42,0	120,5	24,2	10,8
- Droits d'enreg.et timbre	115,5	102,2	101,5	94,5	-0,8	99,2	6,9	7,3
- TSPP	132,0	121,4	131,7	124,8	10,3	108,4	6,9	5,5
b- Recettes douanières	804,7	732,1	758,1	619,8	26,0	103,6	138,4	22,3
<b>dont - Droit de douane import.</b>	344,6	313,5	312,9	263,0	-0,6	99,8	49,9	19,0
- TVA import.	357,9	325,6	351,9	281,6	26,3	108,1	70,3	25,0
- Droits d'accises import.	50,4	45,8	52,2	33,8	6,3	113,8	18,4	54,4
- Droits de sortie	44,8	40,7	34,7	30,0	-6,0	85,3	4,7	15,6
2- Recettes non fiscales	187,0	171,4	147,8	159,1	-23,6	86,2	-11,3	-7,1
3- Autres recettes (Rbsmt prêts)	0,0	18,3	14,5	3,6	-3,8	79,2	10,9	304,1
<b>B- EMPRUNTS ET DONNS</b>	<b>1969,1</b>	<b>1805,0</b>	<b>1277,5</b>	<b>1683,0</b>	<b>-527,5</b>	<b>70,8</b>	<b>-405,5</b>	<b>-24,1</b>
- Prêts projets	1153,4	1057,3	357,5	390,8	-699,8	33,8	-33,3	-8,5
- Dons	64,7	59,3	31,9	29,4	-27,4	53,9	2,6	8,7
- Prêts FMI	85,0	77,9	98,6	268,3	20,7	126,5	-169,7	-63,3
- Appuis budgétaires	185,0	169,6	55,2	110,3	-114,4	32,6	-55,1	-50,0
- Emission des titres publics	431,0	395,1	724,0	716,8	328,9	183,3	7,3	1,0
- Emprunts bancaires	50,0	45,8	10,3	167,5	-35,5	22,5	-157,2	-93,9
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>5435,2</b>	<b>4961,9</b>	<b>4392,4</b>	<b>4515,1</b>	<b>-569,5</b>	<b>88,5</b>	<b>-122,8</b>	<b>-2,7</b>

Source : MINFI/DP

## 2. ANALYSE DES DÉPENSES

**Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements** des onze premiers mois de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 862,1 milliards contre 4 478,3 milliards pour la même période en 2020, soit une augmentation de 383,8 milliards (+8,6%) entre les deux périodes. Cette hausse s'observe principalement au niveau du service de la dette extérieure. Elles présentent un taux d'exécution de 89,5% par rapport aux 5 435,2 milliards prévus dans la loi de finances rectificative. Ces dépenses incluent un montant de 343,2 milliards de dépenses diverses à régulariser.

**Les dépenses courantes** baissent de 13,3 milliards (-0,6%) en glissement annuel pour se situer à 2 123,5 milliards à fin novembre 2021. Par rapport aux 2 494,7 milliards prévus pour l'année, leur taux d'exécution est de 85,1%. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont présentées ci-dessous.

**Les dépenses de personnel** augmentent de 2% en glissement annuel et s'établissent à 974,3 milliards à fin novembre 2021. Elles ont été exécutées à hauteur de 91,1% par rapport aux 1 069,8 milliards de prévision annuelle.

**Les dépenses de biens et services** baissent de 49,3 milliards (-7,4%) en rythme annuel et s'élèvent à 617,9 milliards à fin novembre 2021. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 72,2% par rapport aux 856,1 milliards prévus dans la loi de finances rectificative.

**Les dépenses de transferts et pensions** se chiffrent à 531,3 milliards au terme des onze premiers mois de 2021, augmentant ainsi de 16,7 milliards (+3,2%) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comparativement aux 568,8 milliards prévus pour l'année, elles présentent un taux d'exécution de 93,4%.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 717,4 milliards à fin septembre 2021 contre 635,6 milliards à fin septembre 2020, soit une hausse de 81,8 milliards (+12,9%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle de 1 449,8 milliards, le taux d'exécution de ces dépenses est de 49,5%. L'évolution et les réalisations des différentes rubriques des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

**Les dépenses d'investissement sur ressources propres** s'élèvent à 469,9 milliards à fin novembre 2021, en augmentation de 23,1 milliards (+5,2%) en rythme annuel. Par rapport à la prévision de l'exercice, leur taux d'exécution est de 65,2%.

**Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs** sont de 380,5 milliards à fin novembre 2021. Elles baissent de 30 milliards en rythme annuel (-7,3%). Par rapport aux 693,8 milliards de la loi de finances rectificative, leur taux d'exécution est de 54,8%.

**Les dépenses de restructuration** se chiffrent à 29,6 milliards à fin novembre 2021 contre 25,5 milliards à la même période de l'exercice 2020. Leur taux d'exécution est de 84,5% par rapport aux 35 milliards de prévision annuelle.

## **B. LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE**

**Le service de la dette publique** s'établit à 1 410,1 milliards au terme des onze premiers mois de 2021 contre 1 254,7 milliards à la même période en 2020, soit une hausse de 155,4 milliards (+12,4%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe uniquement au niveau de la dette extérieure. Par rapport aux 1 490,7 milliards prévus pour l'année, le taux d'exécution du service de la dette publique est de 94,6%.

**Le service effectif de la dette extérieure** se chiffre à 731,3 milliards à fin novembre 2021 contre 338,5 milliards à fin novembre 2020, soit une augmentation de 392,8 milliards (+116%) principalement du fait du rachat de l'Eurobond émis en 2015 pour un montant de 357,7 milliards. Son taux d'exécution est de 101,6%.

Les paiements au titre de la dette intérieure baissent de 237,4 milliards (-25,9%), passant de 916,2 milliards à fin novembre 2020 à 678,9 milliards à fin novembre 2021. Cette baisse s'explique par le retour à un rythme normal après les mesures exceptionnelles de remboursement de crédit de TVA et de paiement des arriérées intérieurs prises par le Gouvernement en 2020 dans le cadre des actions visant à limiter les effets de la crise sanitaire. Par rapport aux 770,7 milliards prévus pour l'exercice, le taux d'exécution de ces paiements est de 88,1%.

## **C. SOLDES BUDGETAIRES DE BASE**

A fin novembre 2021, reflétant les recettes et dons mobilisés, et les dépenses base ordonnancements exécutées, le solde primaire se situe à -372,2 milliards. Le solde primaire non pétrolier s'établit à -811,8 milliards.

**Tableau 17 :** Exécution des dépenses budgétaires à fin novembre 2021 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.R.	janv-nov 21	janv-nov 20	Taux de		Variation	
	2021	Réalisations	Réalisations	Ecart	Réalisation	(c/b)	(c/b)
	(a)	(b)	(c)	(d)=(b-a)	(b/a) (%)	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes	<b>2494,7</b>	<b>2123,5</b>	<b>2136,8</b>	<b>-371,2</b>	<b>85,1</b>	<b>-13,3</b>	<b>-0,6</b>
Dépenses de personnel	1069,8	974,3	955,0	-95,5	91,1	19,3	2,0
Dépenses de Biens & Services	856,1	617,9	667,2	-238,2	72,2	-49,3	-7,4
Transferts et pensions	568,8	531,3	514,7	-37,5	93,4	16,7	3,2
II- Dépenses d'investissement	<b>1449,8</b>	<b>880,0</b>	<b>882,9</b>	<b>-569,8</b>	<b>60,7</b>	<b>-2,9</b>	<b>-0,3</b>
Sur financements extérieurs	693,8	380,5	410,5	-313,3	54,8	-30,0	-7,3
Sur ressources propres.	721,0	469,9	446,8	-251,1	65,2	23,1	5,2
Dépenses de restructuration	35,0	29,6	25,5	-5,4	84,5	4,0	15,9
III- Dépenses diverses à régulariser	<b>0,0</b>	<b>343,2</b>	<b>158,5</b>	<b>343,2</b>	-	<b>184,8</b>	<b>116,6</b>
IV- Prêts rétrocédés	<b>0,0</b>	<b>105,2</b>	<b>45,4</b>	<b>105,2</b>	-	<b>59,8</b>	<b>131,8</b>
V- Service de la dette publique	<b>1490,7</b>	<b>1410,1</b>	<b>1254,7</b>	<b>-80,6</b>	<b>94,6</b>	<b>155,4</b>	<b>12,4</b>
Dette extérieure	720,0	731,3	338,5	11,3	101,6	392,8	116,0
Dette intérieure	770,7	678,9	916,2	-91,8	88,1	-237,4	-25,9
dont - Amortissement du principal	536,0	64,8	278,6	-471,2	12,1	-213,8	-76,7
- Remboursement crédits de TVA	72,0	67,0	92,0	-5,0	93,1	-25,0	-27,2
- Arriérés intérieurs	97,5	43,7	127,7	-53,8	44,8	-84,0	-65,8
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	<b>5435,2</b>	<b>4862,1</b>	<b>4478,3</b>	<b>-573,1</b>	<b>89,5</b>	<b>383,8</b>	<b>8,6</b>

Source : MINFI/DP.



## EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

X.

### DETTE PUBLIQUE



## A.

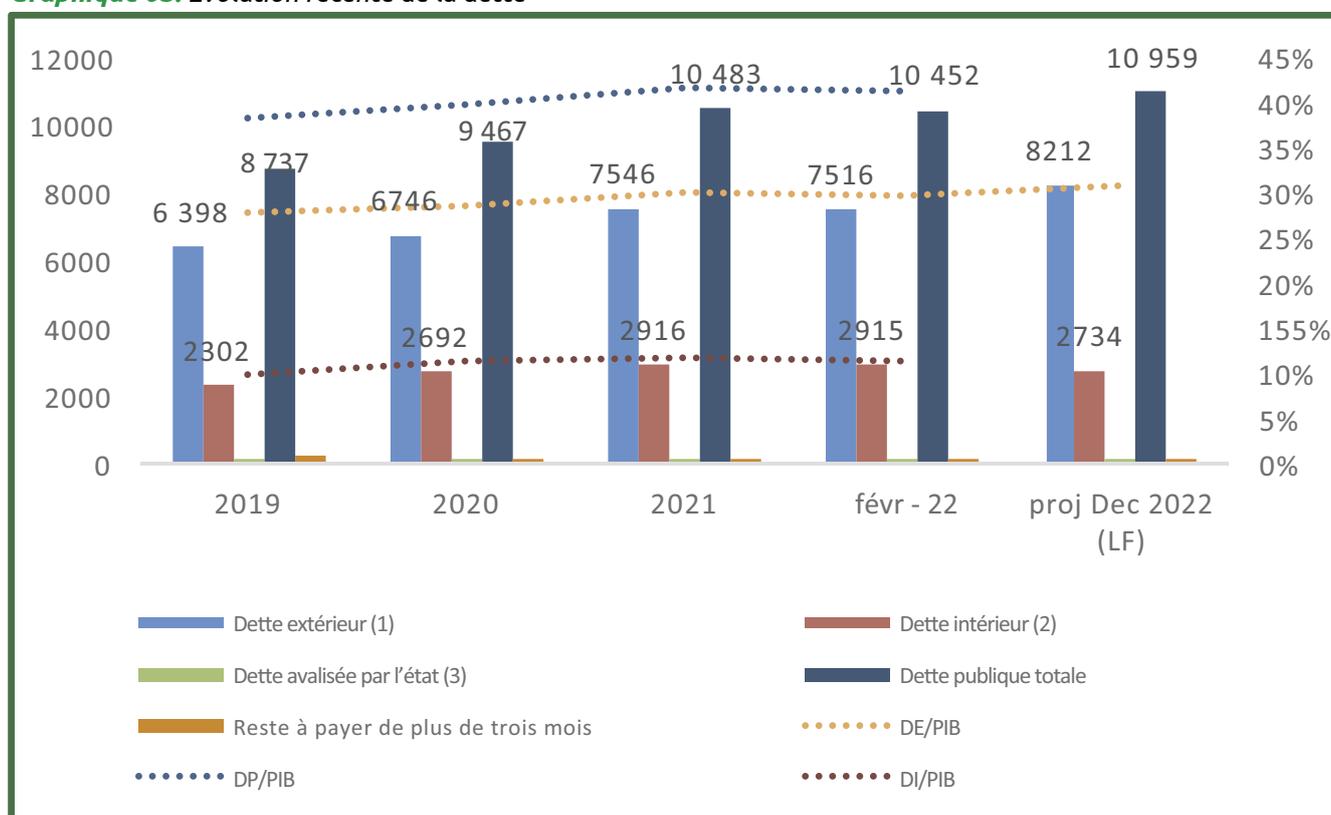
## DETTE DIRECTE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à fin 2022 à 10 959 milliards de FCFA et représente 41,3% du PIB. Soit une hausse de 4,5% en valeur nominale par rapport à fin 2021. Entre 2019 et 2021, il a crû de 25,4% en valeur nominale et de 3,6 points de pourcentage en valeur relative. Cet accroissement s'explique principalement par la mobilisation des financements (extérieurs et intérieurs) pour la réalisation de divers projets inscrits dans la première phase du DSCE, ainsi que les tirages sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) signé avec le FMI en juin 2017.

A fin Février 2022, cet encours est composé à 71,9% de la dette extérieure, à 27,9% de la dette intérieure, et à 0,2% de la dette avalisée.

A fin décembre 2022, il est prévu que 74,9% du stock de la dette proviennent des créanciers extérieurs, 24,9% des créanciers intérieurs et 0,1% de la dette avalisée.

**Graphique 03: Evolution récente de la dette**



Les diagrammes à bande sont lus sur l'axe gauche (milliards de FCFA) Les courbes sont lues sur l'axe droit

Source : Source: CNDP. \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

## 1. DETTE EXTÉRIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Au 28 Février 2022, l'encours de la dette extérieure de l'Administration Centrale est estimé à 7 516 milliards de FCFA, soit 29,7% du PIB. En termes de répartition, il se compose de 43,8% de dette multilatérale, 43,3% de dette bilatérale, et 12,9% de dette commerciale.

Cet encours enregistre une croissance de 10,5% en glissement annuel, une baisse de 0,4% en glissement mensuel.

Le tableau ci-après présente la composition par bailleur et l'évolution mensuelle de cet encours.

**Tableau 18 : Encours de la dette extérieure.**

Rubriques	31 Décembre 2020 **	28 Fév 2021 *	31 Décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Montant en Milliards de FCFA</b>					
<b>Multilatéral</b>	<b>2 764,4</b>	<b>2 810</b>	<b>3 266</b>	<b>3 288</b>	<b>3 290</b>
BAD	456,2	463,6	507,9	509,9	507,9
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	269,2	269,2	326,9	326,9	326,9
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7
BADEA	24,4	24,7	26,4	27,1	26,9
BDEAC	26,8	26,3	25,3	25,3	25,3
BID	217,0	234,8	319,7	327,9	329,8
BIRD	154,5	154,8	174,3	174,3	174,3
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	112,8	112,8	112,8	112,8	112,8
FAD	369,5	373,2	397,6	400,0	401,4
FIDA	49,0	49,5	54,2	54,8	54,6
FMI	545,5	550,4	671,4	674,6	676,1
<i>dont appuis budgétaires PEF 2017-2020</i>	331,6	334,6	346,9	348,6	349,3
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	213,9	215,8	223,8	224,9	225,4
<i>appuis budgétaires FCE-PEF 2021-2023</i>	-	-	33,6	33,7	33,8
<i>appuis budgétaires MEDC-PEF 2021-2023</i>	-	-	67,1	67,5	67,6
FSO PEP	12,2	12,3	12,9	13,1	12,6
IDA	874,7	886,2	1 038,5	1 043,3	1 043,2
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	117,7	117,7	175,7	176,6	176,0
UE	34,6	34,4	37,9	37,9	37,8
<b>Bilatéral</b>	<b>3 069</b>	<b>3 075</b>	<b>3 297</b>	<b>3 273</b>	<b>3 253</b>
ALLEMAGNE	17,5	17,5	17,9	17,9	17,9
Belgique	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
Espagne	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
FRANCE	874,7	884,3	931,2	925,0	925,0
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	196,8	196,8	196,8	196,8	196,8
<i>dont C2D</i>	143,2	143,2	117,5	117,5	117,5
JAPON	50,6	54,2	55,5	56,3	55,6
NORVEGE (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	30,6	30,6	26,2	26,2	26,2
SUISSE	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
ARABIE SAOUDITE	6,7	7,0	9,0	9,1	9,0
CHINE	3,1	3,1	3,4	3,4	3,4
COREE DU SUD	33,5	34,0	44,8	45,0	44,8
EXIMBANK DE CHINE	1 892,3	1 887,7	2 043,1	2 022,5	2 005,0
EXIMBANK TURQUE	91,1	87,2	82,0	83,3	82,4
INDE	45,8	46,8	58,7	59,6	59,0
KOWEÏT	10,7	10,6	12,4	12,4	12,2
<b>Commercial</b>	<b>913</b>	<b>917</b>	<b>983</b>	<b>984</b>	<b>973</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	-	44,0	44,7	44,2
Bank of China	130,4	127,8	123,5	125,4	116,9
Belfius	58,0	57,6	52,1	52,0	52,0
BMCE Bank	15,3	15,3	10,9	10,9	10,9
Commercial-eurobond	450,4	450,4	542,0	542,0	542,0
<i>dont Eurobond 2015</i>	450,4	450,4	90,1	90,1	90,1
<i>Eurobond 2021</i>	-	-	449,3	449,3	449,3
Commerz bank Allemagne	13,0	13,2	14,0	14,3	14,1
Deutsche banque Espagne	35,0	32,8	24,8	23,4	21,9
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	8,7	1,3	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	104,2	104,2	79,1	79,1	79,1
NR ECMR	6,2	6,2	-	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	5,9	5,9	5,7	5,7	5,7
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	33,8	34,1	30,3	30,6	30,4
Standard Chartered Londres	60,7	60,7	55,7	55,7	55,7
<b>Total Général</b>	<b>6 746</b>	<b>6 802</b>	<b>7 546</b>	<b>7 545</b>	<b>7 516</b>

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

Source : CAA.

Au 28 Février 2022, la dette multilatérale, dont l'encours est évalué à 3 290 milliards de FCFA est principalement détenue par le groupe de la Banque mondiale à travers ses guichets IDA et BIRD, à hauteur de 37,00% de la dette multilatérale, suivi du groupe de la BAD (BAD et FAD) qui détient 27,60% de la dette multilatérale, et le FMI avec 20,20%.

S'agissant de la dette bilatérale, son encours est évalué à fin Février 2022 à 3 253 milliards de FCFA et est majoritairement porté par la dette vis-à-vis de la Chine (Chine et Eximbank de Chine) et de la France qui détiennent respectivement 61,7% et 26,7% de la dette bilatérale.

Quant à la dette commerciale, l'Eurobond (émissions de 2015 et 2021) prédomine avec un encours représentant 55,7% de cette catégorie de dette. La dette détenue par la Bank of China représente 12% et celle vis-à-vis de la banque Italienne Intesa Sanpaolo compte pour 8,1% de la dette commerciale.

Il est à souligner que, l'encours des appuis budgétaires reçus des divers partenaires (FMI, BAD, Banque mondiale, France) dans le cadre des différents programmes représentent 20,6% de la dette extérieure et est évaluée à fin février 2022 à 1 546,3 milliards de FCFA.

## **2. DETTE INTÉRIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

### **a. Dette intérieure hors restes à payer**

A fin février 2022, l'encours de la dette intérieure hors Restes à Payer est estimé à 2744,7 milliards de FCFA et représente 10,7% du PIB. Cet encours a baissé de 1,5% par rapport au mois précédent, mais presque identique à la situation à fin 2021. Il se constitue de 47,0% de titres publics, 29,7% de dette structurée, 21,0% d'emprunt consolidé BEAC et 2,2% de dette non structurée.

La répartition et l'évolution de cet encours sont présentées dans le tableau ci-après.

**Tableau 19 : Encours de la dette intérieure hors Restes à Payer.**

Rubriques	31 Décembre 2020 **	28 Fév 2021 *	31 Décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Montant en milliards de FCFA</b>					
<b>Multilatéral</b>	<b>2 764,4</b>	<b>2 810</b>	<b>3 266</b>	<b>3 288</b>	<b>3 290</b>
BAD	456,2	463,6	507,9	509,9	507,9
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	269,2	269,2	326,9	326,9	326,9
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7
BADEA	24,4	24,7	26,4	27,1	26,9
BDEAC	26,8	26,3	25,3	25,3	25,3
BID	217,0	234,8	319,7	327,9	329,8
BIRD	154,5	154,8	174,3	174,3	174,3
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	112,8	112,8	112,8	112,8	112,8
FAD	369,5	373,2	397,6	400,0	401,4
FIDA	49,0	49,5	54,2	54,8	54,6
FMI	545,5	550,4	671,4	674,6	676,1
<i>dont appuis budgétaires PEF 2017-2020</i>	331,6	334,6	346,9	348,6	349,3
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	213,9	215,8	223,8	224,9	225,4
<i>appuis budgétaires FCE-PEF 2021-2023</i>	-	-	33,6	33,7	33,8
<i>appuis budgétaires MEDC-PEF 2021-2023</i>	-	-	67,1	67,5	67,6
FS OPEP	12,2	12,3	12,9	13,1	12,6
IDA	874,7	886,2	1 038,5	1 043,3	1 043,2
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	117,7	117,7	175,7	176,6	176,0
UE	34,6	34,4	37,9	37,9	37,8
<b>Bilatéral</b>	<b>3 069</b>	<b>3 075</b>	<b>3 297</b>	<b>3 273</b>	<b>3 253</b>
ALLEMAGNE	17,5	17,5	17,9	17,9	17,9
Belgique	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
Espagne	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
FRANCE	874,7	884,3	931,2	925,0	925,0
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	196,8	196,8	196,8	196,8	196,8
<i>dont C2D</i>	143,2	143,2	117,5	117,5	117,5
JAPON	50,6	54,2	55,5	56,3	55,6
NORVEGE (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	30,6	30,6	26,2	26,2	26,2
SUISSE	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
ARABIE SAOUDITE	6,7	7,0	9,0	9,1	9,0
CHINE	3,1	3,1	3,4	3,4	3,4
COREE DU SUD	33,5	34,0	44,8	45,0	44,8
EXIMBANK DE CHINE	1 892,3	1 887,7	2 043,1	2 022,5	2 005,0
EXIMBANK TURQUE	91,1	87,2	82,0	83,3	82,4
INDE	45,8	46,8	58,7	59,6	59,0
KOWEÏT	10,7	10,6	12,4	12,4	12,2
<b>Commercial</b>	<b>913</b>	<b>917</b>	<b>983</b>	<b>984</b>	<b>973</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK			###\$%	###\$&	###\$"
Bank of China	130,4	127,8	123,5	125,4	116,9
Belfius	58,0	57,6	52,1	52,0	52,0
BMCE Bank	15,3	15,3	10,9	10,9	10,9
Comercial-eurobond	450,4	450,4	542,0	542,0	542,0
<i>dont Eurobond 2015</i>	450,4	450,4	90,1	90,1	90,1
<i>Eurobond 2021</i>	-	-	449,3	449,3	449,3
Commerz bank Allemagne	13,0	13,2	14,0	14,3	14,1
Deutsche banque Espagne	35,0	32,8	24,8	23,4	21,9
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	8,7	1,3	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	104,2	104,2	79,1	79,1	79,1
NR_ECMR	6,2	6,2	-	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	5,9	5,9	5,7	5,7	5,7
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	33,8	34,1	30,3	30,6	30,4
Standard Chartered Londres	60,7	60,7	55,7	55,7	55,7
<b>Total Général</b>	<b>6 746</b>	<b>6 802</b>	<b>7 546</b>	<b>7 545</b>	<b>7 516</b>

\* données définitives      \*\* données semi-définitives      \*\*\* données provisoires

Source : CAA.

## b. Restes à payer

Au 28 Février 2022, l'encours provisoire des Restes à Payer est évalué à 310,6 milliards de FCFA, dont 170,2 milliards de FCFA de Restes à Payer de plus de 03 mois. Ces Restes à Payer de plus de 03 mois sont identiques à ceux du mois passé et de Décembre 2021 faute de nouvelles informations provenant du Trésor. Par ailleurs, on note une augmentation de 8,0% en glissement annuel. Ils sont principalement liés (i) aux dépenses en capital (28,9%), (ii) aux biens et services (25,2%), et aux transferts (21,6%).

Le tableau ci-après retrace l'évolution récente desdits Restes à Payer

**Tableau 20 : Encours des Restes à Payer.**

Libellé	31 Décembre 2020 *	28 Février 2021 **	31 Décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Montants en milliards de FCFA</b>					
<b>Restes à Payer de plus de trois mois</b>	<b>186,6</b>	<b>186,6</b>	<b>170,2</b>	<b>170,2</b>	<b>170,2</b>
BIENS ET SERVICES	54,6	54,6	42,9	42,9	42,9
INVESTISSEMENTS ET FONDS DE CONTREPARTIE	70,8	70,8	49,2	49,2	49,2
AUTRES DEPENSES DU PERSONNEL	3,4	3,4	4,2	4,2	4,2
AUTRES TRANSFERTS	22,3	22,3	36,8	36,8	36,8
SUBVENTION	11,1	11,1	16,7	16,7	16,7
PARTICIPATION ET RESTRUCTURATION	14,8	14,8	13,0	13,0	13,0
DETTE INTERIEURE RESEAU BUDGET	9,7	9,7	7,3	7,3	7,3
<b>Restes à Payer de moins de trois mois</b>	<b>280,2</b>	<b>280,2</b>	<b>140,4</b>	<b>140,4</b>	<b>140,4</b>
BIENS ET SERVICES	76,8	76,8	58,9	58,9	58,9
INVESTISSEMENTS ET FONDS DE CONTREPARTIE	129,8	129,8	35,9	35,9	35,9
AUTRES DEPENSES DU PERSONNEL	10,7	10,7	4,9	4,9	4,9
AUTRES TRANSFERTS	22,1	22,1	10,4	10,4	10,4
SUBVENTION	28,5	28,5	9,7	9,7	9,7
PARTICIPATION ET RESTRUCTURATION	8,6	8,6	15,5	15,5	15,5
DETTE INTERIEURE RESEAU BUDGET	3,7	3,7	5,1	5,1	5,1
<b>TOTAL Restes à Payer</b>	<b>466,8</b>	<b>466,8</b>	<b>310,6</b>	<b>310,6</b>	<b>310,6</b>

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

Source : CAA

### 3. DETTE AVALISÉE PAR L'ETAT

A fin février 2022, l'encours de la dette avalisée par l'Etat est évalué à 21,3 milliards de FCFA, soit 0,1% du PIB. Il enregistre une baisse de 27,5% en glissement annuel et est identique à l'évaluation faite le mois passé et en fin décembre 2021.

Cet encours est porté à hauteur de (i) 65,7% par la Kribi Power Développement Corporation (KPDC), soit environ 14,0 milliards de FCFA, (ii) 25,7% par la Dibamba Développement Corporation (DPDC), pour environ 5,6 milliards de FCFA, et (iii) 8,7% par le Port Autonome de Douala, soit 1,8 milliards de FCFA. Dans cette analyse, il est considéré que les entreprises concernées remboursent leur dette à bonne date.

**Tableau 21 : Encours de la dette avalisée par l'Etat.**

N°	CREANCIER	ENTREPRISE BENEFICIAIRE	31 Décembre 2020 *	28 Février 2021 **	Encours au 31 Décembre 2021 ***	Encours au 31 Janvier 2022 ***	Encours au 28 février 2022 ***
2	AFD	PAD	2,8	2,8	1,8	1,8	1,8
3	AFDB	DPDC	3,0	3,0	1,8	1,8	1,8
4	FMO	DPDC	3,0	3,0	1,8	1,8	1,8
5	IFC	DPDC	3,0	3,0	1,8	1,8	1,8
6	AFDB	KPDC	7,5	7,5	6,0	6,0	6,0
7	BDEAC	KPDC	2,6	2,6	2,1	2,1	2,1
8	EB	KPDC	7,4	7,4	5,9	5,9	5,9
	<b>TOTAL EN MILLIARDS DE FCFA</b>		<b>29,4</b>	<b>29,4</b>	<b>21,3</b>	<b>21,3</b>	<b>21,3</b>

\* données définitives \*\* données semi-définitives \*\*\* données provisoires

Source : CAA

### 4. DETTE DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Évalué au 28 Février 2022, l'encours provisoire de la dette directe des Entreprises et Etablissements publics est estimé à 853,7 milliards de FCFA. Cet encours enregistre une baisse de 0,3% en glissement mensuel et de 2,4% en glissement annuel et se compose de 53,7% de dette extérieure et 46,3% de dette intérieure auprès de banques.

#### a. Dette intérieure des entreprises et établissements publics

A fin Février 2022, l'encours provisoire de la dette intérieure des sociétés publiques, est évalué à 395,1 milliards de FCFA. Cet encours enregistre une baisse de 0,4% en glissement mensuel du fait des remboursements du principal d'un montant de 1,6 milliards de FCFA effectués par la SONARA.

**Tableau 22 : Encours de la dette intérieure des entreprises et établissements publics.**

Dette financière des entreprises publiques et parapublique	31 Décembre 2020 ***	28 Février 2021 ***	31 décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Montants en Milliards de FCFA</b>					
ADC	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CHC-Hilton	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CNIC	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
PAMOL	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
SCDP	1,2	1,0	0,4	0,3	0,3
SONARA	296,3	296,3	285,6	284,0	282,4
SONARA Dette Bancaire	267,5	267,5	256,8	255,2	253,6
SONARA Dette Fournisseur	28,8	28,8	28,8	28,8	28,8
ALUCAM	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
ANAFOR	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CAMAIR-CO	62,4	62,4	62,4	62,4	62,4
CAMTEL	23,6	22,5	18,0	18,0	18,0
CAMWATER	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
CDC	12,1	12,1	12,1	12,1	12,1
CFC <sup>2</sup>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CICAM	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
EDC	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
LABOGENIE	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
MAETUR	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
MATGENIE	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
MAGZI	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
MEAO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PAD	22,4	20,7	11,2	10,7	10,7
PAK	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CAMRAIL	-	N/D	N/D	N/D	N/D
SODEPA	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
SEMRY	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
IMPRIMERIENATIONALE(IN)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
LANAVET	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CAA	1,6	1,1	0,6	0,6	0,6
<b>Total Dette intérieure</b>	<b>430,6</b>	<b>427,2</b>	<b>398,9</b>	<b>396,7</b>	<b>395,1</b>

\* données définitives      \*\*\* données provisoires non exhaustives - en cours de finalisation      N/D-Non Déterminé  
Source : CTR/CAA.

## B. DETTE EXTÉRIEURE DIRECTE NON AVALISÉE PAR L'ÉTAT

Au 28 Février 2022, l'encours partiel de la dette extérieure directe des sociétés publiques, sur la base des informations disponibles, est estimé à environ 458,6 milliards de FCFA, y compris les dettes fournisseurs et d'exploitation de la SONARA et de la CAMAIR-CO, telles que présentées dans le tableau ci-après.

**Tableau 23 : Encours de la dette extérieure des entreprises et établissements publics.**

Dette financière extérieure des entreprises publiques et parapublique non avalisée par l'Etat	31 décembre 2020 ***	28 Février 2021 ***	31 décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Montants en Milliards de FCFA</b>					
ADC	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1
SODECOTON	-	-	-	-	-
SONARA	359,0	354,3	365,5	367,4	366,7
CAMAIR-CO	61,6	61,6	61,6	61,6	61,6
CAMWATER	-	-	-	-	-
CAMRAIL	-	-	-	-	-
PAD	18,7	18,0	17,2	17,2	17,2
<b>TOTAL</b>	<b>452,5</b>	<b>447,0</b>	<b>457,4</b>	<b>459,3</b>	<b>458,6</b>

\* données définitives      \*\*\* données provisoires non exhaustives - en cours de finalisation  
Source : CTR/CAA.

## B. SERVICE DE LA DETTE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Tout au long du mois de Février 2022, le service de la dette réglé par l'Administration centrale est évalué à 60,1 milliards de FCFA. Ce service se décompose en 27,8% de paiements en faveur des créanciers extérieurs et 72,2% de règlement au titre du service de la dette intérieure hors Restes à Payer. Il représente 87,7% du service prévisionnel estimé à 68,5 milliards de FCFA.

Le service effectif cumulé de la dette publique réglé depuis le début de l'année 2022 est évalué à 160,2 milliards de FCFA, dont 131,5 milliards de FCFA pour le remboursement du principal et 28,7 milliards de FCFA représentant le paiement des intérêts. En termes de composition, ce service cumulé a été réglé à hauteur de 64,6% en faveur des bailleurs de fonds extérieurs et 35,4% au profit des créanciers intérieurs.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du service de la dette en 2022.

**Tableau 24 : Service de la dette publique en milliards de FCFA.**

(Montant en milliards de FCFA)	Cumul Service effectif Janvier - Décembre 2020 *			Cumul Service effectif Janvier - Décembre 2021 *			Service Prévisionnel Janvier 2022	Service effectif Janvier 2022 **			Service Prévisionnel février 2022	Service effectif Février 2022 ***			Cumul Service effectif Janvier - Février 2022 ***		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total		Total	Principal	Intérêt		Total	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal
<b>Dettes extérieures</b>	<b>224,1</b>	<b>135,8</b>	<b>359,9</b>	<b>569,9</b>	<b>164,4</b>	<b>734,2</b>	<b>98,5</b>	<b>67,1</b>	<b>19,8</b>	<b>86,9</b>	<b>26,9</b>	<b>13,4</b>	<b>3,3</b>	<b>16,7</b>	<b>80,5</b>	<b>23,1</b>	<b>103,5</b>
Multilatérale	51,4	25,6	77,0	37,2	21,6	58,8	6,0	0,3	0,1	0,4	12,7	4,5	1,5	6,0	4,8	1,6	6,4
Bilatérale	72,8	50,3	123,1	110,9	27,4	138,3	89,4	65,3	19,1	84,4	6,0	0,2	0,0	0,2	65,5	19,1	84,6
Commerciale	99,9	59,9	159,8	421,7	115,4	537,1	3,1	1,5	0,6	2,0	8,2	8,7	1,8	10,5	10,2	2,3	12,5
<b>Dettes intérieures (hors RAP)</b>	<b>175,0</b>	<b>42,7</b>	<b>217,7</b>	<b>260,6</b>	<b>31,0</b>	<b>291,6</b>	<b>30,4</b>	<b>11,9</b>	<b>1,4</b>	<b>13,3</b>	<b>41,5</b>	<b>39,1</b>	<b>4,3</b>	<b>43,4</b>	<b>51,0</b>	<b>5,7</b>	<b>56,7</b>
Titres publics (hors BTA)	85,1	14,9	99,9	107,0	4,7	111,7	-	-	-	-	17,2	14,8	-	14,8	14,8	-	14,8
Emprunt consolidé BEAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes structurées	78,3	27,8	106,2	148,0	26,3	174,3	27,4	11,8	1,4	13,2	24,0	23,7	4,3	28,0	35,5	5,7	41,2
Dettes non structurées	11,6	-	11,6	5,6	-	5,6	3,0	0,1	-	0,1	0,4	0,6	-	0,6	0,7	-	0,7
<b>Total Dette Publique</b>	<b>399,1</b>	<b>178,5</b>	<b>577,5</b>	<b>830,5</b>	<b>195,4</b>	<b>1 025,8</b>	<b>128,8</b>	<b>79,0</b>	<b>21,2</b>	<b>100,1</b>	<b>68,5</b>	<b>52,5</b>	<b>7,6</b>	<b>60,1</b>	<b>131,5</b>	<b>28,7</b>	<b>160,2</b>
Allègement reçus - Initiative G2 pour lutter contre la COVID-19	115,5	46,8	162,3	108,5	56,5	165,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

\* données définitives \*\* données semi-définitives \*\*\* données provisoires

Source : CAI

### 1. SERVICE DE LA DETTE EXTÉRIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le service effectif de la dette extérieure payé par l'Etat au cours du mois de février 2022 porte sur un montant de 16,7 milliards de FCFA (soit 80,3% pour le remboursement du principal et 19,7% pour le paiement des intérêts). Ce service représente uniquement 62% du service initialement prévu.

Le service de la dette extérieure a porté sur : (i) 62,9% pour le remboursement des créanciers commerciaux ; (ii) 35,9% pour le paiement des partenaires multilatéraux et ; (iii) 1,3% pour le règlement des créanciers bilatéraux.

Le cumul du service effectif de la dette extérieure depuis janvier 2022 s'élève à 103,5 milliards de FCFA réglé à hauteur de : (i) 81,7% aux partenaires bilatéraux; (ii) 12,1% aux créanciers commerciaux et ; (iii) 6,2% en faveur des bailleurs de fonds multilatéraux.

L'évolution ainsi que la répartition dudit service sont détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Service de la dette extérieure.

Pays	Cumul Service effectif Janvier - Décembre 2028 *			Cumul Service effectif Janvier - Décembre 2021 *			Service provisionnel Janvier 2022***			Service effectif Janvier 2022**			Service provisionnel Février 2022			Service effectif février 2022 ***			Cumul Service effectif Janvier - février 2022 ***				
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Total	Principal	Intérêt	Total	Total	Principal	Intérêt	Total	Total	Principal	Intérêt	Total	Total	Principal	Intérêt	Total	
<b>Bailleurs</b>																							
<b>Multilatéraux</b>	51,4	25,6	77,0	37,2	21,6	58,8	56,8	0,3	8,1	6,4	12,7	4,5	2,2	6,7	4,8	2,2	7,0	4,8	2,2	7,0	7,0	7,0	
BAU	2,8	2,6	5,4	5,2	2,5	7,7	-	-	-	-	4,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BALDA	85,7	1,7	87,4	1,3	0,4	1,7	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BEAC	2,9	3,5	6,4	2,8	2,2	5,0	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BEI	3,8	1,0	4,8	3,8	0,7	4,6	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BRD	5,8	2,8	8,6	2,2	0,2	2,4	-	-	-	-	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BRD	-	2,4	2,4	-	1,9	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BRD	3,2	3,2	6,4	3,8	3,4	7,1	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FED	-	-	-	0,2	0,9	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FIDA	1,1	0,3	1,4	1,2	0,4	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FRN	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FRORP	2,8	0,5	3,4	2,8	0,5	3,2	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IDA	62,2	7,5	69,7	13,9	9,4	23,3	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Bilatéral</b>	<b>72,9</b>	<b>58,3</b>	<b>131,1</b>	<b>190,9</b>	<b>27,4</b>	<b>218,3</b>	<b>88,4</b>	<b>65,3</b>	<b>99,1</b>	<b>84,4</b>	<b>6,0</b>	<b>9,2</b>	<b>9,0</b>	<b>9,2</b>	<b>65,5</b>	<b>99,1</b>	<b>84,4</b>	<b>6,0</b>	<b>9,2</b>	<b>65,5</b>	<b>99,1</b>	<b>84,4</b>	
AFD	1,5	2,1	3,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BELGIQUE	0,2	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CHINE	-	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CREDIT SUISSE	0,1	0,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EXIMBANK CHINE	48,8	4,2	53,0	90,4	2,3	92,7	80,3	45,2	99,1	84,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EXIMBANK DO RNEE	0,5	0,2	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EXIMBANK INDE	0,7	1,5	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EXIMBANK USA	-	-	-	4,4	0,9	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EXIMBANK Turquie	11,9	3,8	15,7	10,4	3,9	14,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PRODEA	1,0	0,2	1,2	1,4	0,2	1,6	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FRD	0,5	0,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
JICA	0,3	0,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
KfW	-	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SEAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Non-ego (ESPORT/REMITT INORSE/SA)	6,6	0,6	7,3	2,2	0,2	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etats/ICD	0,5	0,0	0,5	2,2	0,2	2,4	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Commercial</b>	<b>99,9</b>	<b>59,9</b>	<b>159,8</b>	<b>421,7</b>	<b>115,4</b>	<b>537,1</b>	<b>3,1</b>	<b>1,5</b>	<b>6,6</b>	<b>2,0</b>	<b>8,2</b>	<b>8,7</b>	<b>1,8</b>	<b>10,5</b>	<b>10,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>	<b>10,5</b>	<b>10,2</b>	<b>2,3</b>	<b>12,5</b>	
Bank of China	6,2	5,7	11,9	16,5	4,9	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BANK OF TOKYO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BEFUISBANQUE SA	5,2	1,4	6,6	6,4	1,5	8,0	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Commerzbank	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
DEUTSCHE BANK/UE ESPAGNE	9,8	1,4	11,2	10,5	1,1	11,5	3,0	1,38	0,26	1,6	0,6	1,31	0,13	1,6	2,89	0,39	1,6	2,89	0,39	1,6	3,3	3,3	
Etatsbond N°1	-	38,0	38,0	357,7	99,9	457,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
INTESA/CURFORD	28,1	5,0	33,0	20,9	3,0	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ITIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
KBC Bank SA	0,7	0,0	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
RAIFFEISEN BANK	-	-	-	0,3	0,1	0,4	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Société Générale	0,6	1,7	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
STANDARD CHARTERED BANK	5,0	0,9	5,9	5,0	3,2	8,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BKCE Bank	8,3	1,9	10,2	4,4	1,7	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Non notés/ BCIAR	4,3	0,3	4,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Global</b>	<b>224,1</b>	<b>135,8</b>	<b>359,9</b>	<b>569,9</b>	<b>164,4</b>	<b>734,2</b>	<b>91,5</b>	<b>67,1</b>	<b>99,8</b>	<b>86,9</b>	<b>24,9</b>	<b>13,4</b>	<b>3,3</b>	<b>16,7</b>	<b>81,5</b>	<b>23,1</b>	<b>23,1</b>	<b>3,3</b>	<b>16,7</b>	<b>81,5</b>	<b>23,1</b>	<b>301,5</b>	
Alignement esp. Initiative G20 pour lutter contre la COVID-19	15,5	48,8	64,3	108,5	56,5	164,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source : CAA

\* données dérivées \*\* données semi-définies \*\*\* données provisionnelles

Dans le cadre de l'initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) des pays du G20 et du Club de Paris, le Cameroun n'a signé aucune nouvelle phase cette année. Ainsi, le Cameroun a bénéficié en totalité d'un rééchelonnement de dette de 165 milliards de FCFA durant l'année 2021 et de 123,6 milliards de FCFA pour l'année 2020.

**Tableau 26 :** Situation des allègements du service de la dette au titre de la DSSI.

(Montant en milliards de FCFA)	Mai - Dec 2020 *			CUMUL JANVIER - DECEMBRE 2021 ***		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
<b>Bailleurs</b>						
<b>Multilatéral</b>				-	-	-
<b>Bilatéral</b>	87,1	36,5	123,6	108,5	56,5	165,0
France (AFD, Banque de France)**	45,0	14,5	59,5	41,8	6,1	47,9
<i>BQFR**</i>	18,7	10,2	28,9	37,4	20,5	57,9
Belgique**	0,5	-	0,5	0,5	-	0,5
EXIMBANK CHINE**	18,7	11,0	29,8	21,4	28,5	50,0
EXIMBANK COREE**	0,5	0,2	0,7	1,2	0,3	1,5
EXIMBANK INDE**	0,7	0,1	0,8	1,4	0,2	1,6
Koweït (FKDEA)**	0,5	0,0	0,6	1,0	0,2	1,1
Arabie Saoudite (FSD)**	0,6	0,0	0,6	1,1	0,1	1,2
JICA**	0,4	0,1	0,5	0,7	0,3	1,0
Allemagne (KFW)**	0,5	0,1	0,6	0,5	0,1	0,6
<i>Hermes**</i>	0,3	0,2	0,5	0,2	0,1	0,3
Suisse SERV**	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,2
Espagne/ICO**	0,5	0,0	0,6	1,1	0,0	1,1
<b>Commercial</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	87,1	36,5	123,6	108,5	56,5	165,0

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

Source : CAA.



## b. Variation des restes à payer (en milliards de FCFA)

Au courant du mois de Février 2022, les Restes à Payer sont restés identiques à ceux du mois passé, tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau 28 :** Variations des restes à payer (en milliards de FCFA).

Libellé	Décembre 2020 ***	Décembre 2021 ***	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***
<b>Restes à Payer de plus de trois mois</b>	48,48	-9,00	0,00	0,00
BIENS ET SERVICES	20,66	-6,8	0,0	0,0
INVESTISSEMENTS ET FONDS DE CONTREPARTIE	23,22	-6,1	0,0	0,0
AUTRES DEPENSES DU PERSONNEL	-0,61	0,2	0,0	0,0
AUTRES TRANSFERTS	2,93	3,6	0,0	0,0
SUBVENTION	-6,73	2,0	0,0	0,0
PARTICIPATION ET RESTRUCTURATION	6,22	-1,5	0,0	0,0
DETTE INTERIEURE RESEAU BUDGET	2,79	-0,44	0,00	0,00
<b>Restes à Payer de moins de trois mois</b>	114,81	9,00	0,00	0,00
BIENS ET SERVICES	35,15	7,34	0,00	0,00
INVESTISSEMENTS ET FONDS DE CONTREPARTIE	77,26	0,02	0,00	0,00
AUTRES DEPENSES DU PERSONNEL	4,59	3,04	0,00	0,00
AUTRES TRANSFERTS	-6,28	-1,79	0,00	0,00
SUBVENTION	14,81	-6,05	0,00	0,00
PARTICIPATION ET RESTRUCTURATION	-7,48	4,74	0,00	0,00
DETTE INTERIEURE RESEAU BUDGET	-3,24	1,68	0,00	0,00
<b>Total (en milliards de FCFA)</b>	<b>163,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

\*\*\*\* données estimées

Source : CAA.

## C. STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2022-2024 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2022

### 1. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME

Dans la continuité des réformes engagées par les autorités, le Cameroun a conclu un nouveau Programme Economique et Financier (PEF 2021-2024) avec le FMI, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et la Facilité Elargie de Financement (FEF) du FMI, pour un montant global d'environ 483 millions de DTS, soit environ 380 milliards de FCFA.

Ainsi, suivant le document de Programmation Economique et Budgétaire 2022-2024 et en cohérence avec le nouveau programme conclu avec le FMI, les cibles visées dans la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme, à la fin de la période (2022-2024) sont déclinées tel qu'il suit :

**Tableau 29 :** Cibles visées à fin 2024

Indicateur	Cibles à fin 2024
Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	≤ 50%
Composition du portefeuille de dette : Dette extérieure / Dette intérieure	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%
Part de dette intérieure à court terme	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 12 ans

La formulation des stratégies alternatives ainsi implémentée tient compte de ces cibles que le choix de la stratégie optimale a fixées sur l'horizon défini.

## 2. DÉTERMINATION DU BESOIN D'ENDETTEMENT DE L'ÉTAT SUR LA PÉRIODE 2022 - 2024

Conformément au cadrage budgétaire pour la période 2022-2024 arrêté dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2022, le budget de l'Etat serait équilibré en ressources et emplois à 17 422 milliards de FCFA sur la période 2022-2024, dont 5 679,70 milliards de FCFA pour l'exercice 2022. Le besoin d'endettement de l'Etat qui en découle est estimé pour la période triennale, à environ 5 613 milliards de FCFA, dont 2 040 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Ce besoin sera couvert à travers les emprunts extérieurs et intérieurs à mobiliser pour la réalisation de divers projets inscrits dans le budget de l'Etat, et les appuis budgétaires à décaisser dans le cadre du Programme en cours avec le FMI. Le montant global des appuis budgétaires sous forme de prêts à mobiliser sur la période, est évalué à environ 688 milliards de FCFA, dont 369 milliards de FCFA en 2022 représentant 1,40% du PIB.

Le tableau ci-après présente les différents agrégats pris en compte pour la détermination du besoin d'endettement annuel sur la période 2022-2024.

**Tableau 30 : Détermination du besoin d'endettement 2022-2024**

	2021		2022		2023		2024		Total 2022-2024	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB						
<b>Recettes internes</b>	3 394	13,5%	3 867	14,6%	4 189	14,8%	4 586	15,1%	12 641	14,8%
<b>Dépenses internes hors intérêts</b>	3 939	15,7%	4 204	15,8%	4 393	15,5%	4 635	15,3%	13 233	15,5%
Solde primaire	- 545	-2,2%	- 338	-1,3%	- 204	-0,7%	- 50	-0,2%	- 591	-0,7%
Paievements des intérêts	302	1,2%	240	0,9%	232	0,8%	245	0,8%	716	0,8%
Dettes extérieures	237	0,9%	157	0,6%	166	0,6%	173	0,6%	496	0,6%
Dettes intérieures	65	0,3%	83	0,3%	66	0,2%	72	0,2%	220	0,3%
Amortissement de la dette	1 309	5,2%	1 279	4,8%	1 209	4,3%	1 200	4,0%	3 688	4,3%
Dettes extérieures	764	3,0%	520	2,0%	595	2,1%	605	2,0%	1 720	2,0%
Dettes intérieures	545	2,2%	759	2,9%	614	2,2%	595	2,0%	1 968	2,3%
dont remboursement BTA	227	0,9%	227	0,9%	227	0,8%	227	0,7%	682	0,8%
Remboursement crédits TVA	72	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	252	0,3%
Restes à payer/arriérés intérieurs	99	0,4%	100	0,4%	102	0,4%	165	0,5%	366	0,4%
<b>Besoin de financement de l'Etat</b>	- 2 328	-9,3%	- 2 040	-7,7%	- 1 830	-6,5%	- 1 743	-5,8%	- 5 613	-6,6%
Don	65	0,3%	142	0,5%	91	0,3%	96	0,3%	330	0,4%
dont appui budgétaire	34	0,1%	109	0,4%	56	0,2%	59	0,2%	223	0,3%
Allègement dette G20	166	0,7%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement par BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement bancaire (Comptes de réserves Trésor)	111	0,4%	100	0,4%	30	0,1%	-	0,0%	130	0,2%
Financement exceptionnel -(CAS -Covid)	40	0,2%	35	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	35	0,0%
<b>Besoin d'endettement</b>	- 1 946	-7,8%	- 1 763	-6,6%	- 1 709	-6,0%	- 1 647	-5,4%	- 5 119	-6,0%
<b>Total financements (Ext+Int)</b>	1 946	7,8%	1 763	6,6%	1 709	6,0%	1 647	5,4%	5 119	6,0%
<b>Emprunts extérieurs</b>	1 368	0	1 186	4,5%	1 132	4,0%	1 070	3,5%	3 387	4,0%
Prêts projets	703	2,8%	747	2,8%	909	3,2%	974	3,2%	2 629	3,1%
Eurobond	450	1,8%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	165	0,7%	369	1,4%	223	0,8%	96	0,3%	688	0,8%
Allocation DTS FMI	50	0,2%	70	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	70	0,1%
<b>Emprunts intérieurs</b>	577	2,3%	577	2,2%	577	2,0%	577	1,9%	1 732	2,0%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	227	0,9%	227	0,9%	227	0,8%	227	0,7%	682	0,8%
Variation BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
OT/OTA	350	1,4%	350	1,3%	350	1,2%	350	1,2%	1 050	1,2%
Emprunts bancaires	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>PIB</b>	25 059		26 543		28 304		30 303		85 150	

Source : CNDP

### 3. PLAFOND DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LA PÉRIODE 2022-2024 ET POUR L'ANNÉE 2022

Les plafonds d'endettement visent à contrôler la vitesse et le rythme d'endettement, à veiller à la qualité de l'endettement par le choix des instruments adaptés aux projets en fonction de leurs rentabilités socio-économiques, et à maintenir la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques dans les court, moyen et long termes.

Ainsi, la fixation des limites d'endettement tient compte(i) des Très Hautes Orientations des Autorités de la CEMAC à privilégier les financements concessionnels ; (ii) des exigences des bailleurs de fonds ; (iii) des contraintes liées à la souscription du pays à l'initiative G20 de suspension temporaire du service de la dette ; (iv) des priorités du Gouvernement en termes de financements des projets urgents ainsi que la rationalisation des ressources en fonction des besoins réels et de la capacité d'absorption des ressources à engager pour l'exécution des travaux pour chaque année.

Comme au cours des deux précédentes années, le plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2022-2024 est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2022.

Pour les nouveaux engagements intérieurs, le plafond est fixé sur la même période à 1 050 milliards de FCFA, dont 350 milliards de FCFA pour l'année 2022, à contracter sous forme d'émission de titres publics à moyen et à long termes. L'Etat fera recours aux émissions des BTA pour la gestion de la trésorerie, pourvu qu'en fin d'année la variation de l'encours de ces BTA soit nulle.

Le plafond des avals (dette garantie) à accorder par l'Etat est maintenu à 280 milliards de FCFA pour la période 2022-2024, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2022. Ce plafond tient compte des besoins nés des effets néfastes de la COVID-19 et la volonté du Gouvernement de soutenir les sociétés publiques.

### 4. DESCRIPTION ET CHOIX DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE L'ENDETTEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Le besoin d'endettement de l'Etat pour l'année 2022 estimé à 1 763 milliards de FCFA sera couvert à hauteur de 67% par les emprunts extérieurs, soit 1 181 milliards de FCFA, et 33% par les emprunts intérieurs, soit 582 milliards de FCFA, à contracter exclusivement à travers les titres publics.

#### a. Décaissements effectifs attendus en 2022

Les décaissements sur financements extérieurs attendus en 2022 sont évalués à 1 186 milliards de FCFA, dont 369 milliards de FCFA des tirages sur appuis budgétaires (sous forme de prêts) et 747 milliards de FCFA des décaissements sur prêts projets, issus des conventions de financement déjà signées (SEND's). Suivant le profil de décaissements des SEND's existants, ces ressources seront mobilisées à hauteur de 44,70% des financements concessionnels et 55,300% des prêts non concessionnels

## D. EVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES NOUVEAUX EMPRUNTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Suivant la définition du FMI, un prêt est dit concessionnel si son élément don (exprimé en pourcentage, correspondant à l'écart entre la valeur initiale et la valeur actualisée du prêt divisé par la valeur initiale du prêt) est supérieur ou égal à 35%.

### 1. NOUVEAUX ENGAGEMENTS SIGNÉS

Durant le mois de Février 2022, le Gouvernement a procédé à la signature d'un appui budgétaire provenant de l'Agence Française de Développement (AFD), pour un montant de 98,4 milliards de FCFA.

Depuis le début de l'année 2022, deux (2) lignes de financement ont été contractées exclusivement concessionnelles, portant sur un montant global d'environ 99,0 milliards de FCFA comprenant l'appui budgétaire présenté plus haut et un prêt projet de 0,6 milliards de FCFA associé au « Financement complémentaire du programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN) ».

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des prêts contractés en 2022.

**Tableau 31 : Nouveaux engagements signés en 2022.**

N°	Nom du projet	Date signature du décret	Date signature de convention	Bailleur	Devise	Montant en millions de devise	Montants en Milliards de FCFA à la date de signature	Montants en Milliards de FCFA (évaluation au 28/02/22)	Concessionnalité
1		25/01/2022	26/01/2022	FAD	USD	1,00	0,57	0,58	Concessionnel
2		04/02/2022	05/02/2022	AFD	EUR	150,00	98,39	98,39	concessionnel
<b>Total</b>							99,0	99,0	
<b>Dont (1) prêts projets</b>							0,6	0,6	
<b>Non concessionnel</b>							-	-	
<b>Concessionnel</b>							-	-	
<b>(2) appuis budgétaires</b>							98,4	98,4	

Source : CAA/CNDP.

### 2. DÉCRETS D'HABILITATION

La situation des décrets d'habilitation signés par le Président de la République, en attente de signature de conventions de financement au 28 Février 2022, fait état de trois (03) décrets pour un montant global d'environ 67,7 milliards de FCFA, dont 39,8 milliards de FCFA en financement non concessionnels.

**Tableau 32 : Décrets d'habilitation signés en 2022.**

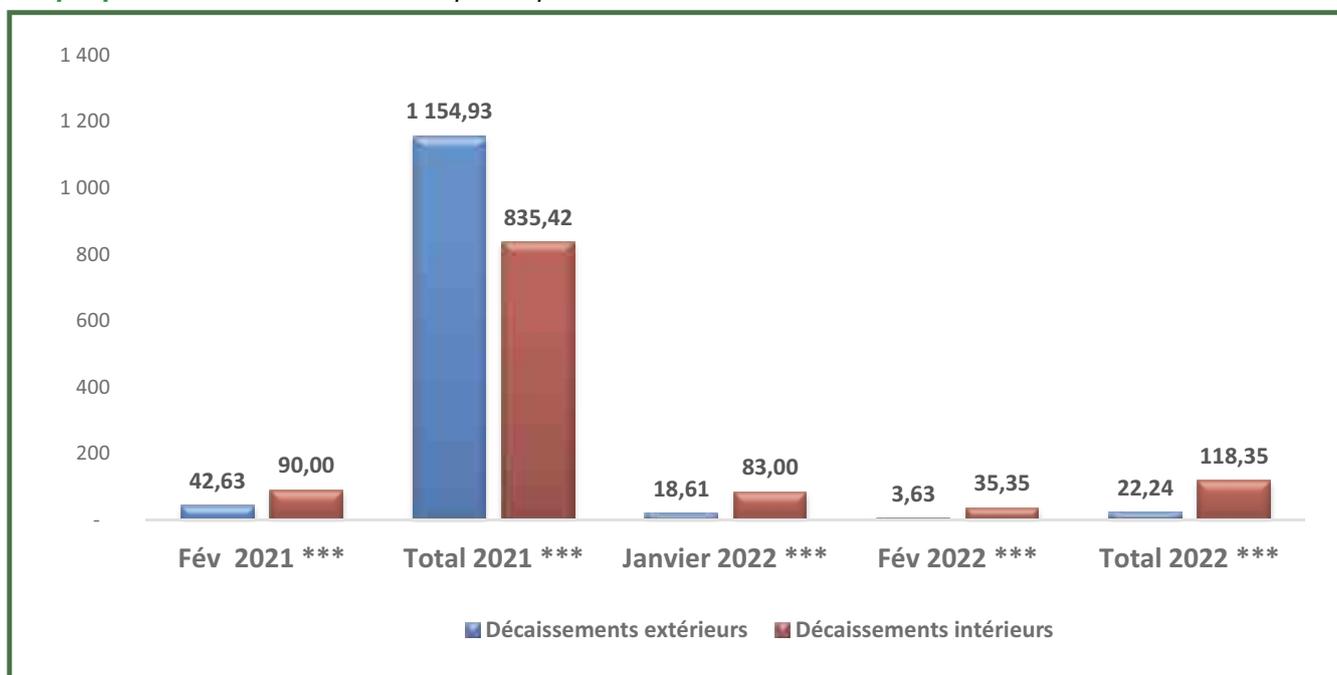
N°	Nom du projet	Date du décret	Bailleur	Devise	Montant en millions de devise	Montants en Millions de FCFA affichés dans la publication	Montants en Millions de FCFA (évaluation au 28/02/22)	Concessionnalité
1	Projet construction et équipement Hôpital Régional annexe Mbalmayo	01/06/2021	FSD	USD	12,0	6,7	7,0	Non Concessionnel
2	Prêt pour le financement partiel d'aménagement de la Route Nationale N°11 (Ring road)	28/12/2021	BAD	EUR	42,6	280	27,9	concessionnel
3	Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase3)	29/12/2021	Chine	EUR	50,0	32,8	32,8	Non concessionnel
<b>Grand Total</b>						<b>67,4</b>	<b>67,7</b>	

Source : CAA/CNDP.

### 3. DÉCAISSEMENTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Les décaissements effectués sur les emprunts publics au cours du mois de février 2022 sont évalués à 90,7 milliards de FCFA, dont 90,7% de financements levés sur le marché intérieur et 9,3% auprès des créanciers extérieurs portant ainsi le cumul des décaissements effectués en 2022 à 140,6 milliards de FCFA, soit 15,8% sur les ressources extérieurs et 84,2% auprès des créanciers intérieurs.

Le graphique ci-après présente l'évolution et la répartition des décaissements enregistrés en 2022.

**Graphique 04 : Décaissements sur emprunts publics**

Source : CAA

## a. Décaissements sur financements extérieurs

Durant le mois de Février 2022, les décaissements effectués sur emprunts extérieurs sont évalués à 3,6 milliards de FCFA. Ces décaissements sont effectués exclusivement auprès des bailleurs multilatéraux. Ainsi, à fin février 2022, le cumul des décaissements extérieurs effectués depuis le début d'année est évalué à 22,2 milliards de FCFA.

### • Décaissements par bailleur

Au cours du mois de février 2022, les 3,6 milliards de FCFA de tirages extérieurs proviennent exclusivement des bailleurs multilatéraux et sont issus principalement du guichet de la BIRD, pour un montant de 2,5 milliards de FCFA

**Tableau 33 : Décaissements sur emprunts extérieurs par bailleur.**

Rubriques	Total 2020 **	Fév 2021 *	Total 2021 ***	Janvier 2022 ***	Fév 2022 ***	Total 2022 ***
<b>Montants en millions de FCFA</b>						
<b>Multilatéral</b>	<b>581 523</b>	<b>20 943</b>	<b>445 610</b>	<b>10 823</b>	<b>3 634</b>	<b>14 456</b>
BAD	153 917	4 919	56 499	1 935	198	2 133
<i>dont Appuis budgétaires PEF</i>	52 739	-	-	-	-	-
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	57 724	-	-	-	-	-
BADEA	1 606	-	1 275	312	-	312
BDEAC	35	-	1 789	-	-	-
BID	74 647	11 466	98 270	7 709	2 494	10 203
BIRD	6 038	136	19 700	-	-	-
<i>dont Appuis budgétaires PEF</i>	-	-	-	-	-	-
FAD	9 665	868	15 351	513	942	1 455
FIDA	7 357	383	4 092	353	-	353
FMI	268 179	-	98 570	-	-	-
<i>appuis budgétaires FCE-PEF 2021-2023</i>	-	-	32 857	-	-	-
<i>appuis budgétaires MEDC-PEF 2021-2023</i>	-	-	65 714	-	-	-
FS OPEP	1 017	114	2 447	-	-	-
IDA	59 062	3 056	140 157	1	-	1
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	-	-	55 202	-	-	-
UE	-	-	7 458	-	-	-
<b>Bilatéral</b>	<b>212 879</b>	<b>13 021</b>	<b>111 751</b>	<b>7 787</b>	<b>-</b>	<b>7 787</b>
ALLEMAGNE	819	-	151	-	-	-
FRANCE	44 690	7 362	29 284	362	-	362
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	378 642	-	-	-	-	-
Japon	6 336	4 359	6 365	-	-	-
Corée du Sud	1 548	636	9 670	-	-	-
EXIMBANK DE CHINE	134 879	-	53 877	7 425	-	7 425
EXIMBANK TURQUE	3 237	-	-	-	-	-
INDE	20 558	492	8 676	-	-	-
KOWEÏT	813	-	2 155	-	-	-
<b>Commercial</b>	<b>89 955</b>	<b>8 670</b>	<b>597 567</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	-	42 243	-	-	-
Bank of China	25 343	-	-	-	-	-
Comercial-eurobond	-	-	449 331	-	-	-
Deutsche banque Espagne	529	-	289	-	-	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	45 388	8 670	105 207	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>884 357</b>	<b>42 633</b>	<b>1 154 927</b>	<b>18 610</b>	<b>3 634</b>	<b>22 243</b>

\* données définitives \*\* données semi-définitives \*\*\* données provisoires

Source : CAA

### • Décaissements par concessionnalité

Au cours du mois de février 2022, les décaissements sur prêts-projets (hors Eurobond, appuis budgétaires et prêts à court terme) ont porté sur un montant de 3,6 milliards de FCFA, dont : (i) 33,1% sur les ressources concessionnelles et (ii) 66,9% sur les ressources non concessionnelles. Ainsi, le cumul des tirages sur prêts projets (hors Eurobond, hors appuis budgétaires et hors prêts à court terme) effectués entre janvier et février 2022, est évalué à environ 22,2 milliards de FCFA, dont 17,7% de tirages sur prêts concessionnels et 82,3% de décaissements sur les financements non concessionnels.

Le tableau ci-après présente la situation des décaissements répartis par degré de concessionnalité.

**Tableau 34 : Décaissements par type de concessionnalité.**

Rubriques	Total 2020 **	Fév 2021 *	Total 2021 ***	Janvier 2022 ***	Fév 2022 ***	Total 2022 ***
<b>Montants en millions de FCFA</b>						
<b>Multilatéral</b>	581 523	20 943	445 610	10 823	3 634	14 456
Concessionnel	483 000	6 909	297 683	2 372	1 201	3 574
dont Appuis budgétaires	378 642	-	153 773	-	-	-
FMI	268 179	-	98 570	-	-	-
BIRD	-	-	-	-	-	-
BAD	110 463	-	-	-	-	-
IDA	-	-	55 202	-	-	-
Non Concessionnel	98 523	14 033	147 927	8 450	2 432	10 883
<b>Bilatéral</b>	212 879	13 021	111 751	7 787	-	7 787
Concessionnel	36 866	10 618	31 654	362	-	362
dont Appuis budgétaires AFD	-	-	-	-	-	-
Non Concessionnel	176 013	2 403	80 097	7 425	-	7 425
<b>Commercial</b>	89 955	0	492 359	-	-	-
Concessionnel	13 377	-	23 341	-	-	-
Non Concessionnel	76 578	0	469 019	-	-	-
dont eurobond 2021	-	-	449 331	-	-	-
dont financement vaccination COVAX et AVAT	-	-	42 243	-	-	-
<b>Total prêts à moyen terme</b>	<b>884 357</b>	<b>33 964</b>	<b>1 049 720</b>	<b>18 610</b>	<b>3 634</b>	<b>22 243</b>
Total appuis budgétaires	378 642	-	153 773	-	-	-
<b>Total hors appuis budgétaires</b>	<b>505 715</b>	<b>33 964</b>	<b>895 948</b>	<b>18 610</b>	<b>3 634</b>	<b>22 243</b>
dont	-	-	-	-	-	-
<b>Total prêts projets</b>	<b>505 715</b>	<b>33 964</b>	<b>446 617</b>	<b>18 610</b>	<b>3 634</b>	<b>22 243</b>
Concessionnel	154 601	17 527	198 905	2 735	1 201	3 936
<b>Non Concessionnel (hors eurobond)</b>	<b>351 114</b>	<b>16 436</b>	<b>247 712</b>	<b>15 875</b>	<b>2 432</b>	<b>18 307</b>
<b>Eurobond</b>			<b>449 331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prêts à court terme</b>	-	8 670	105 207	-	-	-
ITFC - Campagne cotonnière 2016/2017	-	-	-	-	-	-
ITFC - Importations pétrole brute SONARA	-	8 670	54 535	-	-	-
ITFC - Financement Mourabaha pour les opérations d'importation des intrants agricoles et de coton graines	-	-	-	-	-	-
BADEA - Projet de financement de l'importation des engrais	-	-	-	-	-	-
ITFC - Campagne cotonnière 2019/2020	-	-	50 672	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
<b>Grand total</b>	<b>884 357</b>	<b>42 633</b>	<b>1 154 927</b>	<b>18 610</b>	<b>3 634</b>	<b>22 243</b>

Source : CAA

- *Décaissements par projet/programme*

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, dix-sept (17) projets ont bénéficié des ressources décaissées auprès de partenaires extérieurs au cours du mois de Février 2022.

Le tableau ci-après indique les projets ayant effectué des tirages depuis janvier 2022.

**Tableau 35 : Décaissements par projet en millions de FCFA.**

N	Intitulé du Projet (Montants en millions de FCFA)	Bailleur	Devise	Fév 2021 *	Total 2021 ***	Janvier 2022 ***	Fév 2022 ***	Total 2022 ***	Taux de décaissement au 28/02/2022
1	Construction route batchenga ntui yoko lena tibati ngaoundéré	BID	EUR	7 293,45	33 642,05	4 403	2 351	6 754	87,2%
2	PROJET D AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR2012201	FAD	FUA	-	4 620,68	-	818	818	48,5%
3	Projet de développement des chaines de valeurs agricoles (PD-CVA)	BAD	EUR	-	3 815,92	160	187	346	24,9%
4	Projet participatif de développement rural intégré Grassfield	BID	USD	-	341,94	-	72	72	74,7%
5	Projet participatif de développement rural intégré Grassfield	BID	USD	-	3 762,64	747	70	817	34,0%
6	RENFORCEMENT ET EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUE DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION	FAD	FUA	807,12	3 939,77	-	66	66	75,7%
7	PROJET D ASSAINISSEMENT DE YAOUNDE P0HASE 2	FAD	FUA	-	1 191,91	-	30	30	61,9%
8	PRESIBALT-Prog de réhabilitation et de renforcement de résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du Lac Tchad	FAD	FUA	35,82	1 581,61	513	27	540	66,8%
9	Programme d appui au secteur de transport phase 2-2017210	BAD	EUR	3 107,27	37 611,79	1 776	11	1 787	56,0%

Source : CAA

## b. Décaissements sur financements intérieurs

Au cours du mois de février 2022, les décaissements de l'Administration Centrale sur ressources intérieures ont porté sur un montant de 35,4 milliards de FCFA via les émissions de titres publics. Le cumul des décaissements effectués sur financements intérieurs au cours de l'année 2022 s'élève à 118,4 milliards de FCFA et se constitue de : (i) 91,7% de BTA de 26 semaines de maturité ; et (ii) 8,3% de OTA.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution mensuelle desdits décaissements.

**Tableau 36 : Décaissements sur emprunts intérieurs.**

Rubriques	Total 2020 *	Total 2021 ***	31 janvier 2022***	Fév 2022 ***	Total 2022 ***
<b>Montant en millions de FCFA</b>					
<b>Titres Publics</b>	<b>774,6</b>	<b>815,0</b>	<b>83,0</b>	<b>35,4</b>	<b>118,4</b>
<b>Bons de Trésor Assimilables (BTA)</b>	<b>413,9</b>	<b>479,0</b>	<b>83,0</b>	<b>25,5</b>	<b>108,5</b>
BTA 13 Semaines	20,0	183,0			-
BTA 26 Semaines	299,2	211,0	83,0	25,5	108,5
BTA 52 Semaines	94,7	85,0			-
<b>Obligations de Trésor</b>	<b>360,7</b>	<b>336,0</b>	<b>-</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
<b>OTA (BEAC)</b>	<b>360,7</b>	<b>336,0</b>	<b>-</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
OTA 2 ans	33,3	-			-
OTA 3 ans	35,0	-			-
OTA 5 ans	136,6	204,0	-	-	-
OTA 6 ans	93,0	67,0	-	-	-
OTA 7 ans	17,7	65,0	-	-	-
OTA 10 ans	45,0	-		9,9	9,9
<b>OT (BVMAC)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
ECMR 5,5% 2016-2021	-	-			-
ECMR 5,5% 2018-2023	-	-			-
<b>Endettement Direct Bancaire</b>	<b>145,8</b>	<b>20,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PLANUT</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
ECOBANK	-	-	-	-	-
ECOBANK 2 : sustitu BGFI	35,0	-	-	-	-
Tranche A - 2019	-	-	-	-	-
Tranche B - 2020	35,0	-	-	-	-
BGFI	-	-	-	-	-
ECOBANK	-	-	-	-	-
Banque Atlantique Cameroun	65,0	-	-	-	-
<b>CAN 2021</b>	<b>-</b>	<b>10,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BGFI Stade Japoma	-	-			-
UBA Stade Olembé	-	-			-
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE		10,3			-
<b>Pénétrante Est Douala</b>	<b>-</b>	<b>10,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
SCB		10,1			-
<b>Autres conventions</b>	<b>45,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
CNPS	-	-			-
Société Générale CMR - Créances ENEO 2020	45,8	-			-
	-	-			-
	-	-			-
<b>Total Général</b>	<b>920,4</b>	<b>835,4</b>	<b>83,0</b>	<b>35,4</b>	<b>118,4</b>

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

Source : CAA

## 4. SOLDES ENGAGÉS NON DÉCAISSÉS (SEND'S) DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

A fin février 2022, les SEND's (hors appuis budgétaires) sont estimés à environ 3 660,2 milliards de FCFA. Ils sont constitués uniquement des SEND's extérieurs. Ces SEND's sont tirés à hauteur de : (i) 67,7% auprès des bailleurs de fonds multilatéraux ; (ii) 21,1% auprès des partenaires bilatéraux ; et (iii) 19,1% de prêts issus des créanciers commerciaux comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 37 : Soldes Engagés Non Décaissés sur emprunts extérieurs.**

Rubriques	SEND's arrêtés au 31/12/2020 **	SEND's au 31/12/2021****	SEND's au 31/01/2022 ***	SEND's au 28/02/2022 ***	Projections des décaissements				
					2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
<b>PRETS</b>	<b>(Montants en Milliards de FCFA)</b>								
<b>MULTILATERAUX</b>	<b>1 768,1</b>	<b>2 487,7</b>	<b>2 483,8</b>	<b>2 479,1</b>	<b>443,0</b>	<b>494,7</b>	<b>479,8</b>	<b>342,1</b>	<b>150,2</b>
BAD	510,0	559,6	557,6	557,4	99,6	118,0	132,1	107,4	94,8
BADEA	37,9	39,6	39,9	39,5	8,0	7,8	11,0	9,5	-
BDEAC	73,0	86,2	86,2	86,2	25,3	23,9	22,7	13,0	-
BID	314,5	229,8	225,5	221,5	46,3	57,6	65,2	61,5	18,5
BIRD	263,5	243,8	243,8	243,8	33,0	66,5	71,4	71,0	-
FAD	106,1	97,0	97,0	96,2	24,1	30,9	39,2	-	-
FIDA	35,6	33,0	32,9	32,9	26,0	-	-	-	-
FS OPEP	18,0	16,8	17,1	16,9	6,0	6,0	3,1	-	-
IDA	398,8	818,2	818,7	818,8	77,0	97,8	92,1	79,7	36,9
UE	10,7	72,8	72,8	72,8	8,8	-	-	-	-
<b>Appuis budgétaires</b>	<b>-</b>	<b>290,9</b>	<b>292,3</b>	<b>293,0</b>	<b>88,8</b>	<b>86,0</b>	<b>43,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>FMI</i>	-	290,9	292,3	293,0	88,8	86,0	43,0	-	-
<i>IDA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILATERAUX</b>	<b>825,4</b>	<b>776,9</b>	<b>780,3</b>	<b>773,5</b>	<b>361,6</b>	<b>298,8</b>	<b>50,5</b>	<b>8,9</b>	<b>6,4</b>
ALLEMAGNE	1,8	1,7	1,7	1,7	0,4	0,5	0,8	-	-
FRANCE	46,5	17,5	17,1	17,1	8,2	7,6	5,2	-	-
<b>Appuis budgétaires AFD</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Japon	48,2	40,4	41,0	40,5	9,5	10,0	6,8	6,8	5,6
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	-	-	-	-
ARABIE SAOUDITE	19,3	19,2	19,4	19,2	8,2	9,8	-	-	-
Chine	5,2	5,7	5,8	5,8	1,3	1,3	1,2	1,3	-
Corée du Sud	16,7	6,7	6,7	6,7	10,2	-	-	-	-
Emirats Arabes Unis	8,0	8,7	8,8	8,7	1,3	2,9	2,5	0,8	0,8
EXIMBANK DE CHINE	623,6	621,1	623,0	617,5	291,6	254,7	27,3	-	-
INDE	39,1	33,2	33,7	33,4	13,8	12,0	6,7	-	-
KOWEÏT	16,4	22,3	22,6	22,4	16,9	-	-	-	-
<b>COMMERCIAUX</b>	<b>554,3</b>	<b>699,2</b>	<b>703,1</b>	<b>700,6</b>	<b>332,6</b>	<b>181,9</b>	<b>76,5</b>	<b>17,5</b>	<b>-</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bank of China	41,3	44,6	45,3	44,9	21,4	17,1	-	-	-
Belfius	19,6	19,1	19,1	19,1	16,7	-	-	-	-
BMCE Bank	20,9	20,9	20,9	20,9	5,2	5,2	5,2	5,2	-
Comercial-eurobond	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commez bank Allemagne	18,2	19,7	20,0	19,8	18,9	-	-	-	-
Deutsche banque Espagne	38,3	40,9	41,0	41,0	8,3	8,2	8,2	11,2	-
ICBC	162,5	175,4	178,2	176,4	67,1	57,6	29,0	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	107,2	107,2	107,2	107,2	36,1	31,3	28,7	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	3,9	3,9	3,9	0,9	0,9	0,9	1,1	-
SOCIETE GENERALE DE PARIS	108,7	108,7	108,7	108,7	41,3	57,0	-	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	4,3	4,3	4,3	4,3	1,4	1,4	1,4	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	9,6	9,6	9,6	9,6	3,2	3,2	3,2	-	-
Standard Chartered Londres	0,8	144,8	144,8	144,8	112,1	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 147,8</b>	<b>3 963,8</b>	<b>3 967,2</b>	<b>3 953,1</b>	<b>1 137,1</b>	<b>975,4</b>	<b>606,8</b>	<b>368,5</b>	<b>156,6</b>
<b>TOTAL APPUIS BUDGETAIRES</b>	<b>-</b>	<b>290,9</b>	<b>292,3</b>	<b>293,0</b>	<b>88,8</b>	<b>86,0</b>	<b>43,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL HORS APPUIS BUDGETAIRES</b>	<b>3 147,8</b>	<b>3 672,9</b>	<b>3 674,9</b>	<b>3 660,2</b>	<b>1 048,3</b>	<b>889,4</b>	<b>563,8</b>	<b>368,5</b>	<b>156,6</b>

Source : CAA

## E. INDICATEUR DE L'ENDETTEMENT

### 1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA DETTE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS RESTES À PAYER

L'encours de la dette de l'Administration Centrale (AC) hors Restes à Payer, est estimé à fin février 2022, à 10 260 milliards de FCFA et se compose de 27,0% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) et 73,0% de dette extérieure (dette libellée en devises). Les principaux indicateurs de coûts et de risques du portefeuille visé au courant de février 2022 sont détaillés ci-après :

- *Le taux d'endettement de l'Administration Centrale (Hors Restes à Payer), rapporté au PIB se situe à 40,7% du PIB;*
- *Le coût moyen pondéré de la dette se chiffre à 2,3%, soit 2,0% en dette extérieure et 3,0% en dette intérieure ;*
- *La durée moyenne de refinancement du portefeuille global se situe à 8,5 années à fin février 2022, soit 9,7 années pour la dette extérieure et 5,3 années pour la dette intérieure ;*
- *Le poids de la dette, dont les termes sont à refixer durant l'année prochaine se situe à 26,5% ;*
- *La part de la dette à taux d'intérêt variable se situe à 19,5%, dont 22,9% pour la dette extérieure et 10,2% pour la dette intérieure ;*
- *L'exposition du portefeuille au risque de change est estimée à 73,0%, dont 45,1% en devises autres que l'Euro.*

**Tableau 38 :** Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique

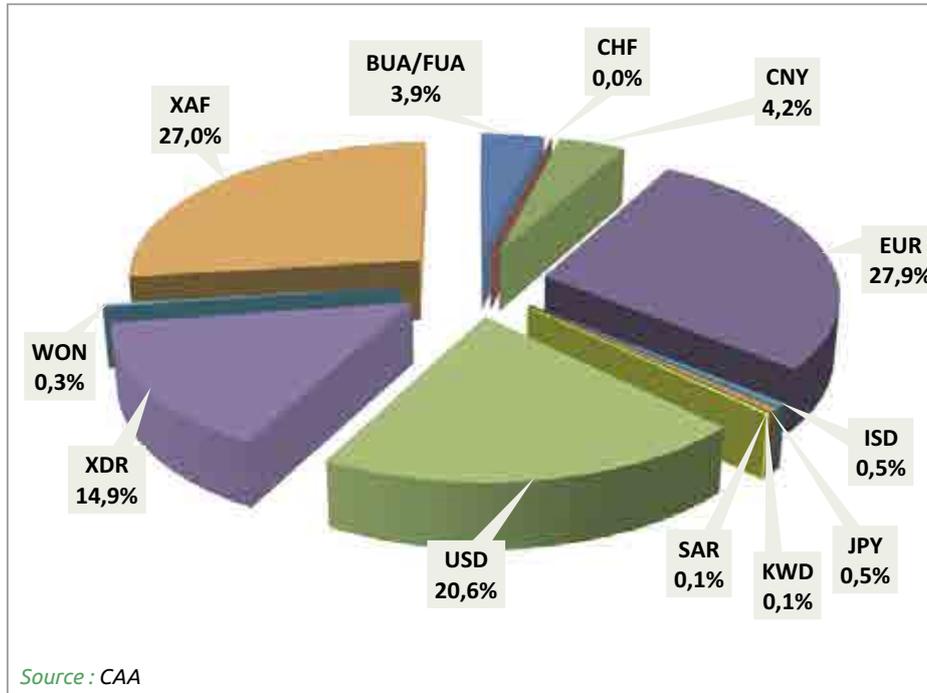
Indicateurs de coûts et risques		Dettes extérieure	Dettes intérieure	Dettes totale*
Dettes nominale en milliards de FCFA		7 490	2 770	10 260
Dettes nominale (% du PIB)		29,7	11,0	40,7
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,6	0,3	0,9
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,0	3,0	2,3
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9,7	5,3	8,5
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	6,3	18,6	9,7
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	1,9	2,0	3,9
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,6	5,3	7,0
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	29,4	18,6	26,5
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	77,1	89,8	80,5
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			73,0
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			12,3

Source : CAA

## 2. RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

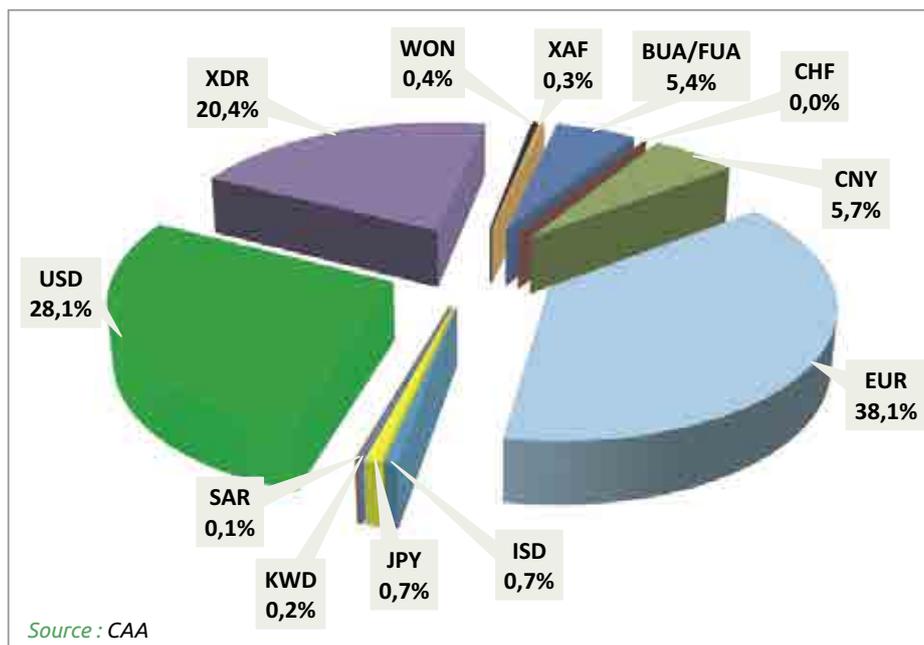
Le portefeuille de dette de l'AC se constitue des principales devises ci-après : l'Euro pour 27,8%, le XAF pour 27,0%, le Dollar US pour 20,6% et le XDR (DTS) pour 14,9%.

**Graphique 5 : Répartition de la dette publique par devise**



Le portefeuille de la dette extérieure de l'AC quant à lui, se compose majoritairement de l'Euro à hauteur de 38,1%, le Dollar US avec 28,1% et le XDR (DTS) avec 20,4%.

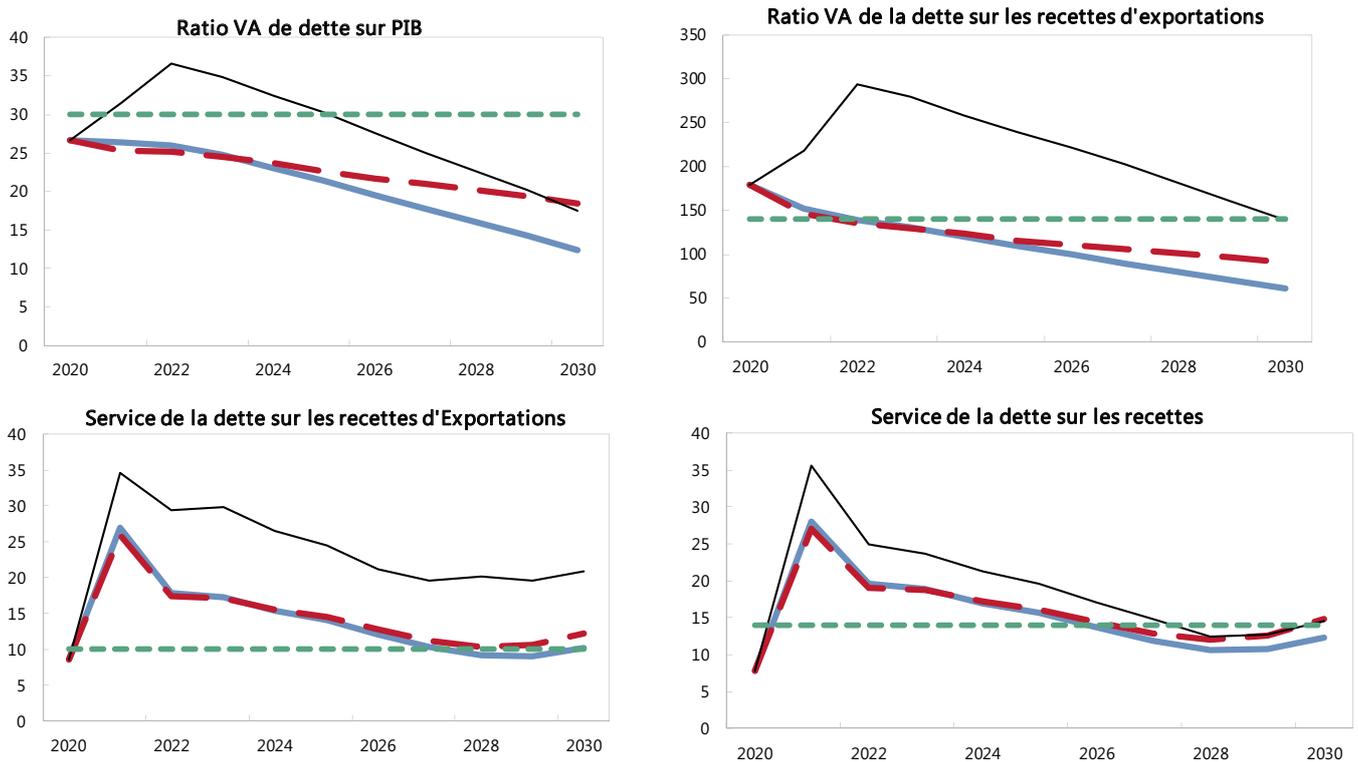
**Graphique 6 : Répartition de la dette extérieure par devise**



## F. INDICATEUR DE L'ENDETTEMENT

Les simulations de l'analyse de viabilité de la dette montrent que la mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme choisie, maintiendra la dette viable à l'horizon 2030, avec un risque de surendettement élevé. Ce résultat s'explique par la dégradation, suivant la méthodologie du Cadre de Viabilité de la Dette, de la capacité d'endettement du Cameroun de « moyen » à « faible » (du fait de la baisse de l'indice composite), et subséquemment de la révision à la baisse des seuils d'endettement applicables, qui ont induit le dépassement de tous les quatre ratios d'endettement desdits seuils dans le scénario de référence.

**Graphique 7 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure**



1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté

Sources : autorités nationales / CNDP.

S'agissant des indicateurs de solvabilité, le ratio valeur actualisée de la dette sur le PIB a légèrement dépassé le seuil de 30% en 2021, avant de revenir en dessous dudit seuil pour le reste de la période. Le ratio valeur actualisée de la dette sur les exportations est également resté au-dessus du seuil de 150% sur les cinq premières années de la projection. Quant aux indicateurs de liquidité, le ratio du service de la dette sur les exportations est resté en dépassement du seuil de 10% sur toute la période de projection. De même, le ratio service de la dette sur les recettes budgétaires est également resté au-delà du seuil de 15% sur les sept premières années de projection.

Ces résultats démontrent que le risque de surendettement de l'Etat du Cameroun est élevé et révèlent de fortes vulnérabilités de la dette en lien avec la faible capacité de mobilisation des recettes d'exportations et des recettes budgétaires.

Pour y remédier et ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans les prochaines années, nombre de mesures de politique économique sont à prendre ou devraient se poursuivre, notamment en termes (i) d'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) de renforcement de la capacité de mobilisation de recettes d'exportations, soutenue par l'accélération de la politique d'import-substitution, (iii) de poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) d'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyse de la viabilité de la dette publique, à savoir entre autres, la croissance économique, le niveau des réserves internationales, la gouvernance économique et financière, le climat des affaires.



# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ECMR 6,25% NET 2022-2029 »

**XI.**

**ANNEXES**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE 2022 : LISTE DES PROJETS ELIGIBLES**

Régions	Code Chap.	Lib. Chap	Opérations	Dotations CP2022
<b>Extrême-Nord</b>	<b>22</b>	<b>MINEPAT</b>	<b>Mise en œuvre des projets du PLANUT</b>	<b>3 744 533 583</b>
National	32	MINEE	Contribution de l'Etat pour les travaux d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele	5 000 000 000
National	32	MINEE	Contribution de l'Etat aux travaux de construction de l'Usine de pied (30 MW) du Barrage de Lom Pangar	7 000 000 000
Centre	32	MINEE	Contribution de l'Etat pour les travaux de sécurisation foncière des corridors de lignes du projet de Renforcement et stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé	2 400 000 000
Centre	32	MINEE	Contribution de l'Etat pour le projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	3 000 000 000
Sud	32	MINEE	Contribution de l'Etat pour la construction des lignes 225 Kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Postes associés	1 620 000 000
Ouest	32	MINEE	Construction d'une ligne de transport 400kv Nachtigal-Bafoussam	1 000 000 000
National	32	MINEE	Projet (PAEPA-MSU) de 18 Centres LOT 2 : travaux alimentation en eau potable et assainissement des Centres d'Akono, Ngoumou, Ebolowa, Bafia, Sangmélima et Kousseri.	1 615 389 000
National	32	MINEE	Contribution Etat pour le projet 09 villes	1 842 000 000
National	36	MINTP	Autoroute Yaoundé-Douala (Phase I) : Travaux complémentaires, Aménagement des voies de rétablissement et de raccordement	17 000 000 000
Sud	36	MINTP	Bitumage des routes communales Meyomessala (boucle du Dja phase 3 et projet à maîtrise d'ouvrage communale) : tronçons Ndjom-Yekombo-Carrefour Biboule Man (8,70 km), Boucle de Bidjong-Bidjong (4,18km), Carrefour Zoumeyo-Barrage de Mekin (13,80 km)	4 000 000 000
Centre	36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nding-Mbgaba	4 000 000 000
Est	36	MINTP	Bitumage de la route Mbama-Messamena et 05 km de voirie à Abong-Mbang	4 000 000 000
Ouest	36	MINTP	Travaux de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest : Lot 1 : Baleveng-Bagang-Batcham-Mbouda et bretelle Mbouda-Mbamesso-Galim-Balessing-Batcham et Mbouda-Ngouya-Bati ; lot1.1 : tronçon 1 : Mbouda-Bagaam-Galim ;tronçon 2 : Mbouda-Balaloum-Bati ; tronçon 3 : Balaloum-Ngouya ; Voirie de Galim et bretelles, lot 1.2 : tronçon 1 : Mbouda-Bamesso-Galim ; tronçon 2 : Mbouda-Batcham ; Voirie de Batcha et bretelles ; Lot 3 : Galim-Bamendjing-Foumbot-Banganté.	8 000 000 000
Sud	36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Mengong-Sangmélima (73 km) (N17A).	5 000 000 000
Centre	36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les Travaux de bitumage de la route Batchenga-Ntui-Yoko- Lena -Tibati-Febadi (N15) : Lot 2 : Ntui-Mankim ; Lot 3 : Mankim-Yoko ; Lot 4 : Yoko-Lena (Travaux complémentaires) ; Lot 5 & 6 : Lena-Sengbe-Tibati-Febadi	3 000 000 000
Est	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Mandjou-Akokam.	7 000 000 000
Extrême-nord	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Maroua-Bogo.	5 337 679 000
Centre	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Awae-Esse (R0123).	5 500 000 000
Centre	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Soa-Esse bretelles.	5 000 000 000
Est	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Akokan-Batouri.	7 000 000 000
Littoral	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Bounepoupa-Yabassi.	5 355 039 000
Littoral	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Douala-Bounepoupa.	4 000 000 000
Sud-ouest	36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Ekondo Titi-Kumba.	3 000 000 000
Adamaoua	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Ngaoundéré-Paro.	5 000 000 000
Nord	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Guidjiga-Taparé.	6 000 000 000
Extrême-nord	36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri.	2 500 000 000
Sud	36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les travaux de construction de la section de route Grand Zambi- Kribi.	1 167 525 000
Sud	36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les Travaux de construction de la section de route Olama- Bingambo.	1 500 000 000
Centre	36	MINTP	Tavaux sur la pénétration nord de Yaoundé: section Olembé-Nkozoa.	1 000 000 000

Régions	Code Chap.	Lib. Chap	Opérations	Dotations CP2022
Sud-ouest	36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les Travaux de bitumage de la route Kumba-Mamfé : Lot 2 : Nfaitock – Mamfé.	1 500 000 000
Sud	36	MINTP	Construction de deux ponts sur la voie d'accès au site de la centrale hydroélectrique de Mekin (pont sur la Dja à Assok et pont sur la Lobo à Ngalla).	1 500 000 000
Extrême-Nord	36	MINTP	Reconstruction d'un pont de 70 ml et ses accès sur le Mayo Kalliao au Pk2+523 du tronçon Maroua-Mora.	1 500 000 000
Nord-Ouest	36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route de Babungo-Oku-Nkor Noni-Lassin.	1 007 282 000
Sud	36	MINTP	Travaux de construction de la route Bikoula- Djoum.	1 000 000 000
Sud	36	MINTP	Travaux de construction de la route Djoum-Mitom.	1 000 000 000
Sud	36	MINTP	Travaux de construction de la route Sangmélina-Bikoula.	1 000 000 000
Sud	36	MINTP	Travaux de construction de la route Ebolowa-Akom II-Kribi.	2 000 000 000
Extrême-nord	36	MINTP	Contribution de l'Etat aux travaux de réhabilitation de la route Maroua- Mora.	1 000 000 000
Extrême-Nord	36	MINTP	Réhabilitation de la route Maroua-Laph.	1 000 000 000
Extrême-nord	36	MINTP	Travaux de Réhabilitation de la route Dargala-Tokombéré.	1 000 000 000
Extrême-Nord	36	MINTP	Construction des drains principaux à Maroua.	1 000 000 000
National	36	MINTP	Babadjou-Bamenda.	1 000 000 000
Centre	38	MINDHU	Travaux de construction de l'Autoroute YAOUNDE- NSIMALEN (Section rase campagne)	6 200 001 000
Centre	38	MINDHU	Travaux de réhabilitation de la voie « Carrefour OILIBYA Omnisport – Total NGOUSSO" et bretelles » et « voie "Carrefour Oil Libya Omnisport – Mosquée NGOUSSO – Carrefour Hôtel Le Paradis" et Bretelles »	2 900 000 000
National	38	MINDHU	Travaux CAN.	10 000 000 000
National	38	MINDHU	Achèvement de la phase actuelle des travaux des 1 675 logements confiée aux PME locales à Yaoundé et Douala.	1 500 000 000
Nord-Ouest	38	MINDHU	Travaux de traitement de certaines sections de route fortement dégradées dans la ville de BAMENDA- Lot 05	1 433 000 000
Adamaoua	38	MINDHU	Travaux de réhabilitation des voies : Voie 1 : Mosquée (RN6) -Société de dépôt pétrolier, voie 2 : Mayo Banyo-Foyer évangélique-Marché- Ecole CEBEC Tougang village et bretelles, Voie 3. Carrefour Stade omnisport de Tocket-Lycée Technique Canadien, Voie 4 ; Carrefour EP NDIENGSO II-Carrefour NKAM et bretelles vers RN6.	1 197 375 000
National	46	MINT	Contribution de l'Etat pour la réalisation des travaux d'extension du Port en Eau Profonde de Kribi (Phase 2).	15 000 000 000
National	94	MINEPAT	Programme de reconstruction des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	10 000 000 000
National	22	MINEPAT	Autres Fonds de Contrepartie	4 680 176 417
<b>Total général</b>				<b>200 000 000 000</b>





**EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC  
A L'EPARGNE DE L'ETAT DU CAMEROUN 2022-2029**



**Document d'information**

**6.25%**  
**NET PAR AN**

**SOUSCRIVEZ DU 16 AU 25 MAI 2022**



**Ensemble, construisons un pays émergent**

EMETTEUR



ARRANGEUR & CHEF DE FILE



CO-ARRANGEURS



**LE DOCUMENT D'INFORMATION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION EST ENREGISTRÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE SOUS LE NUMÉRO COSUMAF APE-01/2022 DU 29 AVRIL 2022**